

CARNOUX
et Environs



LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Représentée par **Madame Maley UPRAVAN**, Présidente du Conseil d'Administration,

Représentée par, **Monsieur Yves FASANARO**, Directeur Général,

Dûment autorisés à signer la présente convention ;

Ci-après dénommée
« La Caf »

Et

LA COMMUNE DE CARNOUX-EN-PROVENCE

Représentée par son Maire, Jean-Pierre GIORGI,

Dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son Conseil Municipal ;

Ci-après dénommée
« La Commune de Carnoux-En-Provence »

Et

LA COMMUNE DE CASSIS

Représentée par son Maire, Danielle MILON

Dûment autorisée à signer la présente convention par délibération de son Conseil Municipal ;

Ci-après dénommée
« La Commune de Cassis »

Et

LA COMMUNE DE ROQUEFORT-LA-BEDOULE

Représentée par son Maire, Marc DEL GRAZIA

Dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son Conseil Municipal ;

Ci-après dénommée
« La Commune de Roquefort-La-Bédoule »

SOMMAIRE

Article préliminaire : Préambule.....	5
Article 1 : Objet de la convention territoriale globale de services aux familles.....	7
Article 2 : Les champs d'intervention de la Caisse d'Allocations Familiales.....	7
Article 3 : Les champs d'intervention des communes.....	8
Article 4 : Les objectifs partagés au regard des besoins.....	9
Article 5 : Engagements des partenaires.....	9
Article 6 : Modalités de collaboration.....	10
Article 7 : Echanges de données.....	11
Article 8 : Communication.....	12
Article 9 : Evaluation.....	13
Article 10 : Durée de la convention.....	13
Article 11 : Exécution formelle de la convention.....	13
Article 12 : La fin de la convention.....	13
Article 13 : Les recours.....	14
Article 14 : Confidentialité.....	14
Signataires :	15
Annexe 1 : Diagnostic territorial	
Annexe 2 : Liste des équipements et services soutenus par les collectivités locales	
Annexe 3 : Plan d'actions 2022-2026	
Annexe 4 : Modalités de fonctionnement des instances de gouvernance : Comité de pilotage, Comité technique, groupe projet	
Annexe 5 : Décision des Conseils municipaux	
Annexe 6 : Schéma de coopération : pilotage du projet de territoire	

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'action sociale des Caisses d'Allocations Familiales (Caf) ;

Vu la Convention d'Objectifs et de Gestion 2018-2022 arrêtée entre l'Etat et la Caisse Nationale des Allocations Familiales (Cnaf) ;

Vu la décision du Conseil d'Administration de la Caf en date du 4 décembre 2018 concernant la stratégie de déploiement des Conventions territoriales globales ;

Vu les délibérations des Conseils Municipaux des communes de Carnoux-En-Provence, Cassis et Roquefort-La-Bédoule figurant en annexe 5 de la présente convention ;

Article préliminaire : Préambule

La Caf des Bouches Du Rhône et ses partenaires, ont renouvelé en 2018 le schéma départemental des services aux familles visant à promouvoir une politique départementale ambitieuse et partagée grâce à une volonté politique commune, et à la conjugaison des moyens de chacun au profit de l'ensemble de la population du département.

La branche famille est, en effet, un acteur essentiel de la politique familiale en France et, à ce titre, assure quatre missions essentielles :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie sociale et vie professionnelle ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

La Caf contribue à une offre globale de services aux familles au moyen du versement des prestations légales, d'interventions sociales préventives et du financement de services d'accueil et de soutien pour les enfants et leurs parents.

En se basant sur un diagnostic partagé des besoins, l'action sociale et familiale des Caf s'inscrit dans une démarche territoriale et dans une dynamique de projet sur des champs d'interventions communs comme l'enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, la politique de la ville, la vie sociale, le logement, pour lesquels la Caf apporte une expertise reconnue, une ingénierie et des outils.

En mutualisant la connaissance du territoire, des besoins des familles et de leur situation, une étude partagée fait apparaître les caractéristiques formalisées dans un diagnostic territorial (Cf. Annexe 1)

Le territoire se caractérise par une grande diversité de situation d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passent par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

La mise en œuvre d'une politique familiale et sociale de proximité passe nécessairement par un travail en coopération avec les collectivités territoriales. Les communes demeurent l'unique échelon à disposer de la clause de compétence générale lui permettant de répondre à tous les besoins du quotidien des citoyens.

Dans ce cadre, la Convention territoriale globale (Ctg) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la Ctg favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La Ctg peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, la Caf et les communes de Carnoux-En-Provence, Cassis et Roquefort-La-Bédoule souhaitent cosigner une Convention Territoriale Globale (CTG) de services aux familles.

Article 1 :Objet de la Convention Territoriale Globale de services aux familles

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est élaboré, à partir d'un diagnostic territorial, tenant compte de l'ensemble des problématiques familiales et sociales, repérées avec les acteurs sur les communes de Carnoux-En-Provence, Cassis et Roquefort-La-Bédoule:

Elle a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires sur les communes de Carnoux-En-Provence, Cassis et Roquefort-La-Bédoule (Cf. Annexe 1)
- De définir les champs d'interventions à privilégier au regard de l'écart offre/besoin (Cf. Annexe 3),
- De pérenniser et optimiser l'offre des services existante par une mobilisation des cofinancements (Cf. Annexe 2),
- De développer des offres nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants (Cf. Annexe 3).

Article 2 : Les champs d'intervention de la Caisse d'Allocations Familiales

Les interventions de la Caf, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'actions nouvelles sur les communes de Carnoux-En-Provence, Cassis et Roquefort-La-Bédoule concernent les axes suivants :

- Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale par l'accompagnement et le financement des modes d'accueil petite enfance,
- Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants via l'accompagnement d'actions de soutien à la parentalité et de Lieux d'Accueil Enfants Parents,
- Accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie par l'animation de la vie sociale, l'agrément des centres sociaux, l'accompagnement social des familles dans le cadre d'offres de services liées à la prévention des impayés de loyer et la lutte contre la non-décence du logement,
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle des personnes et des familles par le versement de prestations (allocations familiales, minima sociaux, aides au logement...), l'accompagnement de projets d'initiatives locales et l'accompagnement social des familles en situation de vulnérabilité,
- Favoriser l'accès aux droits et lutter contre le non-recours aux prestations familiales et sociales.

Article 3 : Les champs d'interventions des communes

Depuis 2015, seules les communes disposent de la clause générale de compétences qui leur donne une capacité d'intervention générale.

Les communes mettent en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés.

Celles-ci concernent :

- Promouvoir un développement harmonieux de la ville

- Assurer un développement équilibré des différents quartiers en matière de déplacements, d'urbanisation et de développement économique,
- Diminuer les inégalités territoriales,
- Répartir l'offre de services de la ville sur le territoire,
- Développer les axes de la politique de la ville.

- Accompagner les familles dans les grandes étapes de la vie

- Développer différents modes de garde pour soutenir les familles dans leur activité professionnelle,
- Développer les services à destination de la jeunesse (animation, sport, culture) pour favoriser son épanouissement.
- Faciliter l'information, l'accès aux services
- Proposer aux enfants des parcours éducatifs riches et diversifiés et un accès à tous

- Favoriser le vivre ensemble

- Favoriser et développer l'accès au sport, aux loisirs et à la culture,
- Encourager et soutenir les initiatives associatives,
- Favoriser l'exercice de la citoyenneté et la participation des habitants,

Article 4 : Les objectifs partagés au regard des besoins

Les champs d'interventions, inscrits dans la présente convention recouvre les thématiques de l'accès aux droits et l'inclusion numérique, la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, le handicap, l'animation de la vie sociale et le logement-habitat.

Les objectifs partagés sont déclinés au sein du plan d'actions figurant en annexe 3.

Au regard du diagnostic partagé, l'enjeu défini pour le territoire est : l'accueil, l'accompagnement et l'inclusion de tous les publics.

L'orientation retenue est de s'adapter aux besoins émergents de la population :

- a. Permettre l'accueil des enfants en cours d'année dans les EAJE
- b. Proposer une offre de service enfance adaptée et cohérente aux familles
- c. Faciliter le recrutement du personnel dans les secteurs de la petite enfance, l'enfance et la jeunesse
- d. Faciliter l'accueil des enfants en situation de handicap
- e. Améliorer le cadre d'accueil au sein des accueils de loisirs implantés dans les établissements scolaires
- f. Soutenir la parentalité
- g. Renforcer les actions en direction des jeunes
- h. Faciliter l'accès aux droits et aux services pour tous

Afin de mettre en œuvre ces objectifs, il conviendra d'organiser la coopération entre les Communes :

- a. Mettre en place une instance de concertation entre les communes signataires
- b. Définir les modalités d'organisation

Article 5 : Engagements des partenaires

La Caf et les communes de Carnoux-En-Provence, Cassis et Roquefort-La-Bédoule s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions de la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des

compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

A cet égard, la présente convention ne peut pas empêcher l'une ou l'autre des parties de passer convention avec ses partenaires habituels.

Les engagements pris par l'une des parties signataires ne pourront pas davantage être remis en cause par la signature de la présente convention.

La Ctg matérialise également l'engagement conjoint de la Caf et des collectivités à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

Les Contrats Enfance Jeunesse de Carnoux-En-Provence et Roquefort-La-Bédoule sont arrivés à son terme le 31/12/2021. Celui de Cassis prendra échéance au 31/12/2022.

La Caf s'engage à conserver le montant des financements bonifiés de N-1¹ (PSEJ) à ce titre, et à les répartir directement entre les structures implantées sur chaque commune, cofinancées par les communes, sous la forme de « bonus territoire Ctg ».

De son côté, les communes de Carnoux-En-Provence, Cassis et Roquefort-La-Bédoule s'engagent à poursuivre leur soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de leur contribution pour les équipements et services listés en Annexe 2.

Article 6 : Modalités de collaboration

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et ETP) et matériels (données, statistiques, ingénierie sociale etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place un comité de pilotage, un comité technique et un groupe projet.

Ces instances sont composées de représentants de la Caf des Bouches-du-Rhône et des représentants des communes de Carnoux-En-Provence, Cassis et Roquefort-La-Bédoule.

Les modalités de fonctionnement des instances de gouvernance, fixées d'un commun accord entre les parties à la présente convention figurent en annexe 4.

Les parties conviennent que des partenaires ressources pourront participer à ces instances à titre consultatif selon le champ d'actions et de compétences.

Le comité de pilotage a pour rôle :

¹ Le montant de référence est celui comptabilisé dans les comptes de la Caf en N-1. (Charge à payer)

- D'assurer le suivi de la réalisation des objectifs,
- De contribuer à renforcer la coordination entre les partenaires, les acteurs dans leurs interventions respectives,
- De veiller à la lisibilité, la complémentarité et à la cohérence des actions et des interventions de chacun des acteurs sur le territoire concerné,
- De porter une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire,
- D'organiser les modalités d'évaluation de la démarche et de mesures d'impacts des actions mises en œuvre,
- De mobiliser un ou des professionnels en charge de la coordination du projet Ctg afin de garantir le déploiement du plan d'actions.

Le comité de pilotage sera co-présidé et coanimé par la Caf et les communes de Carnoux-En-Provence, Cassis et Roquefort-La-Bédoule.

Le secrétariat permanent sera co-assuré par la Caf et les communes par le biais des fonctions de chargés de Coopération Ctg.

Ces nouvelles fonctions doivent permettre d'assurer le pilotage, le suivi et l'évaluation du plan d'actions pluriannuel, en lien avec les objectifs prioritaires de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Branche famille de la sécurité sociale.

Ces fonctions pourront être soutenues par la Caf, conformément aux attendus de la mission de « chargé de coopération Ctg », élaborés sur la base du référentiel métier du Centre National de la Fonction Publique Territoriale et feront l'objet d'une Convention d'objectifs et de financement spécifique 2022-2026 dédiée au pilotage du territoire - chargé de coopération Ctg.

Dans ce cadre, le schéma de coopération dédié au pilotage du projet CTG, fixé d'un commun accord entre les parties à la présente convention, définit l'organisation du pilotage par la répartition des activités prévisionnelles de fonctionnement affectées aux chargés de coopération (Cf. Annexe 6).

Article 7 :Echanges de données

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au RGPD par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du RGPD.

Article 8 : Communication

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Dans le cadre de la communication couvrant le champ de la présente convention, et des actions menées dans ce cadre, chaque partie s'engage à mentionner le rôle et les financements de l'autre partie.

Les éventuels communiqués, textes, articles, interventions sur les supports privés, associatifs ou institutionnels feront mention des montants et des actions engagées par chaque partie et porteront son logo. Tous les formats sont concernés (papier, web, audio-visuel, etc.).

Une affiche mentionnant le soutien par la Caf aux structures, événements et actions concernées sera posée, de manière visible, sur les lieux principaux de réalisation des divers services.

Concernant l'organisation d'événementiels de communication (inauguration, anniversaire, labellisation, opérations presse ou de relations publiques etc. portant sur la présente convention ou les actions menées dans ce cadre), les contractants s'engagent à respecter le process suivant :

- une proposition de date et de carton d'invitation devra être adressée aux représentants des contractants pour s'assurer de leur participation et/ou de leur représentation.

- Pour la Caf, cette proposition sera envoyée à l'adresse suivante :
direction.cafmarseille@caf.cnafmail.fr,
- Pour les communes cette proposition sera envoyée aux référents CTG de chaque commune

- Les invitations comporteront le logo des contractants et le nom de leurs représentants.

- Un temps de discours sera prévu pour les contractants.

Lorsque le déroulé sera connu, il sera à transmettre aux contractants :

- Pour la Caf, à l'adresse communication.cafmarseille@caf.cnafmail.fr
- Pour chaque commune cette proposition sera envoyée au service communication de chacune

Article 9 : Evaluation

Une évaluation des actions est conduite en continu et fera l'objet d'un bilan annuel dans le cadre des instances de gouvernance figurant en annexe 4.

Les indicateurs d'évaluation seront à décliner dans les fiches-actions construites sur la base du plan d'actions constituant l'annexe 3 de la présente convention.

Une démarche d'évaluation du projet permettra d'en mesurer l'impact et d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées.

Article 10 : Durée de la convention

La présente convention, est conclue, du 1^{er} janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2026, par expresse reconduction.

La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

Article 11 : Exécution formelle de la convention

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un des titres des clauses et l'une des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

Article 12 : Fin de la convention

- Résiliation de plein droit avec mise en demeure

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant

l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

- Résiliation de plein droit sans mise en demeure

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

- Résiliation par consentement mutuel

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

- Effets de la résiliation

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties. La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

Article 13 : Les recours

- Recours contentieux

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

Article 14 : Confidentialité

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait à Marseille, le

2022

En 5 exemplaires originaux,

En signant la convention la commune reconnaît avoir pris connaissance des éléments constitutifs de la présente convention :

- Les modalités ci-dessus dont il est établi un original pour chacun des signataires,
- La charte de la laïcité disponible sur le site internet www.caf.fr

**Pour la Caisse d'Allocations Familiales Des
Bouches Du Rhône,**
Madame la Présidente du Conseil
d'administration

Maley UPRAVAN

**Pour la Commune de CARNOUX-EN-
PROVENCE**

Monsieur Le Maire

Jean-Pierre GIORGI

(Cachet)

**Pour la Caisse d'Allocations Familiales Des
Bouches Du Rhône,**
Monsieur le Directeur Général

Yves FASANARO

(Cachet)

Pour la Commune de CASSIS,

Madame Le Maire

Danielle MILON

(Cachet)

Pour la Commune de ROQUEFORT-LA-BEDOULE

Monsieur Le Maire

Marc DEL GRAZIA

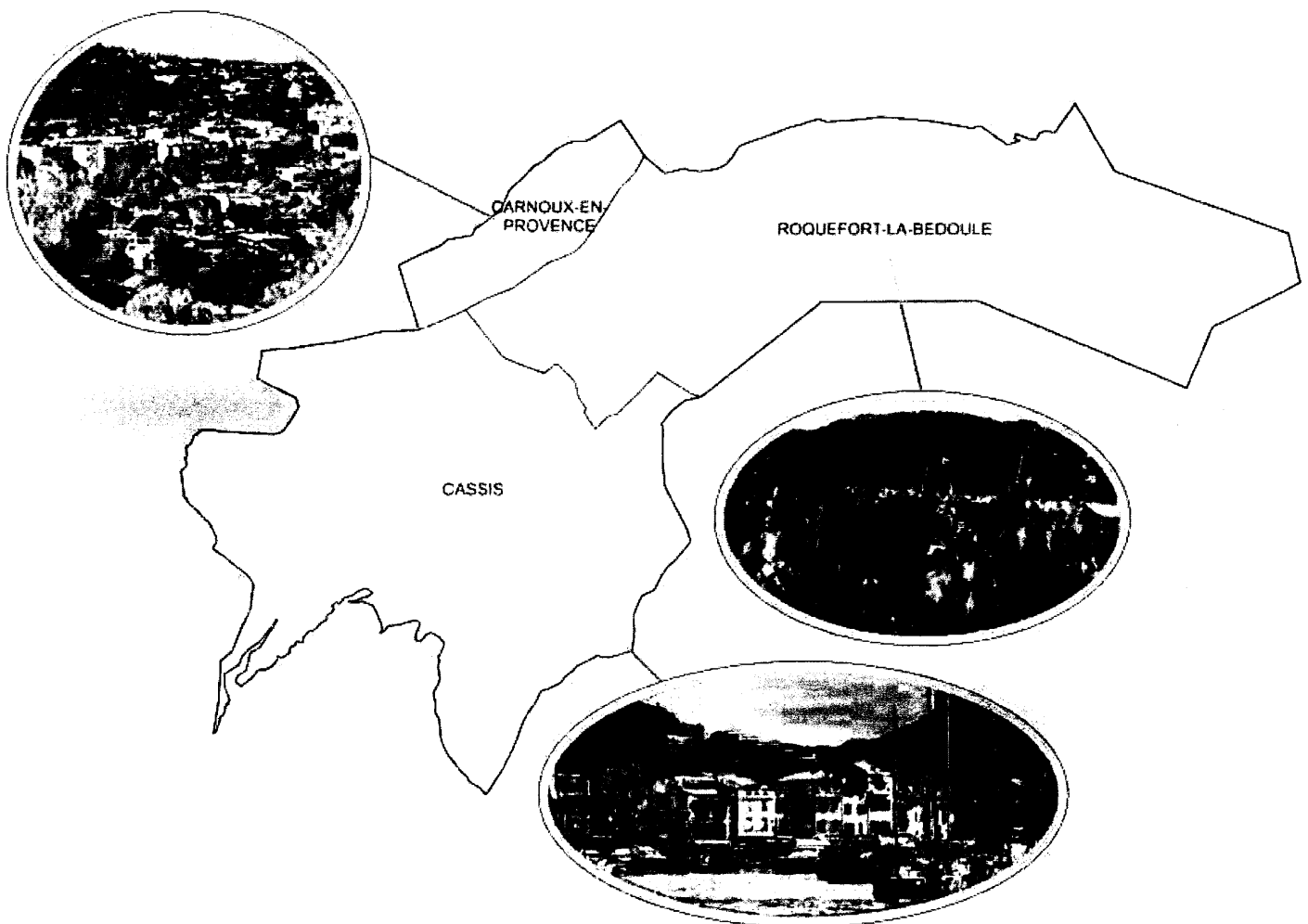
(Cachet)

Convention territoriale de service aux familles

Carnoux-en-Provence, Cassis et

Roquefort-la-Bédoule

Annexe 1 - Diagnostic partagé



PREAMBULE

La convention territoriale globale (Ctg) favorise la territorialisation de l'offre globale de service de la branche Famille en cohérence avec les politiques locales.

Sur un plan politique, elle a pour objectif d'élaborer le projet social du territoire avec la collectivité et d'organiser concrètement l'offre globale de service de la Caf de manière structurée et priorisée.

La Ctg s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté. En mobilisant l'ensemble des ressources du territoire, la Ctg renforce les coopérations et contribue ainsi à une plus grande efficacité et complémentarité **d'interventions**.

SOMMAIRE

1- Les étapes de la démarche de projet	6
2- Contexte territorial	7
La situation géographique	7
L'organisation territoriale	8
Le potentiel financier par habitant	8
3- Les habitants du territoire	9
La population	9
Le nombre d'habitants	9
L'évolution de la population.....	9
La population par tranche d'âge	10
- Le solde migratoire et solde naturel.....	12
La composition des ménages	14
- La composition des familles avec et sans enfants et leur évolution entre 2008 et 2018	17
Familles selon le nombre d'enfants âgés de – 25 ans en 2018	18
- Le vieillissement de la population	19
4- L'emploi	20
La population de 15 à 64 ans : actifs et inactifs 2016	20
La population de 15 à 64 ans : évolution des actifs et inactifs 2008, 2013, 2018	21
La variation de l'emploi 2011/ 2016	23
L'emploi par catégories socio professionnelles	23
Le taux d'activité des hommes et des femmes	24
Les salariés de 15 à 64 ans par sexe, âge et temps partiel en 2018 et lieux de travail	25
Le niveau de formation de la population	27
5- Les ressources	28
Les familles à bas revenus (seuil de pauvreté)	28
La part des ménages fiscaux imposés en 2016	29
Le revenu médian par unité de consommation	29
Le rapport interdécile 9^{ème}/ 1^{er}	30
Le taux de pauvreté	31
Le nombre d'allocataires et le taux de couverture	31
Les allocataires fragiles et leur évolution entre 2014 et 2018	33
La part des bénéficiaires Rsa, prime d'activité et Aah	34
La répartition des familles selon leur quotient familial (Qf)	35
Le taux de dépendance aux Pf supérieur à 50%	35
Le montant moyen des prestations familiales (Pf) versées par allocataire	36
6- L'habitat	37

Le nombre total de logements et la part des résidences principales	37
L'évolution du nombre de logements 2011/2016.....	38
Evolution du nombre de logement par catégorie 1968/ 2018	38
Résidences principales selon le nombre de pièces.....	39
Les résidences principales selon le statut d'occupation 2016	41
Résidences principales selon statut d'occupation 2018	41
Les bailleurs sociaux du territoire	42
Les logements temporaires.....	42
Le nombre et la part des bénéficiaires d'une aide au logement.....	43
Les difficultés d'accès et de maintien dans le logement sur les communes du périmètre Ctg	43
7- L'accès aux droits sur le territoire	44
Les partenaires présents sur le territoire pour favoriser l'accès aux droits des familles : volet administratif et social	44
8- L'inclusion numérique sur le territoire.....	44
Les points d'accueil partenaires sur le territoire Aix-Aubagne : points numériques et points relais	45
9- La petite enfance.....	46
Le nombre d'enfants de moins de 3 ans en 2016	46
- Le nombre d'enfants de moins de 3 ans bénéficiaires de l'Aeeh.....	46
- Les familles actives avec enfant de moins de 3 ans	47
- Le nombre de familles et d'enfants bénéficiaires de la Prepare.....	47
- Le nombre d'enfants pré scolarisés.....	48
L'offre d'accueil collective en établissement d'accueil du jeune enfant (Eaje).....	48
- L'offre d'accueil collective en établissement d'accueil du jeune enfant (Eaje)	49
- L'offre d'accueil individuelle : les assistantes maternelles	49
Le nombre d'assistantes maternelles agréées	49
Les maisons d'assistantes maternelles « Mam »	50
Le nombre de Ram.....	50
Les associations d'assistantes maternelles	50
Le taux de couverture d'accueil global.....	50
10- L'enfance et la jeunesse	50
Les enfants et les jeunes du territoire (source INSEE 2016)	50
Les établissements scolaires du territoire	50
Le taux de déscolarisation des enfants de 15 à 17 ans	51
Le taux d'activité des jeunes (15-24 ans).....	52
Les structures d'accueils enfance et jeunesse (3/ 25 ans)	52
La couverture jeunesse 4/ 11 ans et 12/ 17ans.....	52
L'organisation des temps extrascolaires et périscolaires : les Pedt.....	52
L'organisation des stages Bafa/ Bafd	53

Les autres actions en direction des enfants et jeunes.....	54
11- Le handicap.....	55
Le nombre de bénéficiaires de l'Aah.....	55
Le nombre de bénéficiaires Aeeh.....	55
Les actions ou dispositifs handicap en direction des enfants et jeunes.....	56
12- La parentalité.....	58
Le nombre de dispositifs de soutien à la parentalité.....	58
Les actions parentalité sur le territoire.....	58
13 – L'animation de la vie sociale.....	59
Les actions et équipements participant au développement du lien social sur le territoire ...	59
14 – Les principaux enjeux, orientations et plan d'actions.....	59

I- Les étapes de la démarche de projet

Septembre 2021

- 22/09/2021 à Cassis : lancement politique de la démarche de projet

Octobre 2021 à avril 2022

Diagnostic partagé du territoire :

- 20/10/2021 : planification de la démarche
- 17/11/2021 : données générales
- 1er/12 2021 : habitat
- 15/12/2021 : accès aux droits, accompagnement social et inclusion numérique
- 12/01/2022 : petite enfance, enfance et jeunesse et handicap (thème transversal)
- 26/01/2022 : suite du 12 01 2022 et parentalité
- 9/02/2022 : animation de la Vie Sociale
- 1^{er}/04/2022 : point de situation
- 27/04/2022 : Présentation doctrine/ postes chargés de coopération Ctg

Mai à juin 2022

- 25/05, 8/06, 15/06 et 22/06 : enjeux/ orientations/ plan d'actions

Septembre 2022

- 5/09 : schéma d'organisation des postes chargés de coopération Ctg

Octobre 2022

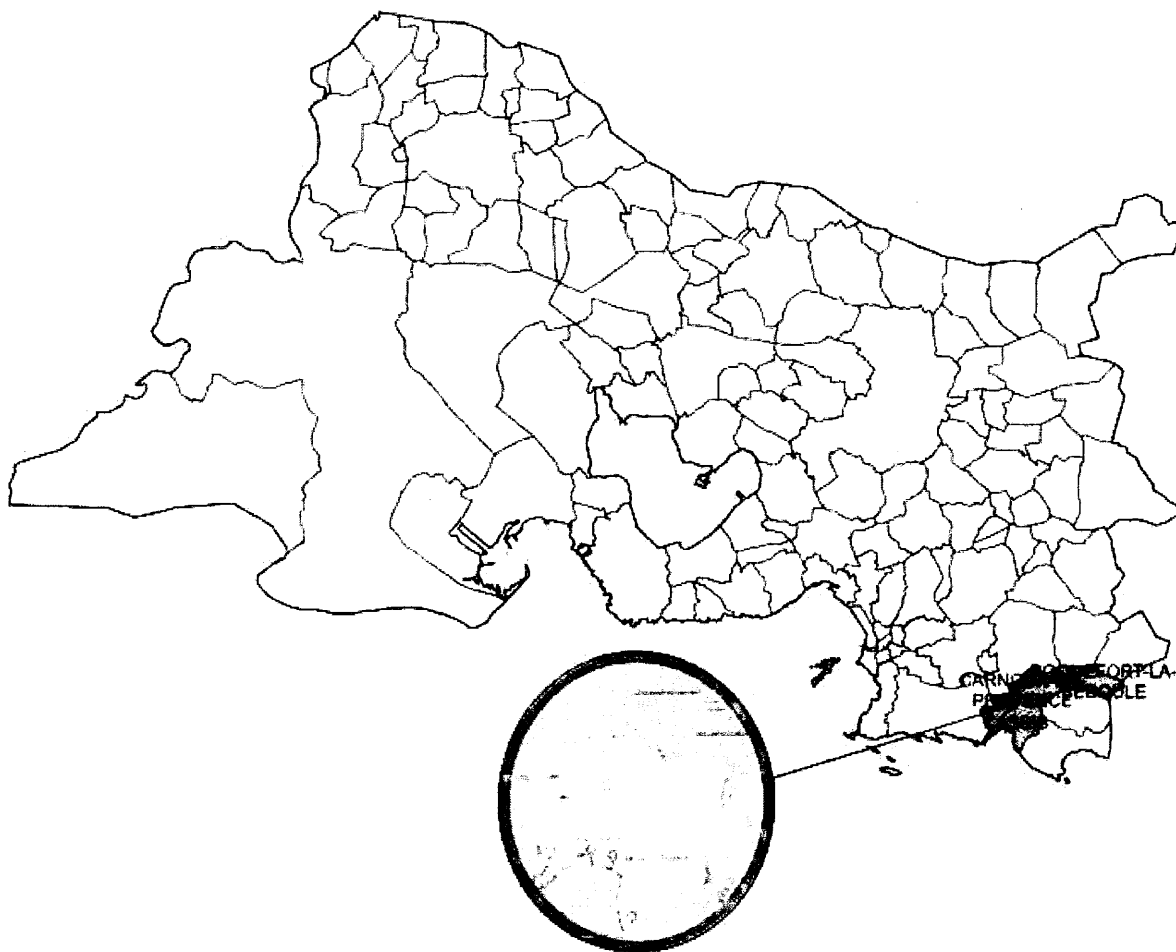
- 10/10 : comité de pilotage, validation des travaux

Novembre/ décembre 2022

- Passage en Conseil municipal et signature de la Ctg

2- Contexte territorial

La situation géographique



Carnoux-en-Provence est une nouvelle commune créée en 1962. Elle est située dans le Sud-Est de la France, en région .), plus précisément dans le sud-est du département des (B.D.R.), entre mer et montagne.

Trois communes et un camp militaire entourent la commune. Carpiagne, domaine de l'Armée est limitrophe de l'assise territoriale de Carnoux-en-Provence.

Quant aux trois voisinages urbains, ils forment autour de la cité un triangle parfait dont elle est le centre.

- Aubagne
- Roquefort-la-Bédoule
- Cassis

Marseille – Plus loin, à moins de 18 Km, voilà la grande cité phocéenne, deuxième ville de France. Bien entendu sa proximité a fortement pesé dans le choix géographique des créateurs de Carnoux : ils ont tout de suite réalisé que cette métropole était un atout pour le succès de leur entreprise.

Cassis est géographiquement située sur le littoral du bassin de vie Est du territoire du PLU. Appartenant à l'aire urbaine d'Aix-Marseille et bien que directement accessible depuis l'autoroute A50 qui l'effleure et la dessert par un échangeur autoroutier, Cassis bénéficie d'un environnement privilégié du fait de sa situation, sa configuration et sa topographie. A ces atouts viennent s'ajouter un cadre de vie d'exception, des paysages uniques et son statut de station balnéaire. La création récente du Parc national des Calanques porte un éclairage nouveau sur la commune et conforte une image touristique à l'échelle métropolitaine comme nationale. Cette attractivité contribue toutefois à accentuer les tensions sur le marché du logement (près de 30 % de résidences secondaires sur Cassis). Dans le domaine économique, Cassis dispose d'une zone d'activités économiques qui s'inscrit dans la dynamique des pôles de compétitivité métropolitains au travers d'un tissu d'entreprises qui participent au pôle Mer.

Roquefort-la-Bédoule est une commune dite rurale qui couvre un espace très important de 31 Km2 comprenant des zones étendues de forêts « boisées classées » et de territoires agricoles. C'est aussi une commune avec un tissu économique important de Pme. Depuis plusieurs décennies, elles ont remplacé les traditionnelles carrières de pierre, usine à ciment, four à chaux ou champignonnières. **Roquefort-la-Bédoule** est en forte progression démographique : plus 10% entre 2011 et 2016 et de nouveau 10% entre 2016 et 2021 pour porter sa population à près de 6200 habitants.

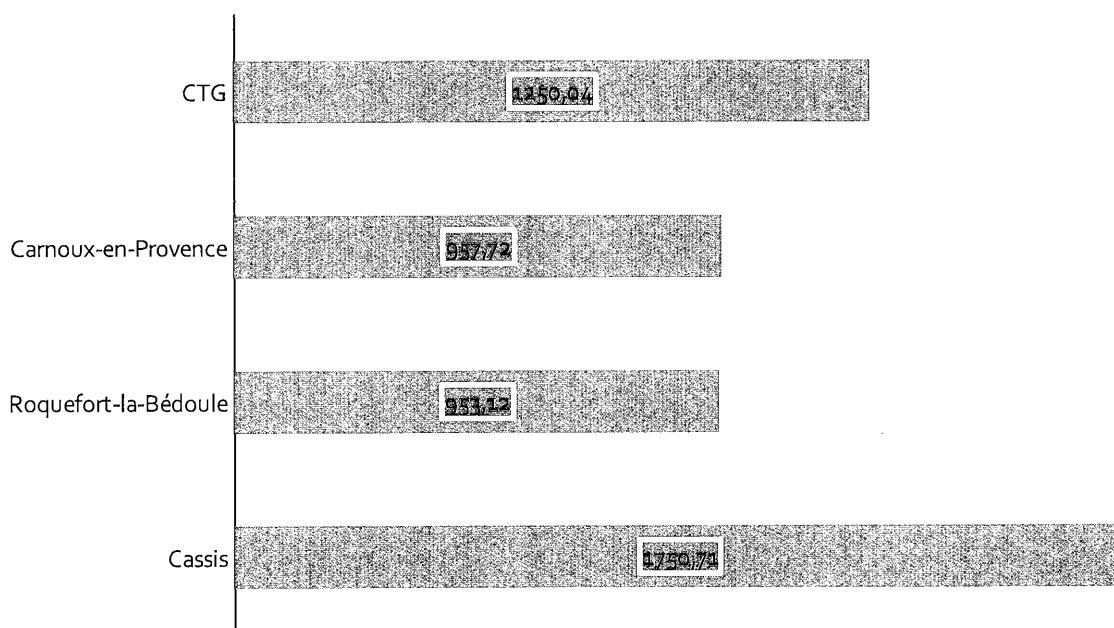
L'organisation territoriale

Le 1^{er} janvier 2016, la métropole d'Aix-Marseille-Provence a été créée par fusion de six établissements publics de coopération intercommunale (Epci).

Le périmètre de la convention territoriale globale (Ctg) réunit trois Communes rattachées au Conseil de territoire « Marseille Provence ».

Le potentiel financier par habitant

Le potentiel financier moyen par habitant est de 1250 euros sur le territoire. Il a fortement baissé sur Cassis entre 2016 (1 751€) et 2021 (1 194€).



Source INSEE 2021

Potentiel financier par habitant (définition)

Le potentiel financier remplace à partir de 2005 le potentiel fiscal comme élément de mesure de la richesse théorique d'une commune. Ce potentiel financier est égal au potentiel fiscal, auquel est ajoutée la dotation forfaitaire de la DGF provenant de l'Etat, perçue par la commune l'année précédente (hors compensation de la suppression de la part salaire de la taxe professionnelle). Ce potentiel financier permet ainsi de prendre en compte l'ensemble des ressources stables d'une collectivité. En effet, outre la capacité de la collectivité à mobiliser des ressources fiscales (potentiel fiscal) s'ajoute la richesse tirée par ces collectivités de certaines dotations versées par l'État de manière mécanique et récurrente, et qui sont un élément essentiel pour équilibrer leur budget.

3- Les habitants du territoire

La population

Le nombre d'habitants

L'ensemble du territoire Ctg comptait plus de 18 000 habitants en 2016 et 19 487 en 2018.

Carnoux-en-Provence : 6564 habitants ; Cassis : 7027 habitants ; Roquefort-la-Bédoule : 5896 habitants soit en moyenne 6500 habitants.

L'évolution de la population

	<u>Population en</u> 2011	<u>Population en</u> 2016	<u>Evolution population</u> 2016 / 2011	
			Nbre	%
Cassis	7 712	7 162	-550	-7,1
Roquefort-la-Bédoule	5 063	5 632	569	11,2
Carnoux-en-Provence	6 792	6 546	-246	-3,6
CTG	19 567	19 340	-227	-1,2
Bouches du Rhône	1 975 896	2 019 717	43 821	2,2
France Métropolitaine	63 070 325	64 468 721	1 398 396	2,2

Source INSEE 2016

Entre 2011 et 2016, la population du territoire était en baisse (-1,2%) sauf sur la commune de Roquefort-la-Bédoule qui a connu une première évolution de 11,2% du nombre d'habitants. En 2018, Roquefort-la-Bédoule confirme l'évolution de sa population soit +4.5% entre 2016 et 2018.

Entre 2016 et 2018, la tendance à la baisse se confirme sur la Commune de Cassis mais une légère évolution est constatée par la Commune depuis 2018 (+ 109 habitants).

Carnoux-en-Provence présente pour sa part une population stable depuis 5 ans.

	Pop 2011	Pop 2016	Evol Pop 2016/2011		Pop 2018	Evol Pop 2016/2018
			Evolution	%		
Carnoux-en-Provence	6792	6546	-246	-3.7	6564	18 (0.27%)
Cassis	7712	7162	-550	-7.1	7027	-135 (-1.9%)
Roquefort-la-Bédoule	5063	5632	569	11.2	5896	264 (4.5%)
CTG	19567	19340	-227	-1.2	19487	147

Source INSEE

La population par tranche d'âge

Carnoux-en-Provence

0-14 ans : 15,8%

30-59 ans : 37,1%

59 et + 60 ans : 33,8%

POP T0 - Population par grandes tranches d'âges

	2006	%	2011	%	2018	%
Ensemble	6 999	100,0	6 754	100,0	6 564	100,0
0 à 14 ans	1 154	16,5	1 147	17,0	1 034	15,8
15 à 29 ans	1 244	17,8	1 047	15,5	877	13,4
30 à 44 ans	1 291	18,4	1 165	17,2	1 082	16,5
45 à 59 ans	1 664	23,8	1 508	22,3	1 355	20,6
60 à 74 ans	1 051	15,0	1 205	17,8	1 425	21,7
75 ans ou plus	596	8,5	689	10,1	795	12,1

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations principales, géographie au 01/01/2021.

Cassis

0-14 ans : 10,6%

30-60 ans : 35,2%

59 et + 60 ans : 42,8%

POP T0 - Population par grandes tranches d'âges

	2008	%	2013	%	2018	%
Ensemble	7 793	100,0	7 446	100,0	7 027	100,0
0 à 14 ans	1 021	13,1	934	12,5	745	10,6
15 à 29 ans	1 136	14,6	1 012	13,6	801	11,4
30 à 44 ans	1 392	17,9	1 149	15,4	917	13,0
45 à 59 ans	1 689	21,7	1 601	21,5	1 555	22,1
60 à 74 ans	1 550	19,9	1 682	22,6	1 714	24,4
75 ans ou plus	1 005	12,9	1 069	14,4	1 295	18,4

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations principales, géographie au 01/01/2021.

Roquefort-la-Bédoule

0-14 ans : 17,5%

30-59 ans : 38,2%

60 ans et plus : 30,6%

POP T0 - Population par grandes tranches d'âges

	2008	%	2013	%	2018	%
Ensemble	5 036	100,0	5 321	100,0	5 896	100,0
0 à 14 ans	829	16,5	837	15,7	1 034	17,5
15 à 29 ans	816	16,2	794	14,9	802	13,6
30 à 44 ans	971	19,3	963	18,1	1 130	19,2
45 à 59 ans	1 157	23,0	1 133	21,3	1 122	19,0
60 à 74 ans	774	15,4	958	18,0	1 082	18,3
75 ans ou plus	491	9,7	626	11,8	726	12,3

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations principales, géographie au 01/01/2021.

La répartition par tranche d'âge est quasiment identique sur les trois Communes de Carnoux-en-Provence, Cassis et Roquefort-la-Bédoule mais la tranche âge des + de 60 ans est plus représentée sur Cassis (42,8%) tout comme la part des 0-14 ans qui est moins représentée sur Cassis (10,6%).

- Le solde migratoire et solde naturel

	Variation annuelle moyenne de la population en %1999/2010	Variation annuelle moyenne de la population en % 2011 /2016	du solde naturel	du solde migratoire
Cassis	-0,3	-1,47	-0,3	-1,1
Roquefort-la-Bédoule	0,6	2,15	-0,4	2,6
Carnoux-en-Provence	-0,2	-0,74	0,2	-0,9
Bouches du Rhône	0,7	0,4	0,5	-0,02
France Métropolitaine	0,6	1,6	2,6	3,6

Source Insee 1999, 2011 et 2016

Solde migratoire (définition) :

Le solde migratoire est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année. Ce concept est indépendant de la nationalité.

Solde Naturel (définition) :

Le solde naturel est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période.

On parle d'accroissement naturel ou d'excédent naturel lorsque le nombre de naissances est supérieur à celui des décès.

Le département des Bdr ne présente pas d'excédent naturel ni de variation annuelle de la population entre 2011 et 2016. Le tableau confirme la variation annuelle de la population 2011-2016 élevée sur Roquefort-la-Bédoule. Concernant le solde migratoire, à savoir la différence entre le nombre de personnes qui sont parties et sorties en cours d'année, il est intéressant de noter qu'il est aussi très élevé sur Roquefort-la-Bédoule : la population augmente et se renouvelle chaque année sur cette Commune.

Nombre de naissances et décès

	2018		2019		2020	
	Naissances	Décès	Naissances	Décès	Naissances	Décès
Carnoux-en-Provence	42	74	47	56	51	82
Cassis	35	76	39	110	39	111
Roquefort-la-Bédoule	68	85	51	118	61	133
CTG	145	235	137	284	151	326

Naissances et décès domiciliés Source État civil : Carnoux-en-Provence, Cassis et Roquefort-la-Bédoule

Selon les sources INSE 2016/ 2018, le Département a connu une baisse du nombre de naissances sur cette période de 2 ans (-0.9%).

Les données INSEE 2018, 2019 et 2020 recensées par les Communes confirment en revanche les tendances suivantes :

Sur Carnoux-en-Provence, les naissances qui étaient en baisse entre 2017 et 2019 sont légèrement en hausse depuis 2019 mais elles tendent vers une stabilité.

Sur Cassis, les naissances ont également tendance à stagner depuis 2018.

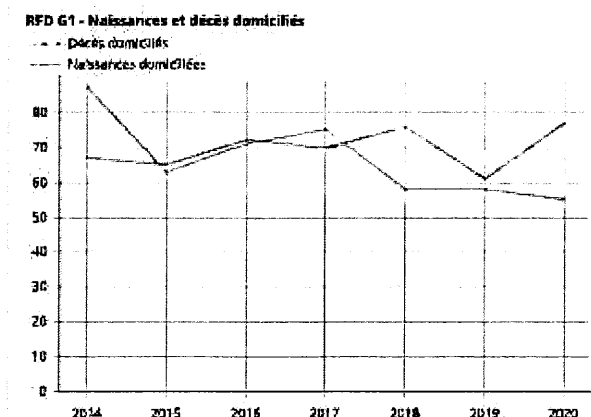
Sur Roquefort-la-Bédoule, le nombre de naissance augmente est stable.

Sur le territoire Ctg, stabilité des naissances sur les 3 Communes, nette augmentation des décès entre 2008 et 2020 pour Cassis, Roquefort-la-Bédoule et stable pour Carnoux-en-Provence.

Pour l'ensemble de la Ctg, hausse des décès de 40% (72% Insee)

Commune de Carnoux-en-Provence (13119)

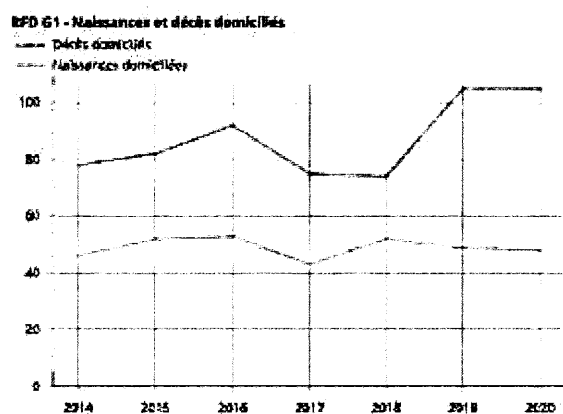
RFD G1 - Naissances et décès domiciliés



Source : Insee, statistiques de l'état civil en géographie au 01/01/2021.

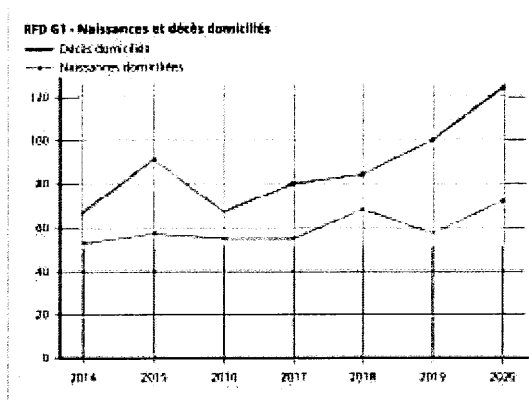
Commune de Cassis (13022)

RFD G1 - Naissances et décès domiciliés



Source : Insee, statistiques de l'état civil en géographie au 01/01/2021.

RFD G1 - Naissances et décès domiciliés



Source : Insee, statistiques de l'état civil en géographie au 01/01/2021.

La composition des ménages

Carnoux-en-Provence

	Nombre de ménages						Population des ménages		
	2008	%	2013	%	2018	%	2008	2013	2018
Ensemble	2 768	100,0	2 777	100,0	2 861	100,0	6 928	6 689	6 468
Ménages d'une personne	644	23,3	700	25,2	854	29,8	644	700	854
Hommes seuls	229	8,3	252	9,1	333	11,6	229	252	333
Femmes seules	415	15,0	449	16,2	521	18,2	415	449	521
Autres ménages sans famille	66	2,4	40	1,5	41	1,4	160	99	88
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est:	2 058	74,3	2 037	73,3	1 966	68,7	6 124	5 889	5 527
Un couple sans enfant	832	30,1	924	33,3	929	32,5	1 776	1 969	1 948
Un couple avec enfant(s)	940	34,0	856	30,8	778	27,2	3 590	3 219	2 917
Une famille monoparentale	285	10,3	257	9,2	259	9,0	758	700	662

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/202

Cassis

	Nombre de ménages						Population des ménages		
	2008	%	2013	%	2018	%	2008	2013	2018
Ensemble	3 740	100	3 656	100	3 637	100	7 698	7 394	6 968
Ménages d'une personne	1 393	37.2	1 418	38.8	1 554	42.7	1 393	1 418	1 554
Hommes seuls	576	15.4	660	18.1	596	16.4	576	660	596
Femmes seules	817	21.8	758	20.7	958	26.4	817	758	958
Autres ménages sans famille	109	2.9	108	3.0	36	1.0	237	242	73
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	2 239	59.9	2 130	58.3	2 046	56.3	6 067	5 734	5 341
Un couple sans enfant	1120	29.9	1016	27.8	1067	29.3	2308	2093	2181
2181 Un couple avec enfant(s)	813	21.7	737	20.2	642	17.7	2 990	2 723	2 357
Une famille monoparentale	306	8.2	376	10.3	337	9.3	769	918	803

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/202

Roquefort-la-Bédoule

Commune de Roquefort-la-Bédoule (13085)

FAM T1 - Ménages selon leur composition

	Nombre de ménages						Population des ménages		
	2008	%	2013	%	2018	%	2008	2013	2018
Ensemble	1 963	100,0	2 066	100,0	2 318	100,0	4 878	5 106	5 669
Ménages d'une personne	451	23,0	440	21,3	522	22,5	451	440	522
Hommes seuls	159	8,1	169	8,2	251	10,8	159	168	251
Femmes seules	292	14,9	272	13,2	272	11,7	292	272	272
Autres ménages sans famille	45	2,3	64	3,1	63	2,7	107	152	147
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	1 467	74,7	1 562	75,6	1 733	74,7	4 320	4 513	4 999
Un couple sans enfant	652	32,2	720	34,9	740	31,9	1 304	1 508	1 542
Un couple avec enfant(s)	686	34,9	727	35,2	908	34,9	2 611	2 730	3 030
Une famille monoparentale	129	7,6	115	5,5	185	8,0	405	275	427

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2021.

En 2018, sur 19 487 habitants présents sur le territoire, il y'a 8816 ménages.

Sur la totalité du territoire, la typologie des ménages est identique à celle du Département.

- Les ménages d'une personne sont au nombre 2930 soit 33% des ménages. Cassis compte le nombre de ménages le plus élevé du territoire (1554).
- Les ménages avec familles représentent 65% des ménages. Parmi ces ménages avec familles, il y'a 2736 couples sans enfants (47.6%), 2228 couples avec enfants (38.8%), 781 familles monoparentales (13.6%).

A noter, les familles monoparentales sont présentes sur les trois Communes : Carnoux-en-Provence 259, Cassis 337 et Roquefort-la-Bédoule 185.

- La composition des familles avec et sans enfants et leur évolution entre 2008 et 2018

Carnoux-en-Provence

FAM T3 - Composition des familles

	2008	%	2013	%	2018	%
Ensemble	2 190	100,0	2 071	100,0	1 988	100,0
Couples avec enfant(s)	954	45,9	856	41,3	782	39,3
Familles monoparentales	301	14,3	276	13,3	269	13,5
Hommes seuls avec enfant(s)	67	3,2	52	2,5	71	3,6
Femmes seules avec enfant(s)	233	11,1	224	10,8	198	9,9
Couples sans enfant	848	40,4	940	45,4	958	47,2

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2021.

Cassis

FAM T3 - Composition des familles

	2008	%	2013	%	2018	%
Ensemble	2 255	100,0	2 156	100,0	2 062	100,0
Couples avec enfant(s)	817	38,2	748	34,8	642	31,2
Familles monoparentales	314	13,9	382	17,7	337	16,3
Hommes seuls avec enfant(s)	44	2,0	57	2,6	62	3,0
Femmes seules avec enfant(s)	270	12,0	325	15,1	275	13,3
Couples sans enfant	1 124	49,8	1 021	47,5	1 083	52,5

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2021.

Roquefort-la-Bédoule

FAM T3 - Composition des familles

	2008	%	2013	%	2018	%
Ensemble	1 435	100,0	1 566	100,0	1 758	100,0
Couples avec enfant(s)	684	46,2	737	46,4	808	46,0
Familles monoparentales	156	10,9	119	7,6	155	11,1
Multiples seules avec enfant(s)	28	1,9	25	1,6	38	4,3
Femmes seules avec enfant(s)	128	8,6	93	6,0	137	7,8
Couples sans enfant	643	43,3	720	46,0	759	41,0

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2021.

En 2018, le territoire compte 5809 familles :

- Familles sans enfants : 2776 (47.8%) /47% Bdr et 49% National. Les couples sans enfants représentent plus de la moitié des familles sur Cassis contrairement à Carnoux-en-Provence et Roquefort-la-Bédoule.
- Familles avec enfants : 2232 (38.4%). Les couples avec enfants sont beaucoup plus représentés sur Roquefort-la-Bédoule (46%) contrairement à Carnoux-en-Provence (39.3%) et Cassis (31.2%).

Concernant l'évolution du nombre de familles sur le territoire de 2013 à 2018 (période de 5 ans) : passage de 5787 familles sur le territoire en 2013 à 6809 familles en 2018 (couples avec et sans enfants) soit + 1000 familles : on remarque une baisse du nombre de couples avec enfants sur le territoire excepté sur Roquefort-la-Bédoule :

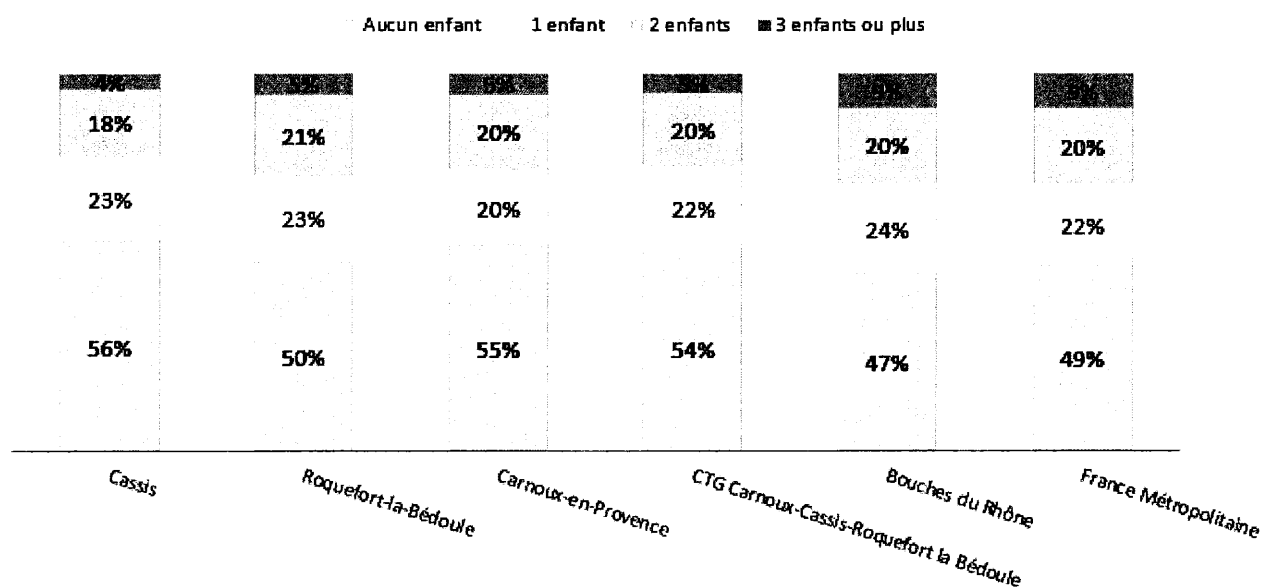
- Carnoux-en-Provence : Baisse du nombre de couples avec enfants et équilibre du nombre de couples sans enfants et des familles monoparentales
- Cassis : baisse du nombre de couples avec enfants et des familles monoparentales et augmentation du nombre de couples sans enfants
- Roquefort-la-Bédoule : Hausse du nombre de couples avec et sans enfants et du nombre de familles monoparentales

Familles selon le nombre d'enfants âgés de – 25 ans en 2018

	Total familles	Aucun enfant	1 enfant	2 enfants	3 enfants et plus
Carnoux-en-Provence	1989	1109	396	388	97
Cassis	2062	1305	389	311	57
Roquefort-la-Bédoule	1758	886	404	375	92
CTG	5809	3300	1189	1074	246

Données INSEE 2018

Sur le territoire Ctg, parmi les 5809 familles, il y 'a quasiment autant de familles avec 1 enfant ou 2 enfants. En 2016 et 2018, la photographie de la composition des familles n'est pas identique à celle du Département BDR puisque la part des familles sans enfants restent toujours supérieure.



Sources : Insee 2016.

- Le vieillissement de la population

	Pop. moins de 20 ans	Pop. 60 ans et plus	Indice de vieillissement
Cassis	1 235	2 658	2,2
Roquefort-la-Bédoule	1 258	1 722	1,4
Carnoux-en-Provence	1 418	2 141	1,5
CTG Carnoux-Cassis-Roquefort la Bédoule	3 911	6 521	1,67
Bouches du Rhône	483 026	515 579	1,1
France Métropolitaine	15 609 332	16 349 766	1,0

Source INSEE 2016

Indice de vieillissement de la population (définition) :

L'indice de vieillissement de la population est le nombre de personnes âgées de 65 ans et plus pour 100 personnes âgées de moins de 20 ans. Il permet de mesurer le degré de vieillissement de la population. Plus l'indice est élevé, plus le vieillissement est important.



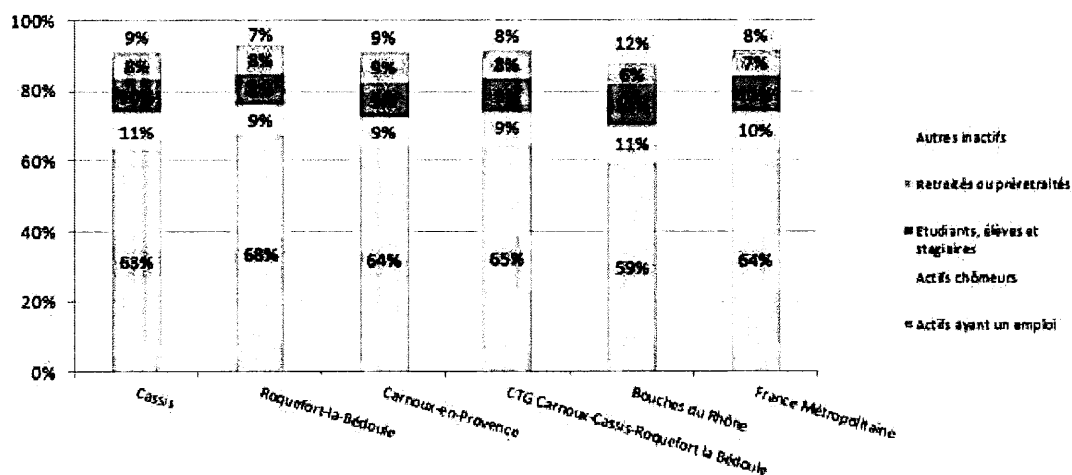
En 2016, le territoire a une tendance au vieillissement : l'indice de vieillissement est de 1.67 (Bdr 1.1). Cet indice est plus marqué sur Cassis (2.2).

4- L'emploi

La population de 15 à 64 ans : actifs et inactifs 2016

	Population 15 à 64 ans	Actifs	Actifs ayant un emploi	Actifs chômeurs	Inactifs	Etudiants, élèves et stagiaires	Retraités ou préretraités	Autres inactifs
Cassis	4 146	74%	63%	11%	26%	10%	8%	9%
Roquefort-la-Bédoule	3 298	76%	68%	9%	24%	8%	8%	7%
Carnoux-en-Provence	3 814	73%	64%	9%	27%	9%	9%	9%
CTG Carnoux-Cassis-Roquefort la Bédoule	11 258	74%	65%	9%	26%	9%	8%	8%
Bouches du Rhône	1 269 371	70%	59%	11%	30%	12%	6%	12%
France Métropolitaine	40 515 561	74%	64%	10%	26%	11%	7%	8%

Source Insee 2016



Les personnes âgées de 15 à 64 ans sur le territoire sont au nombre de 11 258 en 2016.

Celles ayant un emploi sur le territoire (actifs 74%) sont légèrement plus nombreuses que sur le Département (70%).

La proportion des actifs chômeurs (9%) est inférieure au Département Bdr (11%).

Définition

Le taux de chômage des 15 à 64 ans est le pourcentage de chômeurs dans la population active (actifs occupés + chômeurs) calculé en mettant en rapport les chômeurs des 15-64 ans avec les actifs de cette classe d'âge.

La population de 15 à 64 ans : évolution des actifs et inactifs 2008, 2013, 2018

Carnoux-en-Provence

EMP T1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité

	2008	2013	2018
Ensemble	4 632	4 234	3 808
Actifs en %	68,6	72,2	72,8
Actifs ayant un emploi en %	51,0	54,6	54,2
Chômeurs en %	7,6	7,7	8,7
Inactifs en %	31,4	27,8	27,2
Élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	11,3	8,8	9,1
Retraités ou préretraités en %	10,3	10,3	9,5
Autres inactifs en %	9,8	8,6	8,5

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations principales, géographie au 01/01/2021.

*Chômage au sens du recensement de la population

EMP T1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité

	2008	2013	2018
Ensemble	4 805	4 315	3 781
Actifs en %	71,3	74,0	76,9
Actifs ayant un emploi en %	54,0	63,3	68,2
Chômeurs en %	7,2	10,7	8,7
Inactifs en %	28,7	26,0	23,1
Élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	9,3	9,7	8,0
Retraités ou préretraités en %	9,4	7,5	6,5
Autres inactifs en %	10,0	8,8	8,6

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations principales, géographie au 01/01/2021.

*Chômage au sens du recensement de la population

Roquefort-la-Bédoule

EMP T1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité

	2008	2013	2018
Ensemble	3 232	3 311	3 457
Actifs en %	69,2	70,8	76,4
Actifs ayant un emploi en %	51,9	63,8	67,7
Chômeurs en %	7,3	7,0	8,8
Inactifs en %	30,8	29,2	23,6
Élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	10,5	9,3	8,1
Retraités ou préretraités en %	9,7	11,6	8,1
Autres inactifs en %	10,6	8,3	7,0

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations principales, géographie au 01/01/2021.

*Chômage au sens du recensement de la population

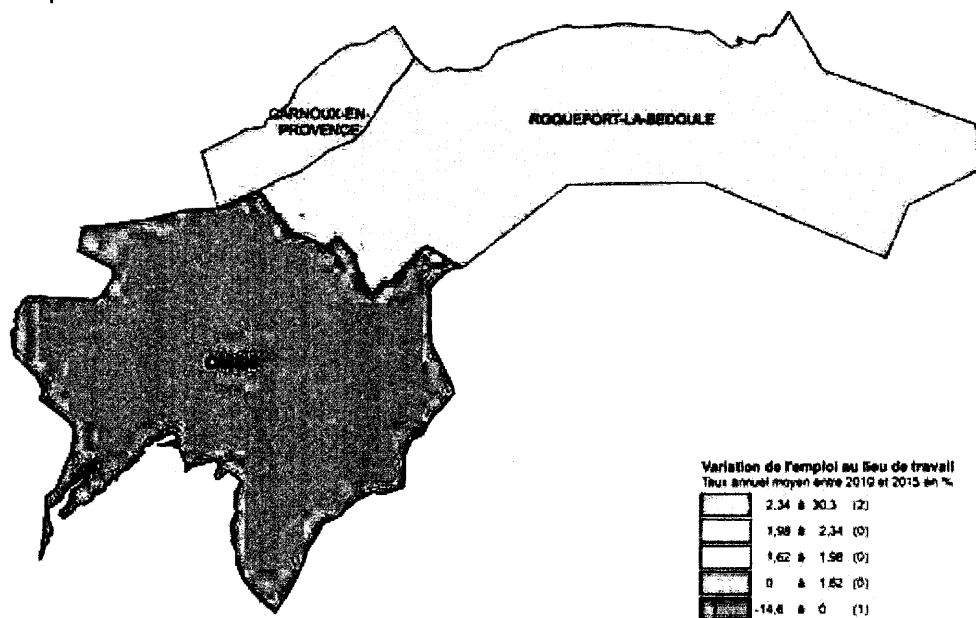
D'un point de vue général, le pourcentage de la population active augmente régulièrement sur les trois Communes du territoire Ctg :

En 2018,

- Carnoux-en-Provence : 72.8% d'actifs dont 8.7% de chômeurs et 27.2% d'inactifs
- Cassis : 76.9% d'actifs dont 8.7% de chômeurs et 23.1% d'inactifs
- Roquefort-la-Bédoule : 76.4% d'actifs dont 8.8% de chômeurs et 23.1% d'inactifs

La variation de l'emploi 2011/ 2016

Sur une période de 5 ans, l'emploi a fortement varié par secteur d'activité sur les Communes de Carnoux-en-Provence et de Roquefort-la-Bédoule.



Source INSEE 2016

Bouches du Rhône : 2,6%

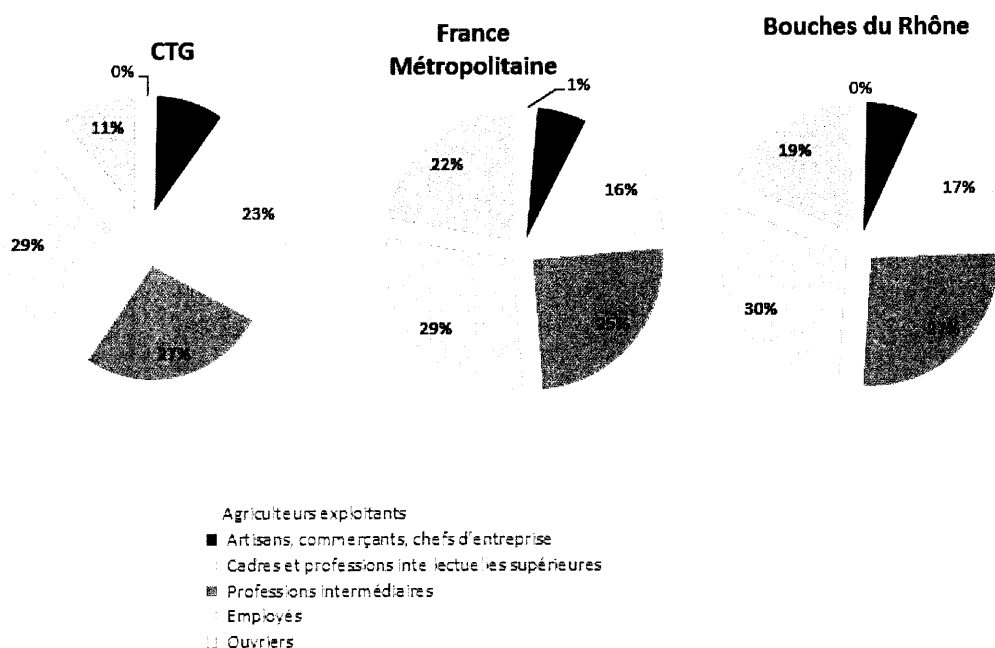
France Métropolitaine : 1,8%

L'emploi par catégories socio professionnelles

La répartition des emplois par catégories socio professionnelles n'est pas identique à celle du département Bdr : les cadres, artisans et commerçants sont plus largement représentés :

- Employés : 29% (idem Bdr)
- Professions intermédiaires : 27% (idem Bdr)
- Ouvriers : 11% (il y a moins d'ouvriers sur ce territoire)
- Cadres et professions intellectuelles supérieures : 23% (ils sont plus nombreux sur le territoire)
- Artisans, commerçants et chefs d'entreprise : 10% (ils sont plus nombreux sur le territoire)

	Agriculteurs exploitants	Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers
Cassis	15	362	747	819	848	293
Roquefort-la-Bédoule	15	205	615	650	720	285
Carnoux-en-Provence	0	225	570	760	895	335
CTG Carnoux-Cassis-Roquefort la Bédoule	30	792	1932	2229	2463	913
Bouches du Rhône	3 515	56450	154882	232460	264723	160239
France Métropolitaine	406 445	1787781	4849233	7416979	8510028	6477937



Le taux d'activité des hommes et des femmes

	Population féminine			Population masculine		
	Total	Actif	Tx d'activité	Total	Actif	Tx d'activité
Cassis	2 128	1 475	69%	2019	1593	79%
Roquefort-la-Bédoule	1 679	1 233	73%	1619	1287	79%
Carnoux-en-Provence	1 953	1 344	69%	1861	1433	77%
CTG Carnoux-Cassis-Roquefort la Bédoule	5 760	4 052	70%	5 499	4 313	78%
Bouches du Rhône	650 850	435 635	67%	614480	453047	74%
France Métropolitaine	20 447 773	14 539 223	71%	19957374	15352592	77%

Source Insee 2016

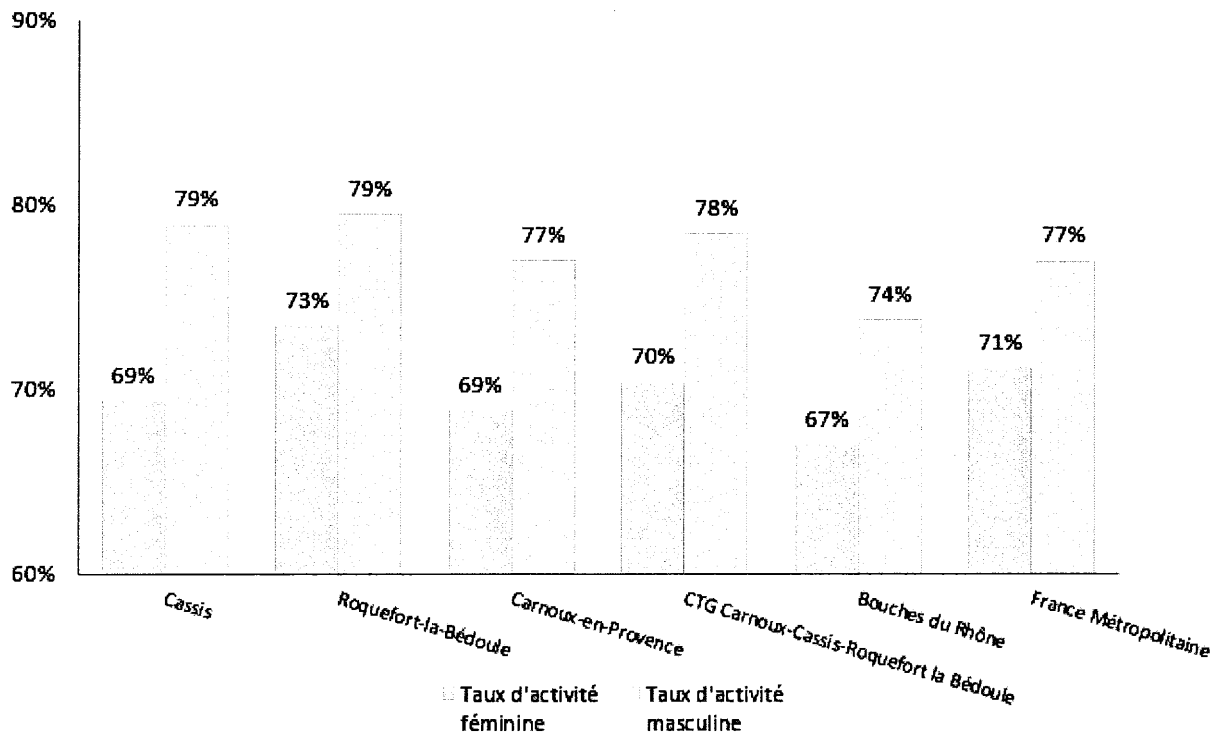
En 2016, sur le territoire Ctg le taux d'activité des femmes (70 %) et des hommes (78%) reste supérieur à la moyenne du Département Bdr (67 %/74%).

D'après les données INSEE 2018, le taux d'activité évolue différemment en fonction des Communes du territoire.

Carnoux-en-Provence : le taux d'activité hommes et femmes n'a pas évolué depuis 2016

Cassis : le taux d'activité hommes et femmes est en baisse depuis 2016

Roquefort-la-Bédoule : le taux d'activité hommes et femmes est en hausse depuis 2016



Les salariés de 15 à 64 ans par sexe, âge et temps partiel en 2018 et lieux de travail

Carnoux-en-Provence

ACT T3 - Salariés de 15 à 64 ans par sexe, âge et temps partiel en 2018

	Hommes	Temps partiel	Femmes	Temps partiel
Ensemble	1 048	5,5	1 051	24,1
15 à 24 ans	79	18,9	62	20,9
25 à 54 ans	785	3,0	790	23,3
55 à 64 ans	184	10,1	200	28,3

Source : Insee, RP2018 exploitation principale, géographie au 01/01/2021.

ACT T4 - Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi qui résident dans la zone

	2008	%	2013	%	2018	%
Ensemble	2 845	100	2 765	100	2 495	100
Travaillent :						
dans la commune de résidence	675	23,7	655	24,1	723	29,0
dans une commune autre que la commune de résidence	2 170	76,3	2 100	75,9	1 773	71,0

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations principales, géographie au 01/01/2021.

Sur Carnoux-en-Provence, en 2018, 24.1% des 1051 femmes salariées travaillent à temps partiel. 71 % des travailleurs ont leur emploi dans une autre Commune que Carnoux-en-Provence.

Cassis

ACT T3 - Salariés de 15 à 64 ans par sexe, âge et temps partiel en 2018

	Hommes	à temps partiel	Femmes	à temps partiel
Ensemble	846	8,7	1 008	29,5
15 à 24 ans	48	23,9	59	31,6
25 à 54 ans	606	7,0	692	24,7
55 à 64 ans	193	10,2	257	25,4

Source : Insee, RP2018 exploitation principale, géographie au 01/01/2021.

ACT T4 - Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi qui résident dans la zone

	2008	%	2013	%	2018	%
Ensemble	2 143	100	2 633	100	2 719	100
Travaillent :						
dans la commune de résidence	1 373	43,7	1 337	47,0	1 207	44,4
dans une commune autre que la commune de résidence	1 770	56,3	1 496	52,8	1 512	55,6

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations principales, géographie au 01/01/2021.

Sur Cassis, en 2018, 25.3% des 1008 femmes salariées travaillent à temps partiel. Contrairement à Carnoux et Roquefort-la-Bédoule, la moitié des travailleurs ont leur emploi dans la Communes de Cassis soit 55.6%.

Roquefort-la-Bédoule

Sur Roquefort-la-Bédoule, en 2018, 25.1% des 1000 femmes salariées travaillent à temps partiel. 76,4 % des travailleurs ont leur emploi dans une autre Commune que Roquefort-la-Bédoule.

ACT T3 - Salariés de 15 à 64 ans par sexe, âge et temps partiel en 2018

	Nombre	en % des salariés	Nombre	en % des temps partiel
Ensemble	967	5,4	1 000	25,1
15 à 24 ans	76	19,0	59	33,9
25 à 54 ans	737	4,1	786	23,3
55 à 64 ans	154	4,8	155	30,6

Source : Insee, RP2018 exploitation principale, géographie au 01/01/2021.

ACT T4 - Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi qui résident dans la zone

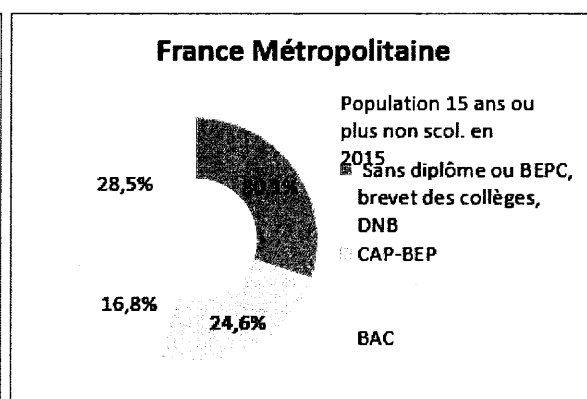
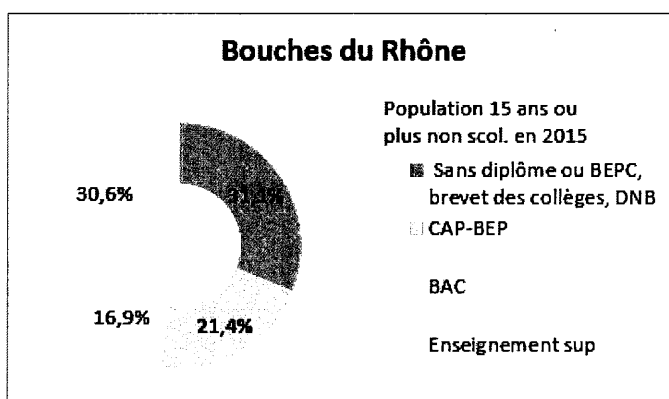
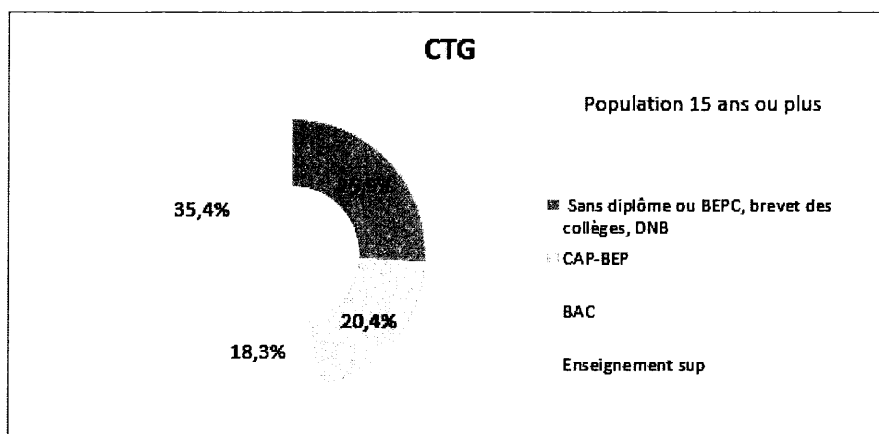
	2008	%	2013	%	2018	%
Ensemble	2 010	100	2 294	100	2 371	100
Travailleurs :						
dans la commune de résidence	407	20,0	439	19,9	560	23,6
dans une commune autre que la commune de résidence	1 603	80,0	1 785	80,1	1 810	76,4

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations principales, géographie au 01/01/2021.

Le niveau de formation de la population

	Population de 15 ans ou + non scolarisée en 2016	Sans diplôme ou BEPC, brevet des collèges, DNB		CAP-BEP		BAC		Enseignement supérieur	
		Nb	Taux	Nb	Taux	Nb	Taux	Nb	Taux
Cassis	5 738	1 542	26,9%	1 005	17,5%	1 001	17,5%	2 190	38,2%
Roquefort-la-Bédoule	4 267	1 045	24,5%	952	22,3%	770	18,0%	1 500	35,2%
Carnoux-en-Provence	5 020	1 306	26,0%	1 111	22,1%	977	19,5%	1 626	32,4%
Bouches du Rhône	1 464 310	455 324	31,1%	312 827	21,4%	247 741	16,9%	448 417	30,6%
France Métropolitaine	46 877 261	14 095 708	30,1%	11 511 481	24,6%	7 887 948	16,8%	13 382 125	28,5%

Source INSEE 2016



La population de plus de 15 ans non scolarisée en 2016, représente plus de 15 000 personnes à l'échelle de la Ctg.

La population de plus de 15 ans sans diplôme représente 25.9%, celle de niveau Cap Bep 20.4% soit quasiment plus de la moitié de la population.

18.3% de la population possède un Bac et 35.4% ont suivi un enseignement supérieur (30.6% Bdr).

5- Les ressources

Les familles à bas revenus (seuil de pauvreté)

	Familles	Familles à bas revenus	Taux de familles à bas revenus
Cassis	918	132	14,4%
Roquefort-la-Bédoule	835	124	14,9%
Carnoux-en-Provence	900	169	18,8%
CTG Carnoux-Cassis-Roquefort la Bédoule	2 653	425	16,0%
Bouches du Rhône	291 721	85 193	28,9%
France Métropolitaine	9 055 984	1 914 218	21,3%

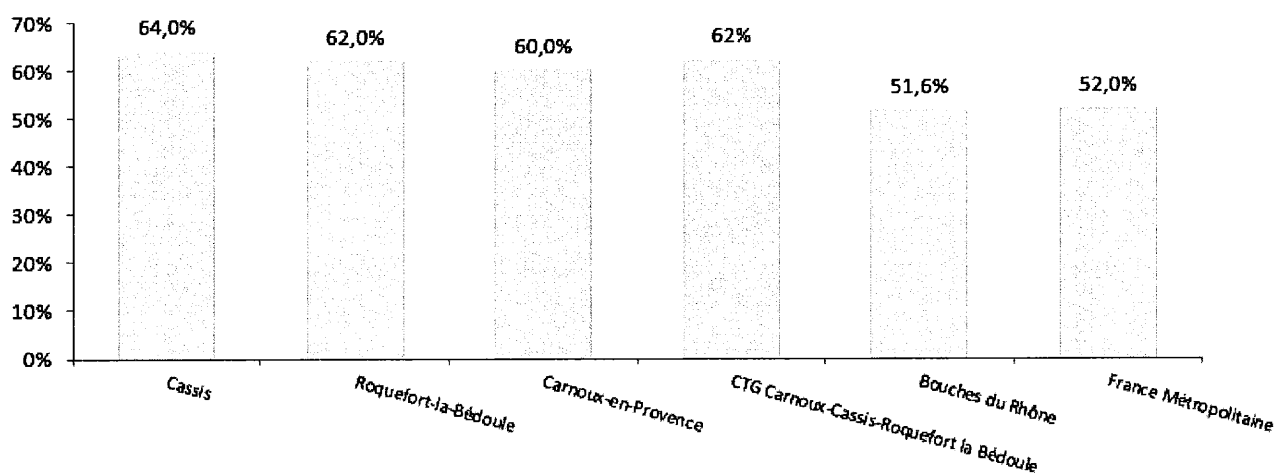
Source CAF 2018

Les familles à bas revenus (*) sont moins nombreuses sur le territoire (10%/425 familles) en comparaison au Département des Bdr (28,9%). En revanche, c'est sur la Commune de Carnoux-en-Provence que le pourcentage de familles à bas revenus est le plus important (18,8%/169 familles).

Bas revenus = niveau de vie des ménages inférieur pour une année donnée à un seuil, dénommé seuil de pauvreté (1026 en 2016 et 1063 euros en 2021).

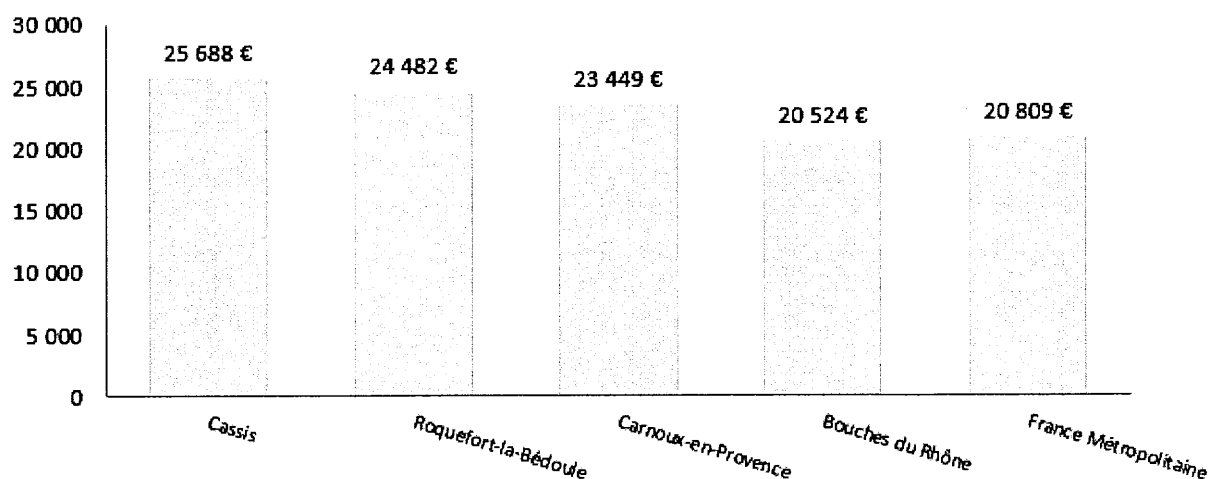
La part des ménages fiscaux imposés en 2016

En 2016, sur le Département des Bdr, 51,6 % de la population est imposée en 2016 mais les trois Communes du territoire ont une part plus élevée de ménages imposés (62%).



Source INSEE 2016

Le revenu médian par unité de consommation



Source INSEE 2016

Revenu disponible médian par unité de consommation (définition) :

Le niveau de vie est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (uc).
Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage.

Les unités de consommation sont généralement calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 uc au premier adulte du ménage, 0,5 uc aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 uc aux enfants de moins de 14 ans.

Le revenu disponible d'un ménage comprend les revenus d'activité (nets des cotisations sociales), les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs.

Le revenu médian (toutes ressources confondues) est de 20 524 euros sur le Département des Bdr : la moitié de la population est au-dessus, l'autre moitié en dessous.

Sur le territoire Ctg, le revenu médian le plus élevé est celui de Cassis (25 688 euros en 2016/ 26 870 en 2019) et le moins élevé est celui de Carnoux-en-Provence (23 449 euros en 2016/ 24 970 en 2019), pour Roquefort-la-Bédoule (24 482 en 2016/ 25 6790 en 2019).

Le rapport interdécile 9^{ème}/ 1^{er}

	1er décile du niveau de vie	9e décile du niveau de vie	Rapport interdécile 9e décile/1er décile
Cassis	12 151 €	53 679 €	4,4
Roquefort-la-Bédoule	13 094 €	41 726 €	3,2
Carnoux-en-Provence	12 785 €	40 897 €	3,2
Bouches du Rhône	9 916 €	38 096 €	3,8
France Métropolitaine	10 948 €	37 880 €	3,5

Source INSEE 2016

Rapport inter décile 9ème/1er (définition)

Le rapport interdécile est le rapport entre le neuvième décile (niveau de vie qui sépare les 90 % qui touchent le moins des 10 % qui touchent le plus) et le premier décile (niveau de vie qui sépare les 10 % les plus pauvres des 90 % restants). Le rapport interdécile mesure combien de « fois » les plus riches reçoivent ce dont les pauvres disposent

Carnoux-en-Provence (2016)

- 1^{er} décile = 12 785 euros = 10 % des ménages ont un niveau de vie inférieur à 12 785 euros et 90 % des ménages ont un niveau de vie supérieur à 12 785 euros.
- 9^{ème} décile = 40 897 euros = 10 % des ménages ont un niveau de vie supérieur à 40 897 euros.
- Le rapport interdécile est de 3,2 (Bdr 3,8) = les plus riches ont 3,2 fois les revenus des plus pauvres sur Carnoux-en-Provence

Cassis (2016)

- 1^{er} décile = 12 151 euros = 10 % des ménages ont un niveau de vie inférieur à 12 151 euros et 90 % des ménages ont un niveau de vie supérieur à 12 151 euros.
- 9^{ème} décile = 53 670 euros = 10 % des ménages ont un niveau de vie supérieur à 53 670 euros .
- Le rapport interdécile est de 4,4 (Bdr 3,8) = les plus riches ont 4,4 fois les revenus des plus pauvres sur Cassis

Roquefort-la-Bédoule (2016)

- 1^{er} décile = 13 094 euros = 10 % des ménages ont un niveau de vie inférieur à 13 094 euros et 90 % des ménages ont un niveau de vie supérieur à 12 785 euros.
- 9^{ème} décile = 41 726 euros = 10 % des ménages ont un niveau de vie supérieur à 41 726 euros.

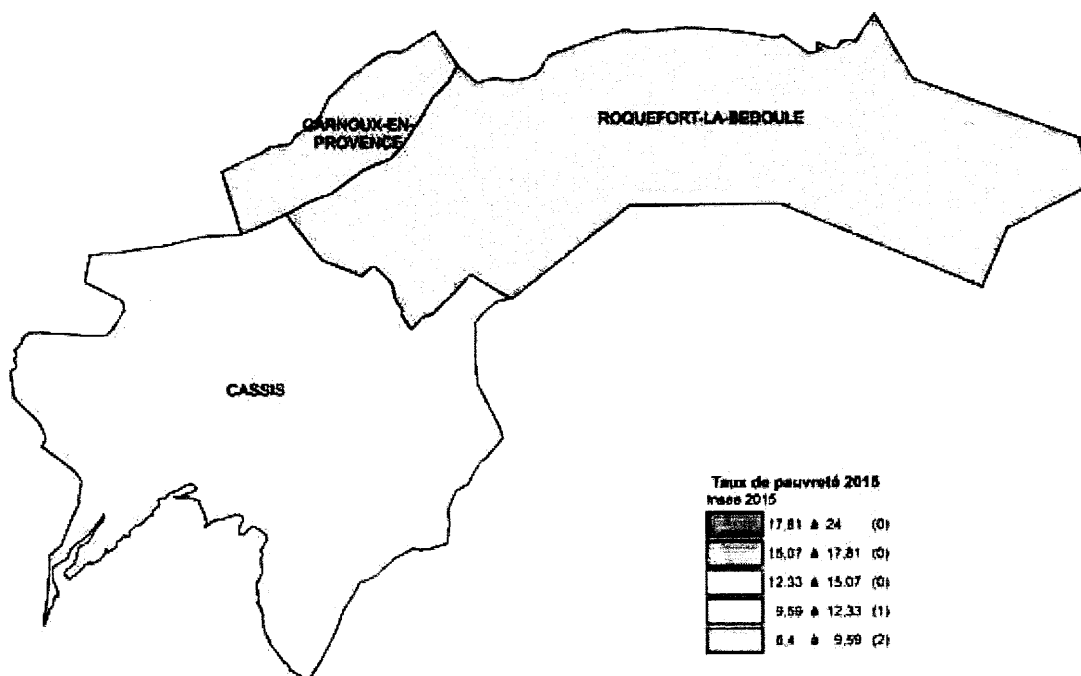
- Le rapport interdécile est de 3,2 (Bdr 3,8) = les plus riches ont 3,2 fois les revenus des plus pauvres sur Roquefort-la-Bédoule.

Les écarts sont importants sur les trois Communes mais se situent en dessous de la moyenne du Département des Bdr (3,8). C'est sur Cassis que le rapport est le plus élevé (4,4).

Le taux de pauvreté

Bouches du Rhône : 18,6%

France métropolitaine : 14,9%



Taux de pauvreté (définition) :

Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus (ou de ménages) dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil, dénommé seuil de pauvreté (exprimé en euros). On privilégie en Europe le seuil de 60 % du niveau de vie médian qui s'élevait en 2016 à 1 026 euros par mois

Sur les deux Communes de Carnoux-en-Provence et de Roquefort-la-Bédoule, 9 % des ménages sont sous le seuil de pauvreté estimé à 1026 euros en 2015.

Le taux de pauvreté sur Cassis est plus élevé, il est de 11%.

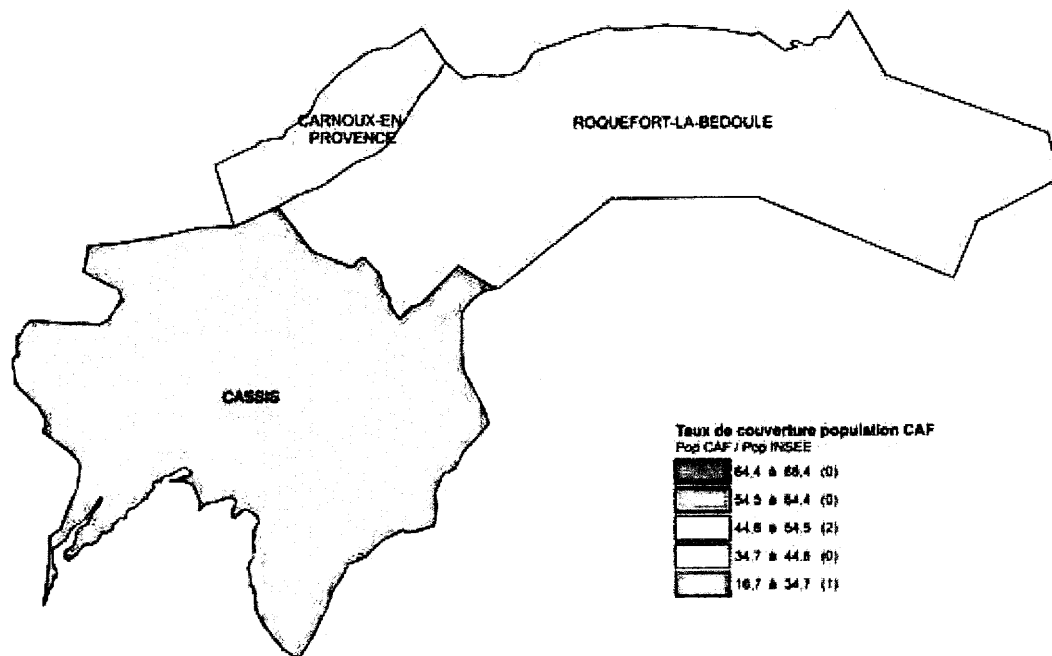
Le nombre d'allocataires et le taux de couverture

Sur le territoire, plus de 8000 personnes sont couvertes par la Caf (Régime général de la branche famille de la Sécurité Sociale) soit 42 % ce qui représente moins de la moitié de la population (Département Bdr 53%).

C'est à Cassis où le nombre d'allocataires est le moins important.

	Population en 2016(princ)	Personnes couvertes CAF	Taux couverture CAF	Personnes couvertes CAF/MSA	Taux couverture CAF/MSA
Cassis	7 162	2 270	32%	2 324	32%
Roquefort-la-Bédoule	5 632	2 537	45%	2 595	46%
Carnoux-en-Provence	6 546	3 075	47%	3 118	48%
CTG Carnoux-Cassis-Roquefort la Bédoule	19 340	7 882	41%	8 037	42%
Bouches du Rhône	2 019 717	1 044 799	52%	1 073 689	53%
France Métropolitaine	64 468 721	30 631 082	48%	32 014 128	50%

Source INSEE 2016 et CAF 2018

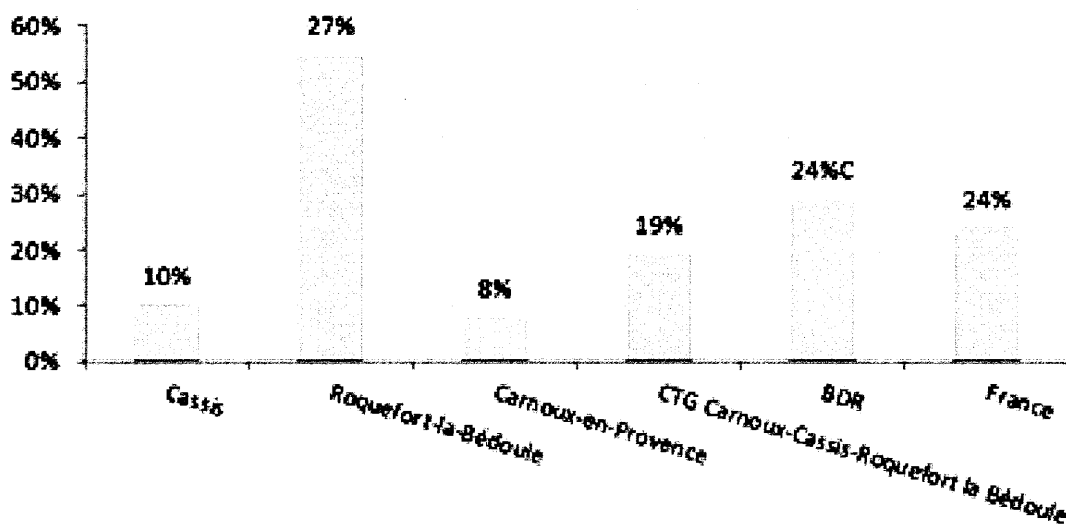


Les allocataires fragiles et leur évolution entre 2014 et 2018

Nombre allocataires fragiles	Total	24 ans et -	25-29 ans	30-39 ans	40-49 ans	50-59 ans	60 ans et +
Cassis	109	7	16	35	21	22	8
Roquefort-la-Bédoule	96	11	11	26	29	18	1
Carnoux-en-Provence	121	16	11	41	37	12	4
CTG Carnoux-Cassis-Roquefort la Bédoule	326	34	38	102	87	52	13
Bouches du Rhône	55 879	5 076	6 713	16 154	14 513	10 918	2 505
France Métropolitaine	1 736 420	165 793	199 861	509 862	463 265	318 163	79 476

Nombre allocataires fragiles	Total	Evolution 2015/2018 allocataires fragiles	
Cassis	99	109	10%
Roquefort-la-Bédoule	62	96	55%
Carnoux-en-Provence	112	121	8%
CTG Carnoux-Cassis-Roquefort la Bédoule	273	326	19%
BDR	43 256	55 879	29%
France	1 400 030	1 736 420	24%

Source caf 2018



Allocataires fragiles (définition) :

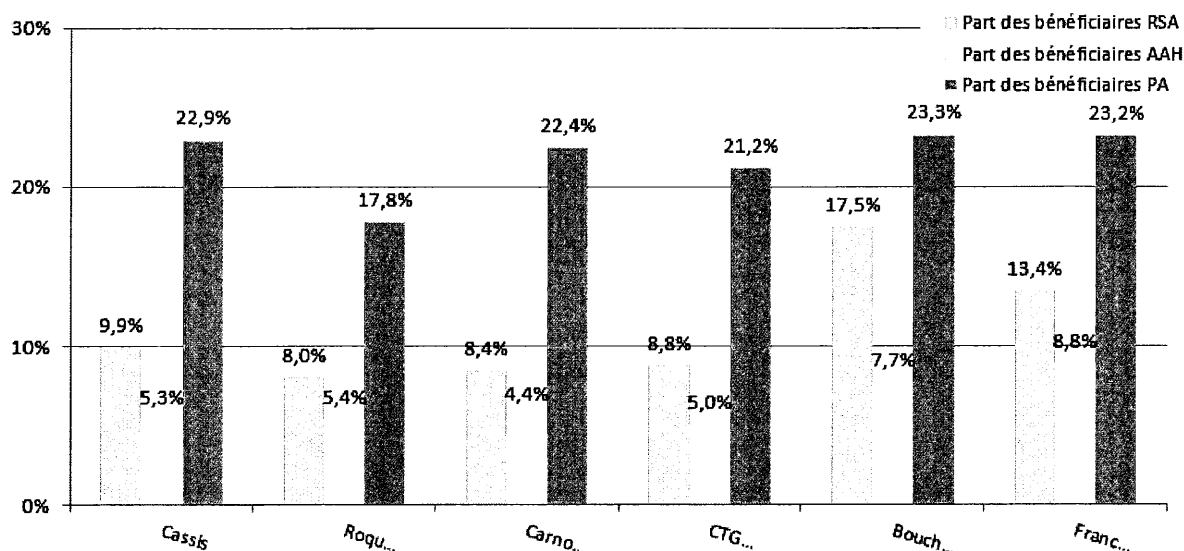
Allocataires au-dessus du seuil de bas revenus grâce aux prestations, le seuil de bas revenus désignant un RUC fixé à 1071 euros pour l'année 2018.

Parmi les plus de 8000 allocataires présents sur le territoire Ctg, 273 familles sont identifiées en 2018 comme des allocataires fragiles c'est-à-dire des familles au-dessus du seuil de pauvreté (seuil de bas revenus) grâce aux prestations.

Ces familles sont présentes sur les trois Communes et plus nombreuses sur Carnoux-en-Provence.

Il convient de noter que le nombre de ces familles a augmenté de 19 % entre 2015 et 2018 et que l'augmentation est plus marquée sur Roquefort-la-Bédoule durant cette période (55%). Toutes les tranches d'âge sont concernées.

La part des bénéficiaires Rsa, prime d'activité et Aah



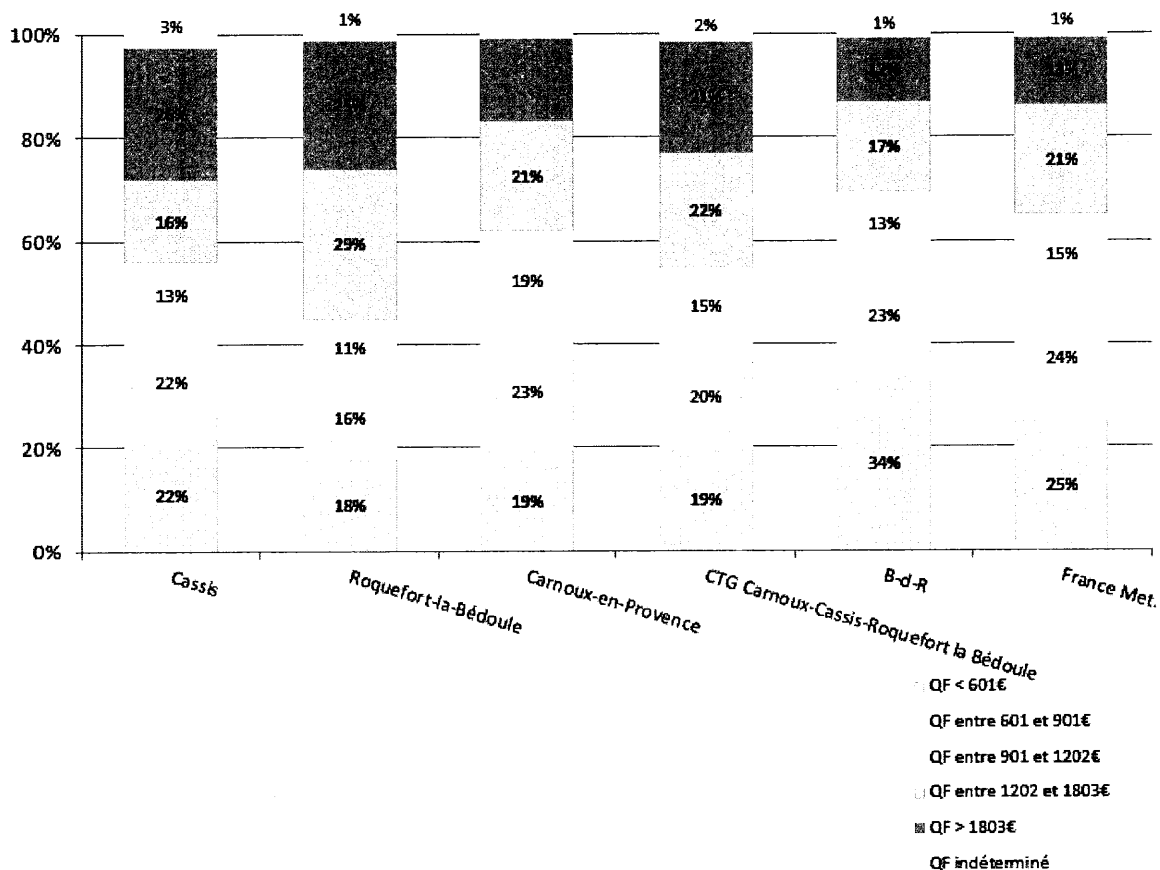
Source caf 2018

En 2018, le territoire réunit 21,2 % de bénéficiaires de la prime d'activité (Pa) ce qui est moins important que le Département (25,5%) : les salariés à bas revenus (Pa versée jusqu'à 1,2 fois le Smic), à temps complet ou partiel sont aussi nombreux sur Carnoux-en-Provence et Cassis mais en nombre moins important sur Roquefort-la-Bédoule.

Les bénéficiaires du RSA (minima social) sont peu représentés sur le territoire (8,8%/Bdr 17,5%).

Quant aux bénéficiaires de l'AAH (Allocation Adulte Handicapé), ils représentent 5 % des allocataires (Bdr 7,7%) et sont répartis sur les trois Communes.

La répartition des familles selon leur quotient familial (Qf)



Source CAF 2018

QF (définition) :

Le quotient familial est un outil de mesure des ressources mensuelles des familles allocataires qui tient compte à la fois de leurs revenus professionnels et/ou de remplacement, des prestations familiales mensuelles perçues (y compris celles versées à des tiers comme l'Apl) et de leur composition familiale. Il est actualisé lorsqu'il y a un changement de situation familiale, professionnelle etc.

S'il est calculé à partir des ressources annuelles imposables de l'année civile de référence, il tient compte néanmoins des périodes de cessation d'activité de l'allocataire ou de son conjoint éventuel en neutralisant ou en appliquant un abattement sur les revenus professionnels et/ou de remplacement.

Il est utilisé par la Caf, par exemple pour l'attribution d'aides financières individuelles, mais aussi par les mairies, les Ccas, les associations du secteur périscolaire ou accueil de loisirs pour appliquer des tarifs en fonction de la situation financière de la famille.

Sur ce territoire, 39 % des familles ont un Quotient Familial (QF) de moins de 900 euros alors qu'il est de 57 % sur le Département des Bdr. Le reste des familles est réparti sur les QF supérieurs.

Le taux de dépendance aux Pf supérieur à 50%

En 2018, sur ce territoire, 8,4 % des allocataires soit environ 670 allocataires sont entièrement dépendants des prestations familiales (16,9 % Bdr/13,5 % National).

Les allocataires dont le taux de dépendance est supérieur à 50 % sont aussi présents sur chaque Commune (13,7%/1100 allocataires) mais dans une proportion inférieure à celle du Département Bdr (27%).

	PF représentent 100% des ressources	PF représentent entre 75 à 99% des ressources	PF représentent entre 50 à 74% des ressources	Total > 50%
Cassis	8,6%	2,8%	3,0%	14,3%
Roquefort-la-Bédoule	8,6%	2,2%	3,4%	14,2%
Carnoux-en-Provence	8,2%	1,9%	2,9%	12,9%
CTG Carnoux-Cassis-Roquefort la Bédoule	8,4%	2,3%	3,1%	13,7%
B-d-R	16,9%	4,1%	6,0%	27,0%
France Met.	13,5%	3,6%	5,5%	22,6%

Source CAF 2018

Le montant moyen des prestations familiales (Pf) versées par allocataire

Le montant moyen des prestations familiales versées par allocataire est de 338 euros sur le territoire Ctg.

	PF versées	Allocataires	Montant moyen PF versées par allocataire
Cassis	307 966 €	981	314 €
Roquefort-la-Bédoule	311 809 €	872	358 €
Carnoux-en-Provence	372 668 €	1 079	345 €
CTG Carnoux-Cassis-Roquefort la Bédoule	992 444 €	2 932	338 €
Bouches du Rhône	200 833 221 €	438 710	458 €
France Métropolitaine	5 329 034 599 €	12 227 632	436 €

Source Caf 2018

Le nombre total de logements et la part des résidences principales

- En 2018, le nombre de logements sur le territoire s'élève à environ 11 800 logements répartis comme suit :
- Résidences principales : 75 % ; c'est à Roquefort-la-Bédoule et à Carnoux-en-Provence que le taux de résidence principale est le plus élevé respectivement 92 % et 89%
- Logement vacant : 6 %
- Résidence secondaire : 18 % ; c'est à Cassis que le taux de résidence secondaire est très élevé (33,6%)

Sources INSEE 2018	Logement 2018	Résidence principale 2018	Logement vacants 2018	Résidences secondaires
Cassis	6020	3637 (60.4%)	363 (6%)	2021 (33.6%)
Carnoux-en-Provence	3228	2868 (89%)	167 (5%)	193 (6%)
Roquefort-la-Bédoule	2521	2317 (92%)	149 (6%)	56 (2%)
CTG	11769	8822 (75%)	679 (6%)	2270 (18%)

	Logements en 2016	Résidences principales en 2016	Logements vacants en 2016	Résidences secondaires en 2016
Cassis	5 788	3 525	251	2 012
Roquefort-la-Bédoule	2 393	2 199	141	53
Carnoux-en-Provence	3 148	2 797	163	188
CTG Carnoux-Cassis-Roquefort la Bédoule	11 329	8 521	555	2 253
Bouches du Rhône	1 009 576	890 131	73 593	45 852
France Métropolitaine	34 645 734	28 496 794	2 783 277	3 365 664

Source INSEE 2016

L'évolution du nombre de logements 2011/2016

	Evolution 2016 / 2011			
	Logements	Résidences principales	Logements vacants	Résidences secondaires
Cassis	-0,2%	-5,3%	-21%	14,3%
Roquefort-la-Bédoule	14,2%	12,7%	110%	-31,9%
Carnoux-en-Provence	4,3%	0,7%	67%	29,9%
CTG Carnoux-Cassis-Roquefort la Bédoule	3,8%	0,8%	15,2%	13,7%
Bouches du Rhône	6,8%	4,9%	18%	33,7%
France Métropolitaine	6,5%	5,1%	21%	8,3%

Source INSEE 2011 et 2016

Commune de Carnoux-en-Provence (13119)

LOG T1 - Évolution du nombre de logements par catégorie en historique depuis 1968

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2008	2018	2018
Ensemble	806	1 217	1 923	2 561	2 799	2 977	3 040	3 228
Résidences principales	620	970	1 733	2 196	2 577	2 772	2 776	2 868
Résidences secondaires et logements occasionnels	83	97	73	75	152	69	158	193
Logements vacants	103	150	117	290	70	135	106	167

(*) 1967 et 1974 pour les DOM

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2021.
Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombrements, RP2008 au RP2018 exploitations principales.

Evolution du nombre de logement par catégorie 1968/ 2018

Commune de Cassis (13022)

LOG T1 - Évolution du nombre de logements par catégorie en historique depuis 1968

	1968	1975	1982	1990	1999	2008	2018	2018
Ensemble	3 221	3 591	4 360	5 286	5 409	5 706	5 785	6 020
Résidences principales	1 782	2 186	2 505	3 264	3 685	3 747	3 653	3 637
Résidences secondaires et logements occasionnels	1 228	1 194	1 551	1 604	1 423	1 650	1 896	2 021
Logements vacants	211	211	304	418	301	296	236	362

(*) 1967 et 1974 pour les DOM

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2021.
Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombrements, RP2008 au RP2018 exploitations principales.

LOG T1 - Évolution du nombre de logements par catégorie en historique depuis 1968

	1968	1974	1982	1990	1998	2007	2011	2018
Ensemble	706	920	1231	1601	1813	2099	2223	2521
Résidences principales	599	771	1105	1497	1691	1959	2067	2317
Résidences secondaires et logements occasionnels	97	105	97	107	75	61	54	26
Logements vacants	10	44	29	97	45	67	72	149

(*) 1967 et 1974 pour les DOM

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2021.

Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombrements, RP2008 au RP2018 exploitations principales.

Le nombre de logements est passé de 11 048 en 2013 à 11 329 en 2016 puis à 11 769 en 2018 soit une augmentation de 440 logements entre 2016 et 2018 (4%).

Sur Carnoux-en-Provence, l'évolution du nombre de logements est effective qu'elle que soit la catégorie de logements.

Sur Cassis, la baisse des résidences principales au profit du secondaire se confirme en 2018.

Sur Roquefort-la-Bédoule, l'évolution 2011/2016 se confirme en 2018 avec l'augmentation des logements vacants.

Résidences principales selon le nombre de pièces

	Total logement principal	1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces et plus
Cassis	3637	320	661	957	786	912
Carnoux-en-Provence	2868	109	225	651	900	983
Roquefort-la-Bédoule	2317	36	237	466	720	858
CTG	8822	465	1123	2074	2406	2753

Le territoire compte 8822 résidences principales dont une majorité de logements de 3, 4 et 5 pièces.

En 10 ans (période 2008/2018), le territoire présente une hausse du nombre de résidences principales sur Carnoux-en-Provence (+3%), Roquefort-la-Bédoule (+15%) alors que leur nombre baisse sur Cassis (-3%).

Carnoux-en-Provence

LOG T3 - Résidences principales selon le nombre de pièces

	2008	%	2013	%	2018	%
Ensemble	2 772	100,0	2 776	100,0	2 868	100,0
1 pièce	102	3,7	107	3,9	109	3,8
2 pièces	180	6,5	181	6,5	225	7,8
3 pièces	573	20,7	587	21,1	651	22,7
4 pièces	907	32,7	884	31,8	900	31,4
5 pièces ou plus	1 010	36,4	1 017	36,5	983	34,3

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations principales, géographie au 01/01/2021.

Cassis

LOG T3 - Résidences principales selon le nombre de pièces

	2008	%	2013	%	2018	%
Ensemble	1 747	100,0	1 631	100,0	1 637	100,0
1 pièce	340	19,5	338	20,7	320	19,6
2 pièces	702	40,2	691	42,4	661	40,4
3 pièces	904	51,7	914	56,0	957	58,5
4 pièces	797	45,7	873	53,5	786	48,1
5 pièces ou plus	83	4,7	175	10,7	312	19,1

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations principales, géographie au 01/01/2021.

Roquefort-la-Bédoule

LOG T3 - Résidences principales selon le nombre de pièces

	2008	%	2013	%	2018	%
Ensemble	1 935	100,0	2 067	100,0	2 317	100,0
1 pièce	23	1,2	41	2,0	36	1,6
2 pièces	150	7,8	170	8,2	117	5,1
3 pièces	407	21,1	473	22,8	466	20,1
4 pièces	613	31,7	662	32,0	700	30,2
5 pièces ou plus	742	38,3	721	34,9	898	38,8

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations principales, géographie au 01/01/2021.

Les projets de construction/ livraison de nouveaux logements sur le territoire

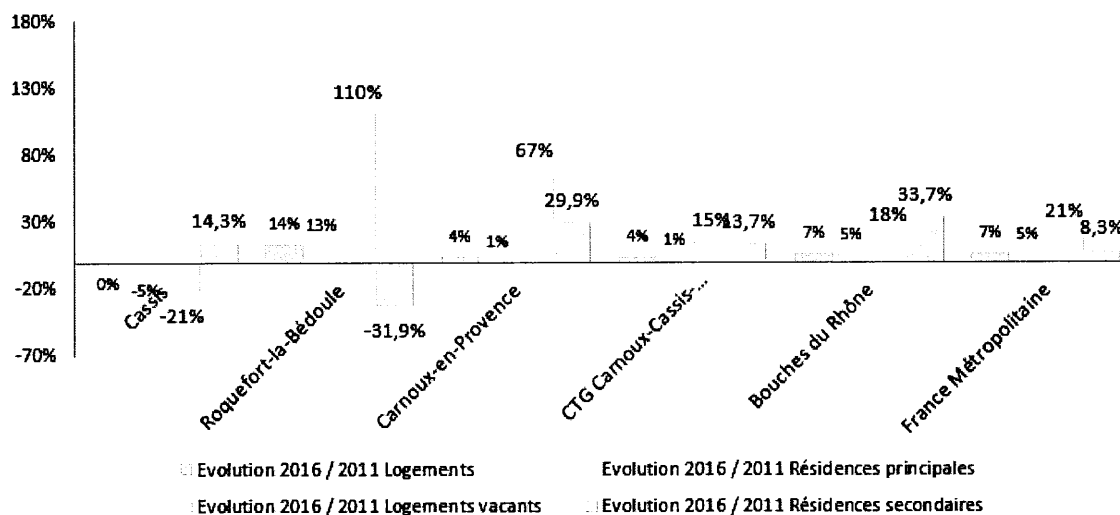
Cf annexes

- Les projets de construction/ livraison de nouveaux logements sur le territoire de Carnoux-en-Provence
- Les projets de construction/ livraison de nouveaux logements sur le territoire de Cassis
- Les projets de construction/ livraison de nouveaux logements sur le territoire de Roquefort-la-Bédoule

Les résidences principales selon le statut d'occupation 2016

	Résidences principales en 2016	Propriétaires	Locataires	HLM loué vide	Logés gratuitement
Cassis	3 525	1 995 57%	1 320 37%	230 7%	210 6%
Roquefort-la-Bédoule	2 199	1 474 67%	651 30%	226 10%	74 3%
Carnoux-en-Provence	2 797	1 834 66%	895 32%	389 14%	68 2%
CTG Carnoux-Cassis-Roquefort la Bédoule	8 521	5 303 62%	2 866 34%	845 10%	352 4%
Bouches du Rhône	890 131	453 564 51%	411 630 46%	134 579 15%	24 937 3%
France Métropolitaine	28 496 794	16 439 004 58%	11 428 421 40%	4 192 422 15%	629 370 2%

Source INSEE 2016



Résidences principales selon statut d'occupation 2018

(Cf logement T7 Insee)

En 2018, sur 8822 résidences principales, les statuts d'occupation sont les suivants :

- Propriétaires : 62,4 % (il y'a moins de propriétaires sur Cassis)
- Locataires : 33,8 % (les locataires sont en proportion identique sur le territoire)

- Locataires du parc social : 10,4 %
- Locataires hébergés gratuitement : 3,8 % (le nombre de personnes logés gratuitement apparaît plus élevé sur Cassis)

	Total logement principal	Propriétaires	Locataires	Locataires dont HLM loué vide	Logement gratuit
Cassis	3637	2072 (57%)	1379 (38%)	280	185 (5%)
Carnoux-en-Provence	2868	1881 (65%)	917 (32%)	396	70 (3%)
Roquefort-la-Bédoule	2317	1553 (67%)	686 (30%)	288	78 (3%)
CTG	8822	5506 (62,4%)	2982 (33,8%)	914 (10,4%)	333 (3,8%)

Les bailleurs sociaux du territoire

Carnoux-en-Provence

485 logements au total répartis entre 13 HABITAT, SOGIMA, UNICIL et SOLIHA

UNICIL - 6 logements PLAI : 126 PLUS, 18 PLS

13 HABITAT - J'ai à ma connaissance uniquement ceux de la nouvelle résidence du Mont Fleuri : (20 logements)

5 PLAI, 15 PLUS.

Aux Florales, résidence 3 et le Mussuguet = une grande majorité de PLAI mais je n'ai pas de précision.

Je ne sais pas non plus pour les logements situés à la résidence des Rosiers ni pour ceux qui sont situés à la résidence des Tamaris.

A la vue des montants des loyers du bailleur SOGIMA il y a une grande majorité de PLUS et de PLS.

Cassis

Les principaux bailleurs sociaux sur la commune sont : ERILIA, la SOGIMA, UNICIL, le CCAS, SOLIHA comme indiqué en annexes.

Roquefort-la-Bédoule

Bailleurs sociaux : CDC, 13 Habitat, Unicil, Famille Provence.

Les logements temporaires

Carnoux-en-Provence

Aucun logement temporaire sur la commune.

Cassis

Les logements temporaires sont gérés par le CCAS principalement

- Un studio de 20m² au 11 rue Pasteur
- Deux studios de 30m² au 11 rue Pasteur (ces logements ont vocation à être réhabilités et gérés par SOLIHA)

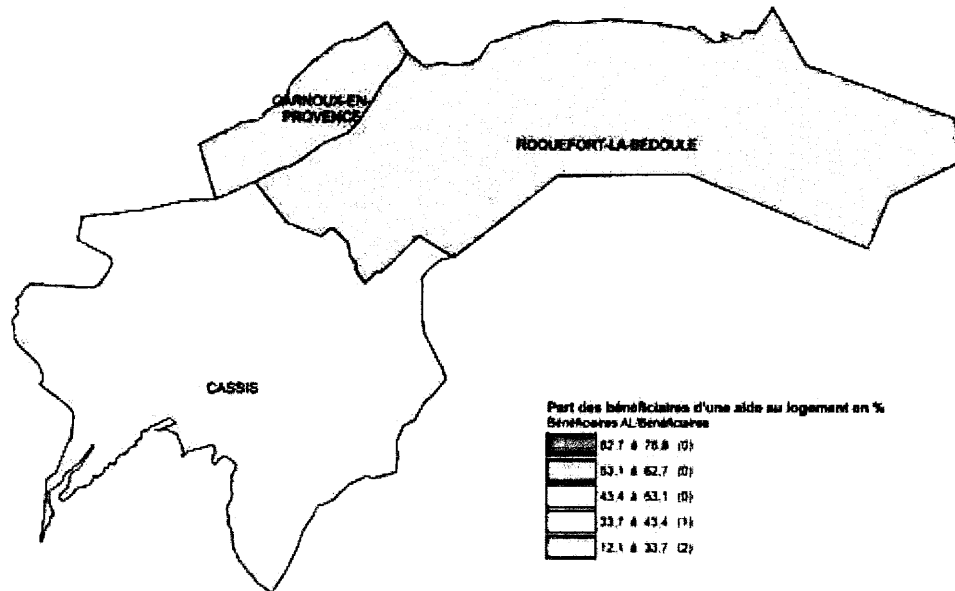
Un T3 de 60m² 17 rue Thérèse Rastit auxquels s'ajoutent les 93 logements de la résidence sociale située aux Gorguettes.

Les logements gérés par le CCAS sont considérés comme des logements « *d'urgence* ». Ils sont loués meublés et le loyer fixé par le Conseil d'Administration du CCAS est charges comprises (l'eau et l'électricité sont à la charge du CCAS).

Roquefort-la-Bédoule

La commune dispose d'un logement temporaire.

Le nombre et la part des bénéficiaires d'une aide au logement



Source CAF 2018

	Nombre total d'allocataires	Bénéficiaires d'une aide au logement	Part des bénéficiaires d'une aide au logement
Cassis	981	412	42,0%
Roquefort-la-Bédoule	872	269	30,8%
Carnoux-en-Provence	1 079	363	33,6%
CTG Carnoux-Cassis-Roquefort la Bédoule	2 932	1 044	35,6%
Bouches du Rhône	438 710	237 177	54,1%
France Métropolitaine	12 227 632	6 078 543	49,7%

Source CAF 2018

Les difficultés d'accès et de maintien dans le logement sur les communes du périmètre Ctg

Cf annexes

- Les difficultés d'accès et de maintien dans le logement sur la commune de la Carnoux-en-Provence.
- Les difficultés d'accès et de maintien dans le logement sur la commune de Cassis.
- Les difficultés d'accès et de maintien dans le logement sur la commune de Roquefort-la-Bédoule.

7- L'accès aux droits sur le territoire

Les partenaires présents sur le territoire pour favoriser l'accès aux droits des familles : volet administratif et social

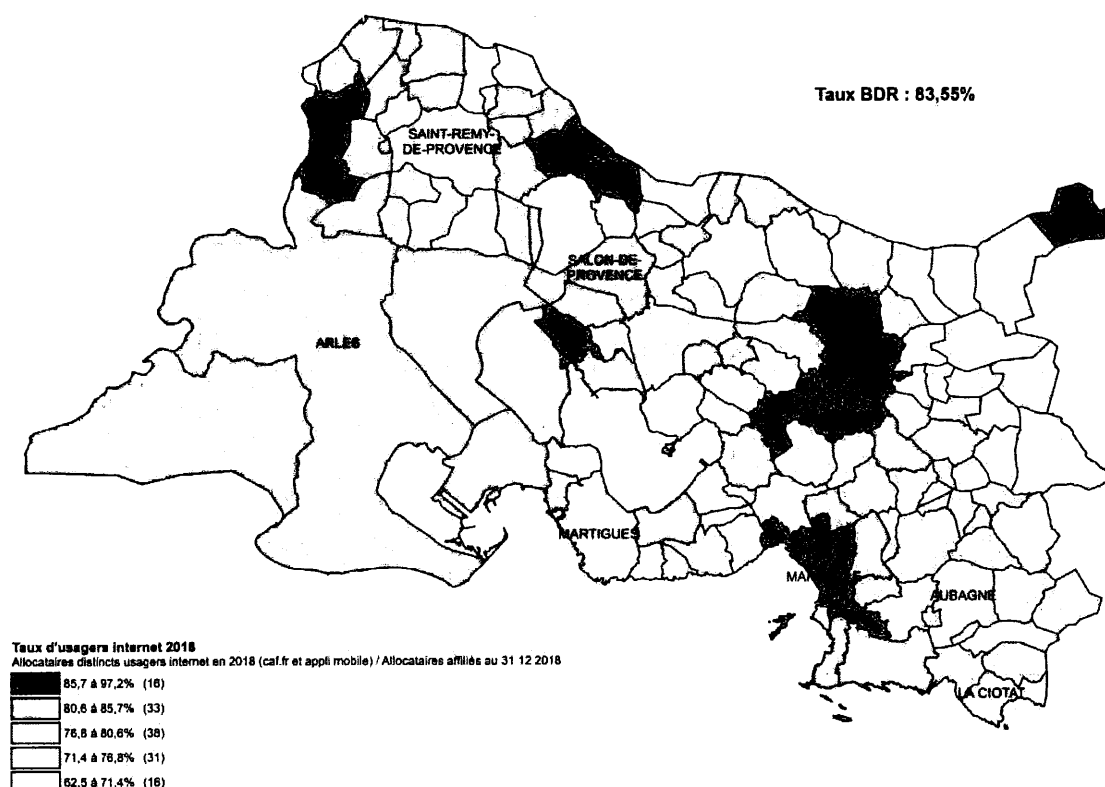
Comment les familles sont-elles informées de leurs droits et comment y accèdent-elles ? Comment les familles sont-elles accompagnées dans leurs difficultés ? Les constats, problématiques et besoins identifiés des familles.

Cf annexes

- Les partenaires présents sur le territoire pour favoriser l'accès aux droits des familles de Carnoux-en-Provence
- Les partenaires présents sur le territoire pour favoriser l'accès aux droits des familles de Cassis
- Les partenaires présents sur le territoire pour favoriser l'accès aux droits des familles de Roquefort-la-Bédoule

A noter, l'ouverture de la Maison France Services sur Aubagne en 2021 est une offre de service supplémentaire aux familles du territoire Ctg.

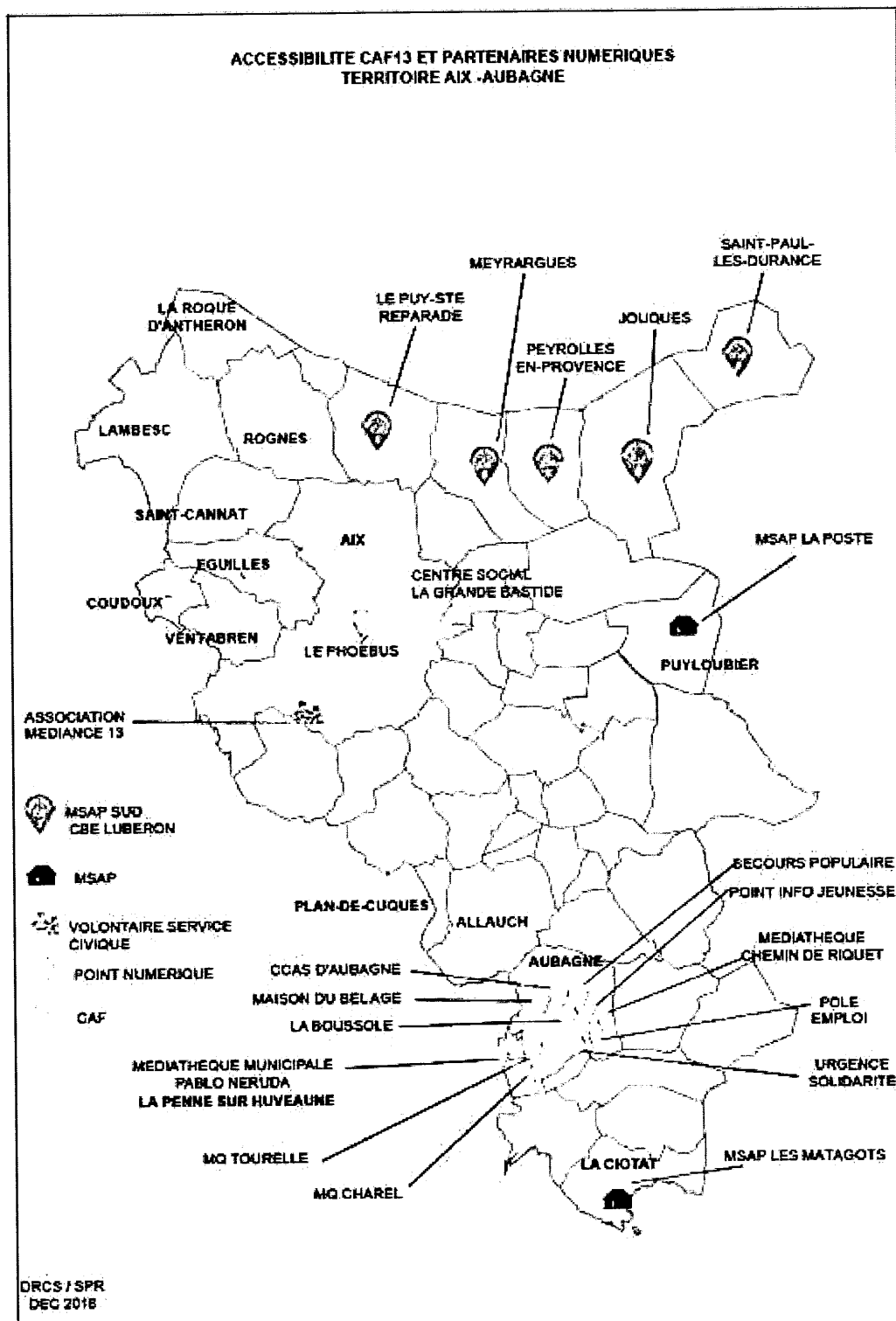
8- L'inclusion numérique sur le territoire



Les points d'accueil partenaires sur le territoire Aix-Aubagne : points numériques et points relais

Afin de mieux répondre aux besoins des usagers et d'être plus proche d'eux, la Caisse d'allocations familiales fonctionne en réseau avec des partenaires d'accueil.

Les partenaires de la Caf 13 mettent à disposition des familles un outil informatique, une connexion internet et une imprimante/scanner afin qu'elles puissent réaliser gratuitement leurs démarches en lignes. Ces partenaires accompagnent les familles si elles ne savent pas utiliser un ordinateur.



Les actions existantes pour favoriser l'inclusion numérique des publics

Cf annexes

- Les actions existantes pour favoriser l'inclusion numérique des publics de Carnoux-en-Provence
- Les actions existantes pour favoriser l'inclusion numérique des publics de Cassis

Les actions existantes pour favoriser l'inclusion numérique des publics de Roquefort-la-Bédoule

9- La petite enfance

Le nombre d'enfants de moins de 3 ans en 2016

	Enfants de moins 3 ans
Cassis	130
Roquefort-la-Bédoule	188
Carnoux-en-Provence	195
CTG Carnoux-Cassis-Roquefort la Bédoule	513
Bouches du Rhône	69 486
France Métropolitaine	2 191 441

Source INSEE 2016

- Le nombre d'enfants de moins de 3 ans bénéficiaires de l'Aeeh

(allocation d'éducation de l'enfant handicapé) au 31/12/2019

COMMUNES	-3 ANS
CASSIS	0
CARNOUX-EN-PROVENCE	3
ROQUEFORT-LA-BÉDOULE	2

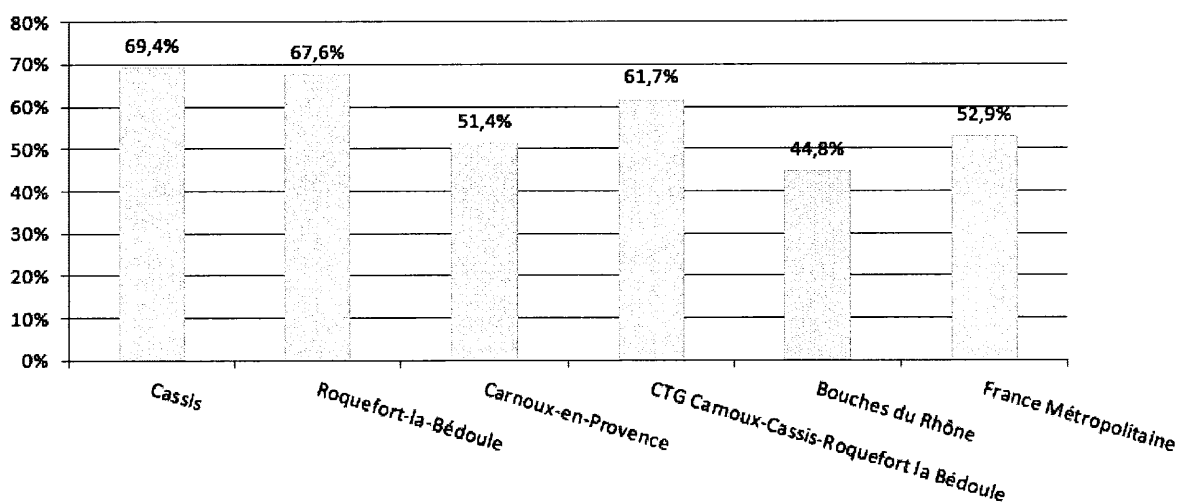
- Les familles actives avec enfant de moins de 3 ans

Il s'agit des familles actives allocataires de la Caf 13. Certaines familles dont les revenus sont trop élevés ne sont donc pas prises en compte. En 2016, le territoire compte 467 familles allocataires et actives avec des enfants de moins de trois ans.

	Nb familles avec enfants 0-2 ans	dont monoparents actifs	dont couples actifs (2emplois)	Nb familles actives avec enfants de 0-2 ans	Part des familles avec enfants 0-2 ans actives
Cassis	111	12	65	77	69,4%
Roquefort-la-Bédoule	173	5	112	117	67,6%
Carnoux-en-Provence	183	11	83	94	51,4%
CTG Carnoux-Cassis-Roquefort la Bédoule	467	28	260	288	61,7%
Bouches du Rhône	62 837	4 314	23 813	28 127	44,8%
France Métropolitaine	1 789 481	102 049	844 868	946 917	52,9%

Source CAF 2018

Part des familles actives avec enfants de moins de 3 ans



- Le nombre de familles et d'enfants bénéficiaires de la Prepaire

En 2018, sur moins de 500 familles allocataires et actives avec enfants de moins de trois ans, 68 familles sont *bénéficiaires* de la Prepaire : 74 enfants sont gardés par leur parents dans le cadre d'une cessation partielle ou totale d'activité. La majorité résident sur Carnoux-en-Provence et Roquefort-la-Bédoule.

	Nb d'enfants moins de 3 ans PREPARE	Allocataires bénéficiaires de Prepara	Nb de familles avec enfant de - de 3 ans	Taux de familles avec enfants moins de 3 ans bénéficiaires PREPARE
Cassis	14	13	111	11,7%
Roquefort-la-Bédoule	35	32	173	18,5%
Carnoux-en-Provence	25	23	183	12,6%
CTG Carnoux-Cassis-Roquefort la Bédoule	74	68	467	14,6%
Bouches du Rhône	8 122	7 191	62 837	11,4%
France Métropolitaine	279 949	248 111	1 789 481	13,9%

Source Caf 2018

- Le nombre d'enfants pré scolarisés

	Nombre d'enfants pré- scolarisés
Cassis	0
Roquefort-la-Bédoule	0
Carnoux-en-Provence	0
CTG Carnoux-Cassis-Roquefort la Bédoule	0
Bouches du Rhône	1 971
France Métropolitaine	91 778

Source : Cafdata

Cassis : 8 enfants pour l'année 2021/2022 (5 en école publique et 3 en maternelle privée)

Carnoux-en-Provence : 4 enfants pour l'année 2021/2022

L'offre d'accueil collective en établissement d'accueil du jeune enfant (Eaje)

	EAJE	Nb places agrément 0 à 5 ans
Cassis	2	94
Roquefort-la-Bédoule	1	33
Carnoux-en-Provence	1	69
CTG Carnoux-Cassis-Roquefort la Bédoule	4	196
Bouches du Rhône	448	17 112

Source CAF social

- **L'offre d'accueil collective en établissement d'accueil du jeune enfant (Eaje)**

Cf annexes

- L'offre d'accueil collective en Eaje de Carnoux-en-Provence
- L'offre d'accueil collective en Eaje de Cassis
- L'offre d'accueil collective en Eaje de Roquefort-la-Bédoule

Le territoire offre 226 places dans 7 Etablissements d'Accueil du Jeunes Enfants (EAJE) : dont 4 Multi accueils et 3 Micro-crèches (sur chaque Commune)

Carnoux-en-Provence : 1 MAC gestion association Carnoux-en-Provence Avenir + MIC Les petits Dragons gestion IGESA tarification PSU

Cassis : 1 MAC Canailous gestion Crèche du Sud + 1 MAC Respelido gestion municipale + 1 MIC SARL Défi Crèche (crèche attitude) tarification PAJE

Roquefort-la-Bédoule : 1 MAC Cabanon des pitchouns gestion municipale + 1 MIC Petit à Petons gestion SAS en famille tarification PAJE

En 2020, 1 projet a été déposé par le gestionnaire du Multi accueil de Carnoux-en-Provence Avenir dans le cadre de l'inclusion des enfants porteurs de handicap soit 4 places, 16 000 euros accordés par la CAF.

La Commune de Cassis a également déposé un dossier en 2022.

- **L'offre d'accueil individuelle : les assistantes maternelles**

Le nombre d'assistantes maternelles agréées

	<u>Assistentes maternelle sur novembre 2019</u>	<u>Enfants gardés par les assitantes maternelles</u>	<u>Nombre d'enfants gardés par assistante maternelle</u>
Cassis	7	30	4,3
Roquefort-la-Bédoule	14	38	2,7
Carnoux-en-Provence	10	37	3,7
CTG Carnoux-Cassis-Roquefort la Bédoule	31	105	3,4
Bouches du Rhône	4459	13589	3,0
France Métropolitaine	256553	799746	3,1

Source : imaje

Cassis : nombre d'assistantes maternelles agréées en 2021 : 12 pour 41 places

Carnoux-en-Provence : nombre d'assistantes maternelles agréées en 2021 : 17 pour 51 places pour les enfants de 0 à 6 ans dont 4 places en périscolaire pour les enfants de 2 à 12 ans

Roquefort-la-Bédoule : nombre d'assistantes maternelles agréées en 2021 : 16 pour 50 enfants d'une moyenne d'âge allant de 40 à 45 ans. Ce sont toutes des ASMAT indépendantes. Le taux horaire est d'environ 4.50 €.

Sur le territoire, il y'a 45 assistantes maternelles agréées pour 142 places.

Les maisons d'assistantes maternelles « Mam »

Aucune maison d'assistantes maternelles sur le territoire.

Le nombre de Ram

Absence de Ram sur le territoire mais les partenaires seraient favorables pour en étudier la faisabilité.

Les associations d'assistantes maternelles

Carnoux-en-Provence : **aucune, les assistantes maternelles sont toutes indépendantes**

Roquefort-la-Bédoule : **1 association d'assistantes maternelles « BB LOU »**

Le taux de couverture d'accueil global

Cassis : **82,82%**

Roquefort-la-Bédoule : **47.83%**

Carnoux-en-Provence : **50.59%**

10- L'enfance et la jeunesse

Les enfants et les jeunes du territoire (source INSEE 2016)

Nombre d'enfants de 2 à 14 ans : 2630

Nombre d'enfants 15-17 ans : 626

Les établissements scolaires du territoire

Cassis :

2 écoles maternelles en 2021 : publique Cap Canaille 120 et privée Sainte Claire 57

Enfants en maternelles publique et privée

2018/2019 : 62 enfants

2019/2020 : 51 enfants

2021/2022 : 54 enfants

Carnoux-en-Provence :

2 écoles : 1 école publique Frédéric Mistral (Maternelle + Élémentaire), 1 école privée Saint-Augustin (Maternelle + Élémentaire)

1 collège privé Saint-Augustin

	2019/2020	2020/2021	2021/2022
Maternelle F. Mistral	211	201	193
Elémentaire Mistral	412	400	390
Maternelle Saint-Augustin	80	72	79
Elémentaire Saint-Augustin	145	140	141
TOTAUX	848	813	803

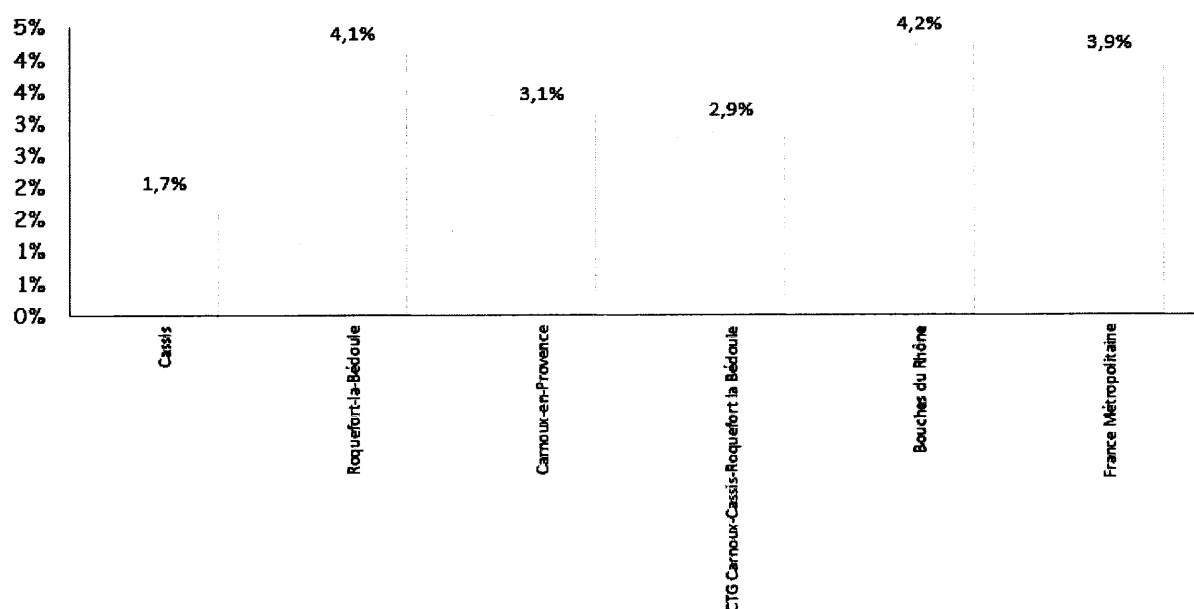
Pour l'année 2021/2022 le collège Saint-Augustin de Carnoux-en-Provence accueille 477 élèves de la 6^{ème} à la 3^{ème}.

Roquefort-la-Bédoule : 1 école maternelle Joliot CURIE, 1 école élémentaire Paul ELUARD

	2019/2020	2020/2021	2021/2022
Maternelle Joliot curie	188	187	205
Elémentaire Paul Eluard	351	335	337
TOTAUX	539	522	542

Les élèves se dirigent ensuite vers les Collèges et Lycées d'Aubagne et de La Ciotat.

Le taux de déscolarisation des enfants de 15 à 17 ans



Source INSEE 2016

En 2016, la Commune de Roquefort-la-Bédoule présentait un taux de déscolarisation des 15/17 ans aussi élevé que le Département Bdr (plus de 4%) contre 2.9% à l'échelle de la Ctg.

Le taux d'activité des jeunes (15-24 ans)

Le taux d'activité des jeunes apparaît légèrement plus élevé sur Roquefort-la-Bédoule (40.32%) que sur le territoire Ctg.

	Taux d'activité des jeunes de 15 à 24 ans
Cassis	38,12%
Roquefort-la-Bédoule	40,32%
Carnoux-en-Provence	36,58%
CTG Carnoux-Cassis-Roquefort la Bédoule	38,22%
Bouches du Rhône	36,39%
France Métropolitaine	40,90%

Les structures d'accueils enfance et jeunesse (3/ 25 ans)

Cf annexes

- Les structures d'accueils enfance et jeunesse (3/ 25 ans) de Carnoux-en-Provence
- Les structures d'accueils enfance et jeunesse (3/ 25 ans) de Cassis
- Les structures d'accueils enfance et jeunesse (3/ 25 ans) de Roquefort-la-Bédoule

La couverture jeunesse 4/ 11 ans et 12/ 17ans

	Nb enfants 4-11 ans	Nb heures 4-11 ans	Couverture jeunesse 4-11 ans	Nb enfants 12-17 ans	Nb heures 12-17 ans	Couverture jeunesse 12-17 ans
Cassis	366	27 880	76,2	301	0	0,0
Roquefort-la-Bédoule	527	39 356	74,7	330	2 568	7,8
Carnoux-en-Provence	653	30 738	47,1	421	4 135	9,8
CTG Carnoux-Cassis-Roquefort la Bédoule	1 546	97 974	63,4	1 052	6 703	6,4
Bouches du Rhône	192 187	9 541 162	49,6	142 803	1 413 605	9,9

Source INSEE 2016 / CAF

Alsh : Taux de couverture Jeunesse 4-11 ans (ALSH) : 63,4%

Taux de couverture Jeunesse 12-17 ans (ALSH, Accueil de Jeunes) : 6,4%

L'organisation des temps extrascolaires et périscolaires : les Pedt

Carnoux-en-Provence :

Pas de PEDT sur la commune depuis l'arrêt des NAP en 2018.

- ALSH F. Mistral PSC (matin/midi/soir) pour les enfants de maternelle et élémentaire (uniquement scolarisés sur l' école F.MISTRAL)

Tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis en période scolaire

- de 7h30 à 8h20
 - de 12h00 à 14h00
 - de 16h30 à 18h00
- ALSH F. MISTRAL PSC (Mercredis) pour les enfants de maternelle et élémentaire
Tous les mercredis en période scolaire de 7h30 à 18h30, journée uniquement avec repas + goûter
- ALSH F. MISTRAL ESC pour les enfants de maternelle et élémentaire
Vacances scolaires (hors vacances de Noël)
Du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30, journée uniquement avec repas + goûter
- Club ADO pour les enfants de 12 à 15 ans
Vacances scolaires uniquement (hors mois d'août et Noël)
Du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00, journée uniquement avec repas + goûter
- Réservations sur le portail famille selon un planning d'inscriptions établi en début d'année scolaire ou par mail pour les personnes « extérieures » à la commune

Cassis :

Pas de PEDT.

ACM maternel et élémentaire

Périscolaire : accueil du matin de 7h30 à 8h30 et le soir de 16h30 à 18h00. Le mercredi en journée de 8h00 à 18h00 ou en demi-journée matin repas et demi-journée après-midi sans repas.

Extrascolaire : en journée de 8h00 à 18h00 selon besoin des familles. La réservation s'effectue sur le portail Familles pendant les différentes périodes d'inscriptions (6 périodes par an)

Roquefort-la-Bédoule :

La commune de Roquefort-la-Bédoule a renouvelé son engagement au plan mercredi jusqu'en septembre 2022 ainsi qu'au PEDT.

Le PEDT – Plan mercredi détermine les modalités d'organisation ainsi que les objectifs éducatifs des activités périscolaires mises en place dans le cadre d'un projet éducatif territorial et d'un plan mercredi pour les enfants scolarisés dans les écoles maternelle et élémentaire de la commune de Roquefort-la-Bédoule dans le prolongement du service public de l'éducation et en complémentarité avec lui.

L'organisation des stages Bafa/ Bafd

Carnoux-en-Provence :

Des stagiaires BAFAs sont accueillis durant les vacances scolaires pour effectuer leur stage pratique et parfois les mercredis s'il manque quelques jours (environ 10 stagiaires par an). 2 Stages sont pris en charge chaque année par la commune et co-financés par la CAF 13 (Cej).

Cassis :

Absence de stages : employé municipal

Accueil de stagiaires pendant les temps extrascolaires à l'ALSH (financement CEJ). Encadrement et suivi du stagiaire par l'équipe de permanent et la directrice. Bilan intermédiaire et en fin de stage. Complétude des documents administratif par la directrice.

Roquefort-la-Bédoule :

La commune participe financièrement à la formation des animateurs en participant à leur formation BAFAs, BAFDs et BPJEPS.

La prise en charge totale des formations est financée par la commune

Les autres actions en direction des enfants et jeunes

Carnoux-en-Provence

Médiathèque Albert Camus : Espace de lectures + espace de jeux + prêt de livres, CD et DVD

La médiathèque organise des animations pour les enfants tout au long de l'année : heure du conte, expositions, lectures, ateliers d'écriture.

Le Centre Culturel : propose tout un choix d'activités : cours d'anglais, éveil musical, chants, formation musicale, guitare, informatique.

L'Artéa : propose des spectacles et des séances de cinéma

Associations sportives et de loisirs : une vingtaine d'associations sont destinées aux enfants (Vtt, badminton, aikido, boxe, handball, twirling, équitation...)

Il existe aussi quelques associations culturelles destinées aux enfants (chants, catéchisme, théâtre...)

Roquefort-la-Bédoule

Carrefour Jeunes

Le carrefour jeunes est un Alsh pour les collégiens et lycéens

Le carrefour jeunes est ouvert toutes les vacances scolaires (sauf période de Noël) il propose aux jeunes bédoulois un programme d'activités adapté au public accueilli

Cette année le thème est de l'expression à l'écriture, découverte du graff, hip hop, création musicale

Associations sportives et de loisirs : une dizaine d'associations sont destinées aux enfants (Vtt, boxe, handball, tennis, basket, gymnastique...). Il existe aussi quelques associations culturelles destinées aux enfants (chants, catéchisme, théâtre...)

En synthèse, le territoire compte 1546 enfants âgés entre 4 et 11 ans et 1052 enfants âgés entre 12 et 17 ans (données 2016).

Le territoire compte 7 équipements ALSH en gestion municipale répartis de façon homogène sur les trois Communes :

3 Alsh périscolaires et 3 Alsh extrascolaires : le taux de couverture de ces équipements ALSH accueillant les enfants de 4-11 ans est plutôt élevé : 63,4% (49,6% Dpt Bdr). La tarification est modulée en fonction des revenus des familles.

Concernant les enfants de plus de 12 ans, les trois Communes proposent également une offre de service :

1 Club ados sur Carnoux-en-Provence 12/15 ans et 1 Espace jeunes sur Cassis 12/17 ; Mais, les associations sportives et culturelles du territoire ainsi que les équipements présents comme la médiathèque proposent une offre de service complémentaire au public jeune.

A noter, seule la Commune de Roquefort-la-Bédoule est signataire d'un Pedt dans le cadre de la mise en place du Plan mercredi (PEDT en cours de renouvellement en 2022).

Des stages Bafa sont principalement organisés pour des jeunes stagiaires durant les vacances scolaires sur Carnoux-en-Provence et Cassis.

La Commune de Carnoux-en-Provence plus spécifiquement, constate que le recrutement des animateurs devient compliqué en raison du faible nombre de candidats.

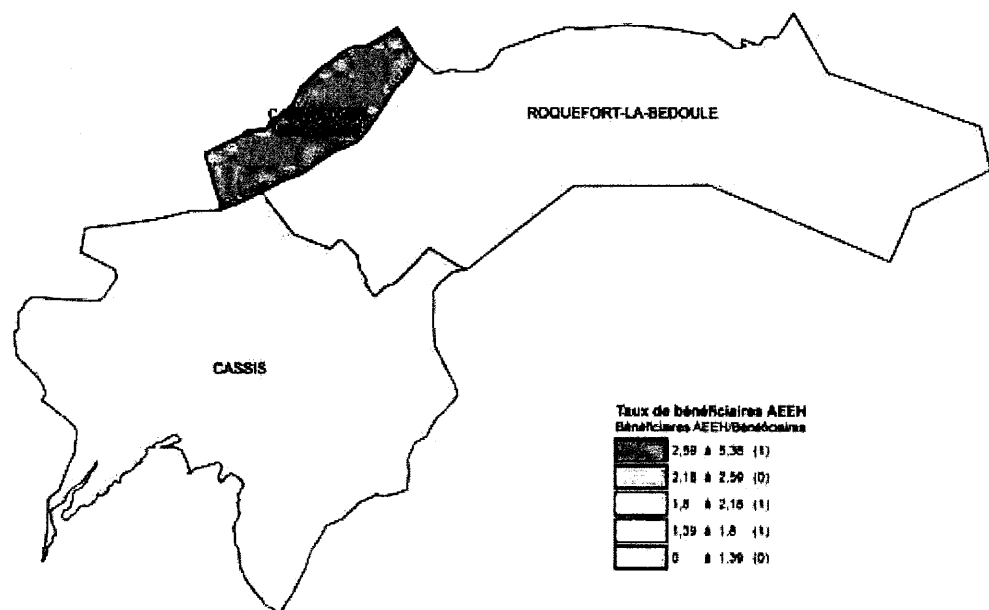
Le nombre de bénéficiaires de l'Aah

	Bénéficiaires d'AAH	Nombre total d'allocataires	Taux de bénéficiaires AAH
Cassis	52	981	5,3%
Roquefort-la-Bédoule	47	872	5,4%
Carnoux-en-Provence	48	1 079	4,4%
CTG Carnoux-Cassis-Roquefort la Bédoule	147	2 932	5,0%
Bouches du Rhône	33 793	438 710	7,7%
France Métropolitaine	1 081 057	12 227 632	8,8%

Source CAF 2018

Le nombre de bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé (Aah) était en moyenne de 5% en 2018 ce qui ne correspond pas à un taux élevé en comparaison à la France Métropolitaine (8.8%) ou au Département des Bdr (7,7%).

Le nombre de bénéficiaires Aeeh



Source CAF 2018

Le nombre total de bénéficiaires de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH) âgés de 0 à 19 ans était de 68 en 2018 et de 81 en 2020 soit une augmentation de 16% en 2 ans :

Cassis 17

Carnoux-en-Provence 37

Roquefort-la-Bédoule 27

C'est sur Carnoux-en-Provence que le nombre d'enfants bénéficiaires est le plus élevé. La tranche d'âge 6-11 ans correspond généralement au plus grand nombre de bénéficiaires de l'Aeeh, la détection du handicap se faisant généralement vers 6 ans.

COMMUNES	0-3 ANS	3-6 ANS	6-11 ANS	12-17 ANS	18-19 ANS
CARNOUX-EN-PROVENCE	3	6	23	8	1
CASSIS	0	2	7	8	1
ROQUEFORT-LA-BÉDOULE	2	4	15	8	8

Attention les données ci-dessus ne sont pas cumulables pour la tranche des 0-6 ans : les enfants de 3 ans sont inclus dans la tranche des moins de 3 ans et dans la tranche des 3-6 ans car ce tableau prend en compte les tranches d'âges des enfants accueillis en structures d'accueil (Multiaccueil, Alsh, par exemple).

Les actions ou dispositifs handicap en direction des enfants et jeunes

Carnoux-en-Provence

Crèche : demande d'aide au Département pour un accompagnement financier consacré à l'embauche d'une d'éducatrice spécialisée et pour du matériel adapté au handicap des enfants concernés.

Ccas : accompagnement pour les démarches administratives (handicap ou deuil) en lien avec les assistantes sociales Caf et Mds ou avec la Mpdh pour le handicap.

L'Education Nationale en lien avec la Mpdh pour l'accueil des enfants handicapés en milieu scolaire
Recrutement d'Aesh pour l'accompagnement, convention avec les parents pour l'attribution d'heures d'encadrement sur les temps scolaires, périscolaires ou éventuellement le temps méridien.

Participation communale pour le fonctionnement et pour l'investissement en mobilier et outil informatique adaptés.

Participation de la commune au lancement du relais Adelis dispositif régional d'accueil itinérant pour l'inclusion, la participation sociale et l'accès aux droits des personnes en situation de handicap et leur entourage.

Cassis

Travail en partenariat avec les écoles dans la gestion des projets d'intégration avec les Aesh accompagnement hors temps scolaire : temps méridien, bus

Pour avoir une cohérence dans l'accueil sur tous les temps l'Alsh participe aux équipes éducatives lorsque les familles souhaitent que l'enfant fréquente l'Alsh

AESH accompagnants des élèves en situation handicap

Accompagnement sur le temps périscolaire rémunéré par la Ville

Projet accueil petite enfance (Mac) et enfance (Alsh) : intégration des enfants aussi souvent que nécessaire accueil en Mac et Alsh personnel accompagnant si besoin l'enfant sur son temps d'accueil.

Roquefort-la-Bédoule

Aménagement au cas par cas pour l'accueil des enfants handicapés

Pour avoir une cohérence dans l'accueil sur tous les temps l'Alsh participe aux équipes éducatives lorsque les familles souhaitent que l'enfant fréquente l'Alsh

Projet accueil petite enfance (Mac) et enfance (Alsh) : intégration des enfants aussi souvent que nécessaire, accueil en Mac et Alsh personnel accompagnant si besoin l'enfant sur son temps d'accueil.

En synthèse, un taux d'adultes handicapés peu élevé en comparaison au Département des BDR mais une présence de plus de 80 enfants bénéficiaires de l'AEH dont 30 âgés entre 6 et 19 ans.

Une cohérence d'intervention recherchée par les trois Communes pour accueillir les enfants au sein des écoles, Multiaccueils et Alsh avec des moyens humains spécifiques (Aesh sur Cassis par exemple) ou/et des moyens financiers spécifiques (aide du CCAS sur Carnoux-en-Provence par exemple).

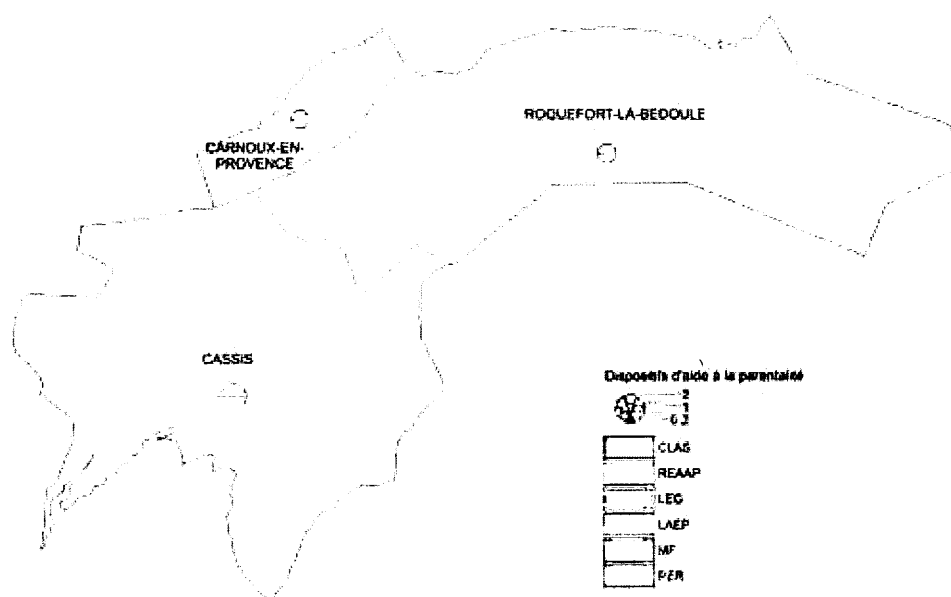
Deux Communes ont répondu à l'appel à projet de la Caf 13 pour favoriser l'accueil des enfants porteurs de handicap en Multiaccueil : Carnoux-en-Provence en 2021 et Cassis en 2022.

En revanche, il n'y a pas eu de demande au niveau des ALSH faute d'enfants identifiés.

A noter : sur Carnoux-en-Provence, lancement du relais Adelis, dispositif régional d'accueil itinérant pour l'inclusion, la participation sociale et l'accès aux droits des personnes en situation de handicap et leur entourage.

Le nombre de dispositifs de soutien à la parentalité

CLAS	Contrat local d'accompagnement à la scolarité
REAAP	Réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents
LEG	Lire écrire grandir
LAEP	Lieu d'accueil
MF	Médiation familiale
PER	Périscolaire
RESLP	Réseau de soutien local à la parentalité



Les actions parentalité sur le territoire

Cf annexes

- Dispositifs de soutien à la parentalité de Carnoux-en-Provence
- Dispositifs de soutien à la parentalité de Cassis
- Dispositifs de soutien à la parentalité de Roquefort-la-Bédoule

En synthèse, une offre parentalité sur développée :

- Un Laep (lieu d'accueil enfants-parents) agréé par la Caf 13 sur Cassis.
- Un Lape (lieu d'accueil parents-enfants) en gestion Pmi (Cd) en cours de fermeture en 2022.

13 – L'animation de la vie sociale

Les actions et équipements participant au développement du lien social sur le territoire

Cf annexes

- L'animation de la vie sociale de Carnoux-en-Provence
- L'animation de la vie sociale de Cassis
- L'animation de la vie sociale de Roquefort-la-Bédoule

En synthèse, les équipements du territoire sont nombreux et variés, à la fois sportifs, culturels et ludiques. La vie associative est riche particulièrement sur Carnoux-en-Provence.

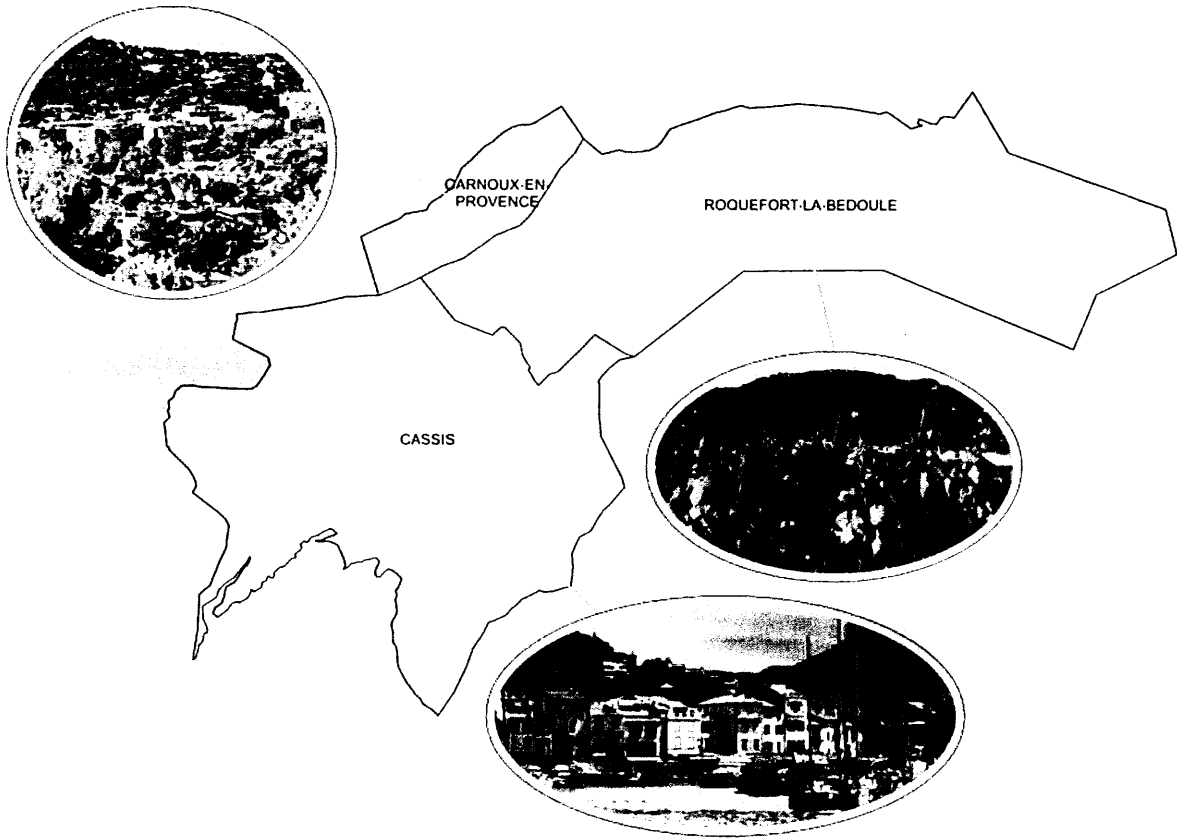
De nombreux événements festifs sont organisés sur les Communes avec la mobilisation du secteur associatif.

14 – Les principaux enjeux, orientations et plan d'actions

Enjeux, orientations, objectifs et plan d'actions : Ctg Carnoux-en-Provence, Cassis, Roquefort-La-Bedoule

Cape	Orientations	Objectifs	Actions	
			Communes	Territoire
L'accueil, l'accompagnement et l'inclusion de tous les publics	S'adapter aux besoins émergents de la population	Permettre l'accueil des enfants en cours d'année dans les EAJE (Etablissement d'Accueil des Jeunes Enfants)	<p>Cassis :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Augmenter l'agrément de l'EAJE municipal La Respélido -Travailler le lien entre les structures de la Maison de l'Enfance et les assistantes maternelles (y compris concernant les possibilités d'accueil) <p>Carnoux-en-Provence :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Etudier les besoins des assistantes maternelles et prendre en compte les places libres chez les assistantes maternelles tout au long de l'année <p>Roquefort-la-Bedoule</p> <ul style="list-style-type: none"> -Augmenter l'agrément de l'EAJE municipal Le Cabanon des Pichours en 2023 - Etudier les besoins des assistantes maternelles et prendre en compte les places libres chez les assistantes maternelles tout au long de l'année 	-Engager une étude de faisabilité d'un RPE (Relais Petite Enfance)
		Proposer une offre de service adaptée et cohérente aux familles	Carnoux-en-Provence et Roquefort-la-Bedoule :	Veiller à l'adéquation de l'offre de service et des besoins des familles tout au long de la CTG
		Faciliter le recrutement du personnel dans les secteurs petite enfance, enfance et jeunesse	-Elargir l'offre d'accueil (ALSH et Multi accueil) en proposant aux familles une ouverture sur la période de Noël	Etudier plus précisément les difficultés de recrutement du territoire et les modalités de recrutement (conditions et organisation du recrutement)
		Faciliter l'accueil des enfants en situation de handicap	Cassis, Carnoux-en-Provence et Roquefort-la-Bedoule :	-Augmenter les moyens financiers en répondant aux appels à projet (CAF/CD)
		Améliorer le cadre d'accueil des enfants dans les équipements ALSH implantés dans les écoles	Travailler l'accueil des enfants porteurs de handicap avec toutes les structures concernées, en lien étroit avec leurs projets d'intégration/inclusion (Ecoles, EAJE, ALSH, Espace Jeune)	-Mettre en place des échanges concernant les évolutions réglementaires dans le domaine du handicap
		Soutenir la parentalité	Carnoux-en-Provence :	
		Maintenir et renforcer des actions adaptées en direction des jeunes	Attribuer un local spécifique à l'ALSH dans le cadre du projet de création de la nouvelle école	
		Faciliter l'accès aux droits et aux services pour tous	Roquefort-la-Bedoule :	
		Organiser la coopération entre les Communes	Attribuer de nouveaux locaux à l'ALSH dans le cadre du projet de création d'une école	
	Cassis et Carnoux-en-Provence :			
	Poursuivre et renforcer le partenariat Ecoles/ALSH : travail sur l'indispensable cohérence dans la prise en charge des enfants, sur les différents temps collectifs (deux axes : matériel et pédagogique)			
	Cassis : Poursuivre et renforcer le travail sur l'intégration du LAEP dans la Maison de l'Enfance.			
	Carnoux-en-Provence : étudier la faisabilité d'une ouverture du Club des Jeunes sur la période d'août			
	Carnoux-en-Provence et Roquefort-la-Bedoule :			
	étudier les besoins des usagers en matière d'accès au numérique	-Poursuivre la coopération et la complémentarité avec la Maison du Bel Age		
		-Maintenir la transversalité de l'action intercommunale « forum de l'emploi » et élargir le groupe de travail correspondant (agents/élus des CCAS) à tout autre sujet qui pourrait apparaître concernant le territoire		
		- Formation et information de 1er niveau des agents concernant la réglementation de l'accès aux droits et des prestations familiales (évolution et actualisation) et autres sujets portés par d'autres partenaires		
		Réfléchir au schéma d'organisation et mettre en place les poste de chargés de coopération territoriale :		
		-Réfléchir aux modalités de communication (outils)		
		-Proposition d'actions : Organiser une réunion par trimestre entre les chargés de coopération		

Diagnostic partagé



Annexe - Les projets de construction/ livraison de nouveaux logements sur le territoire

CARNOUX-EN-PROVENCE

Projet de constructions/ livraisons de nouveaux logements		
Lieu	Date prévisionnelle de livraison	Nombre de logements
<p><u>LOGEMENTS SOCIAUX :</u></p> <p>A ce jour, ne disposant plus de superficies constructibles, aucun projet de construction de logement sociaux n'est en cours.</p> <p>60 nouveaux logements ont été livrés en 2021</p> <p>Depuis 2008, 110 logements ont été construits.</p> <p>La commune en propose 485 à ce jour.</p> <p><u>CONSTRUCTION DE VILLAS (parc privé) :</u></p> <p>En 2021, 5 permis de construire ont été accordés</p>		5 villas

Annexe - Les projets de construction/ livraison de nouveaux logements sur le territoire

CASSIS

Projets de constructions/ livraisons de nouveaux logements

Aujourd'hui en logements livrés, il y a **375 logements (282 + 93) : 375**

En cours de livraison :

- Les carriers 3 : 21 logements
- Immeuble thiers : 4 logements
- Mussuguet : 60 logements
- Orange : 30 logements

Soit 115 logements.

Et donc **490 logements**

La politique communale de la ville de Cassis en matière de logement social s'articule autour de «3 axes :

1/Maintenir la vie dans le Centre-ville et améliorer le parc des logements existants :

Les enjeux sont de remettre à niveau et maintenir le parc existant d'une part (notamment grâce à de baux de réhabilitation et en mettant aux normes un logement et en le vendant pour maintenir les autres logements, en mettant en place un droit d'usage sur la commune pour éviter le développement du meublé de tourisme).

2/Construire une centaine de nouveaux logements dans les 3 prochaines années :

L'objectif triennal est de passer de 140 à 250 logements locatifs sociaux après recours auprès de la commission nationale SRU.

PROJETS :

Projet Alphonse Daudet	Premier trimestre 2023	30 Ils
Projet Mussuguet	Premier trimestre 2023	60Ils
Projet avenue des Carriers	Premier trimestre 2022	21 Ils

3/Soutenir le maintien des cassidens sur la commune :

Il est de plus en plus difficile pour les bailleurs sociaux de produire car le foncier est cher, et encore plus en centre ancien avec les différentes contraintes (urbanisme, ABF, amiante...). Les bailleurs sociaux produisent plus de PLS et de LLI pour équilibrer les opérations, mais ces produits ne correspondent pas aux besoins les plus importants. La commune souhaite permettre à ses habitants (répondant à des critères de revenus modestes) d'accéder à la propriété en abondant par la vente d'un terrain communal avec un cout de foncier permettant aux opérateurs fonciers d'optimiser leur programme (ex T4 à 200000 euros). Il s'agit d'une opération novatrice identique à celle des pays anglo-saxons de démembrement de la propriété immobilière qui concernera 27 logements.

Annexe - Les projets de construction/ livraison de nouveaux logements sur le territoire

Roquefort-la-Bédoule

Projet de constructions/ livraisons de nouveaux logements		
Lieu	Date prévisionnelle de livraison	Nombre de logements
- Les 4 chemins	Mars 2022	12 logements 8 T2 et 4 T3
- Montounier	Septembre 2022	27 logements 9 T2 , 12 T3 et 6 T4
La commune dispose de 342 logements sociaux		
Une maison Intergénérationnelle (RSS) sociale D'environ 100 logements	Prévu en 2024	
- Au profit des + de 60 ans (80 logements)		
- Accession BRS (20 logements)		

Annexe - Les difficultés d'accès et de maintien dans le logement sur les communes du périmètre Ctg

CARNOUX

En ce qui concerne la problématique des logements sociaux où l'offre est bien inférieure à la demande, les dossiers sont traités avec objectivité, les critères d'ancienneté, de taille familiale, les situations d'urgence, le respect des catégories des logements et des contingents sont bien pris en compte.

Les différents contingents sont : Département, Préfecture, bailleur et Mairie, selon les investissements et la garantie des emprunts. Les réservataires donnent la garantie financière, d'ailleurs pour la résidence Saint Augustin, deux logements sont contingents Métropole car la Métropole a donné sa garantie financière.

30% des logements sont contingent Préfecture où sont bien souvent proposés les administrés en grande précarité et reconnus prioritaires par la commission de la loi DALO (droit au logement opposable).

Les foyers concernés sont souvent hébergés en structures, hébergés chez des proches, ou menacés d'expulsion ou logés dans des locaux impropres à l'habitation ou sans domicile fixe.

Les fonctionnaires peuvent aussi bénéficier d'un logement contingent Préfecture.

Les Carnussiens restent prioritaires, ou les foyers qui ont un lien avec la commune, soit un lien familial avec un administré de la commune, soit si le lieu de travail est Carnoux en Provence.

La mission du CCAS est de placer le maximum de Carnussiens.

De plus la plupart des administrés ne veulent pas quitter la commune.

Le service logement est la problématique la plus importante.

La commune est pénalisée car il n'y a pas de territoire pour construire, il n'y a plus de terrain disponible.

Depuis 2008, 110 logements ont été construits, la commune en propose 483 à ce jour, ce qui représente 16%, qui est loin des 25% qui doivent être réalisés avant 2025. C'est dommage car il y a une véritable volonté de faire, 291 logements sont manquants.

Chaque logement possède « une carte d'identité » car il faut en plus des contingents, tenir compte des catégories des logements où le plafond des ressources annuelles des familles proposées est pris en considération. En effet, les locataires peuvent accéder, sous certaines conditions à des loyers modérés.

Les logements PLA Intégration pour les ménages aux revenus les plus faibles ou en situation de grande précarité sont financés par le Prêt locatif Aidé d'Intégration.

Les logements PLUS financés par le prêt locatif à usage social correspondent aux locations HLM (habitation à loyer modéré)

Les logements PLS sont financés par le Prêt locatif Social. Ces logements sont attribués aux personnes candidates ne pouvant prétendre aux locations HLM mais ne disposants pas de revenus suffisants pour se loger dans le privé.

Chaque année une moyenne de 50 nouvelles demandes de logement social sont instruites au CCAS sans compter les foyers qui instruisent la demande par internet et qui ne sont pas forcément connus par le CCAS. Ce sont des familles Carnussiennes.

(en 2020 = 62 nouvelles demandes. En 2019 = 44 nouvelles demandes)

Chaque année une moyenne de 70 dossiers sont renouvelés au CCAS, en effet, il faut renouveler les demandes de logement à chaque date anniversaire afin de ne pas être radié et de ne pas perdre l'ancienneté de la demande.

(en 2019 = 78 renouvellements ; en 2020 = 64 renouvellements)

Attributions

En 2019, 15 logements sociaux ont été attribués.

En 2020, 15 logements sociaux ont été attribués.

En 2021, 81 logements sociaux ont été attribués sachant que sur les 60 logements livrés au mois de juin par le bailleur UNICIL à la résidence Saint Augustin, 57 ont été attribués à des familles Carnussiennes, les dossiers loi DALO de Carnoux ont été pris en considération par la Préfecture.

Conclusion

La demande de logement social est plus importante que l'offre, il y a un manque de rotation.

De plus plusieurs résidences sont anciennes et ne possèdent pas d'ascenseur, ce qui limite encore plus l'offre pour les personnes à mobilité réduite ou pour les personnes âgées.

Pour les anciens locataires qui louent des appartements devenus trop grands, la location d'un appartement plus petit avec un nouveau bail coûte très souvent beaucoup plus cher et cela les décourage.

Annexe - Les difficultés d'accès et de maintien dans le logement sur les communes du périmètre Ctg

CASSIS

1. Les constats et problématiques identifiés/ACCÈS dans le logement

- Prix des loyers
- Critères pour l'assurance loyers impayés (Ressources supérieures à 3 fois le montant du loyer)
- Peu de tourne over dans les logements sociaux
- Volonté de ne pas s'éloigner de Cassis, et pour certaine personne recherche exclusive à Cassis

2. Quelles sont les actions existantes sur la Commune/ACCÈS dans le logement

Porteur de l'action (association ou Commune, institution ou autre)	Contenu de l'action (instances, partenaires logements temporaires, réseau, réunions, colloque, actions de communication, etc)	Lieu de l'action	Fréquence	Partenaires associés
COMMUNE CASSIS- C.C.A.S.	Partenaire logements temporaires	Résidence sociale les Gorguettes 11 rue pasteur 17 rue rastit	Suivant disponibilités	ERILIA
COMMUNE CASSIS- RESIDENCE SOCIALE	Réseau	Résidence sociale les Gorguettes	Accompagnement social régulier	ADOMA Station Lumiere Soliha (département)
BAILLEUR SOCIAL- ERILIA	Action de communication et d'information	Cassis	13 Octobre 2021	Mairie de Cassis
ASSOCIATION-AMISS	Réunions	Cassis	Trimestrielles	C.C.A.S. de Cassis
ASSOCIATION-LE CANA ET ESF SERVICE	Mesure A.S.E.L.L.	Cassis	Temporairement	C.C.A.S. de Cassis
SOLIHA	Partenaire	Cassis centre ville	Travaux en cours rue Thiers et rénovation de trois logements rue pasteur	C.C.A.S. de Cassis

3. Quels sont les projets d'actions sur la Commune ?

- **Projet de construction de logements sociaux**
- **Réhabilitation de logements vétustes via le bail à réhabilitation pour rénover et rafraîchir les logements**

4. Les constats et problématiques rencontrés/MANTEN dans le logement

- Loyer élevé
- Impayé de loyer
- Reprise de l'appartement par le propriétaire pour vente
- Reprise de l'appartement pour location AIRBNB

Il est de plus en plus difficile pour les bailleurs sociaux de produire car le foncier est cher, et encore plus en centre ancien avec les différentes contraintes (urbanisme, ABF, amiante...). Les bailleurs sociaux produisent plus de PLS et de LLI pour équilibrer les opérations, mais ces produits ne correspondent pas aux besoins les plus importants.

5. Quelles sont les actions existantes sur la Commune/MANTEN dans le logement ?

Porteur de l'action (association ou Commune, institution ou autre)	Contenu de l'action (instances de type Ccapex, réseau, actions de communication, etc)	Lieu de l'action	Fréquence	Partenaires associés
COMMUNE CASSIS-C.C.A.S.	Commission permanente	C.C.A.S. CASSIS	Suivant les besoins et les places disponibles à la Résidence Sociale	?
COMMUNE CASSIS-C.C.A.S. ET RESIDENCE SOCIALE	Action de communication	C.C.A.S. et Résidence Sociale	Accompagnement social régulier	Département (FSL) Action Logement (garantie visale)
ASSOCIATION-AMISS	Réseau	CASSIS	Suivant les besoins	C.C.A.S. CASSIS
ASSOCIATION-C.D.A.D.	Réseauaccès aux droits	C.C.A.S. CASSIS	Une permanence mensuellement	C.C.A.S. CASSIS
CCAPEX	Action de communication			C.C.A.S. CASSIS

6. Quels sont les projets d'actions sur la Commune ?

▪ Programmes de logements sociaux

Projet Alphonse Daudet	Premier trimestre 2023	30 IIs
Projet Mussuguet	Premier trimestre 2023	60IIs
Projet avenue des Carriers	Premier trimestre 2022	21 IIs

Baux à réhabilitation avec la SOLIHA qui rénove les bâtiments, relogé les occupants et offre de meilleures conditions de logements dans un parc centre-ville pour des T2 ;

Autres éléments d'analyse ou commentaires/ACCÈS ET MAINTIEN dans le logement des familles

▪

Annexe - Les difficultés d'accès et de maintien dans le logement sur les communes du périmètre Ctg

ROQUEFORT-LA-BEDOULE

1. Les constats et problématiques identifiés/ ACCÈS dans le logement

- Logement Social : RSA, manque de logement
- Logement Privé : accession à la propriété difficile, trop cher, ainsi que les locations

2. Quelles sont les actions existantes sur la Commune/ ACCÈS dans le logement ?

Porteur de l'action (association ou Commune, institution ou autre)	Contenu de l'action (instances, partenaires logements temporaires, réseau, réunions, colloque, actions de communication, etc)	Lieu de l'action	Fréquence	Partenaires associés
CCAS	Réunions : Préfecture Bailleurs Attribution logement	En préfecture, En Mairie Ou visio	A la demande	Bailleurs Préfecture

3. Quels sont les projets d'actions sur la Commune ?

- Construction d'une « Résidence Intergénérationnelle »
 - 1 immeuble en accession à la propriété
 - 1 immeuble de logements sociaux
 - 2 immeubles résidence séniors

4. Les constats et problématiques identifiés/ MAINTIEN dans le logement

- Pas dans les logements sociaux
- Vue qu'il existe des aides aux loyers impayés via les bailleurs

5. Quelles sont les actions existantes sur la Commune/ MAINTIEN dans le logement ?

Porteur de l'action (association ou Commune, institution ou autre)	Contenu de l'action (instances de type Ccapex, réseau, actions de communication, etc)	Lieu de l'action	Fréquence	Partenaires associés
<p>Pas de problème de problème de paiement de loyer signalé</p>				

6. Quels sont les projets d'actions sur la Commune ?

■

Autres éléments d'analyse ou commentaires/ ACCES ET MAINTIEN dans le logement des familles

■

Annexe - L'accès aux droits sur le territoire

CARNOUX

- La collectivité : Ecole, ACM, Périscolaire, CCAS
- Les Associations (Sportives, culturelles et liées au CCAS)
- L'EPHAD
- La crèche
- La CAF (Assistants sociaux)
- Le Département (Maison du Bel Âge, assistantes sociales)
- Le PLIE
- La mission locale
- La PMI
- Le Rotary Club et le Lions Club (interviennent dans le cadre humanitaire)

Comment les familles sont-elles informées de leurs droits et comment y accèdent-elles ?

De manière générale, les familles peuvent être informées de plusieurs manières :

- Distribution de flyers
- Facebook
- Revue trimestrielle « Le Messenger »
- Site internet de la commune
- Panneau lumineux
- Affichage (Mairie, Ecole, CCAS, Gymnase...)
- Forum des Associations
- Portail famille

Comment les familles sont-elles accompagnées dans leurs difficultés ?

Le CCAS est un établissement public dont le rôle est de venir en aide aux personnes les plus fragiles.

Dirigé par un Président = Monsieur le Maire,

Un Maire Adjoint délégué aux affaires sociales et au service logement, Vice-Président, Mme GRUSSENMEYER Sandra

Une conseillère Municipale déléguée aux affaires sociales et au service logement = Mme NARDELLI Michelle.

Le CCAS est administré par le conseil d'administration présidé par le Maire, composé à la représentation proportionnelle par le Conseil Municipal

et de personnes représentant différentes associations qui luttent contre la précarité.

Du lundi au vendredi, l'accueil téléphonique se fait de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

L'accueil physique du public se fait uniquement sur rendez-vous aux jours identiques et aux mêmes horaires.

Afin de mener ces missions à bien 2 secrétaires sont présentes et disponibles, Sabine BRANCO et Nicole SARKOUH. A partir du 16 décembre Mounira ALAOUI remplacera Mme BRANCO qui part à la retraite.

Elles œuvrent pour mettre en place les actions solidaires possibles et les aides sociales légales ou facultatives au profit des usagers en demande de la commune, afin de lutter contre l'exclusion, accompagner les personnes âgées, soutenir les personnes souffrant de handicap.

L'accueil physique permet l'instruction des différents dossiers, les inscriptions aux activités du CCAS, l'aide aux démarches administratives et la dispense de l'aide sociale facultative comme l'aide alimentaire.

Il permet aussi l'accompagnement et le soutien pour l'obtention d'un logement social adapté à la taille familiale et au budget de chaque famille.

Chaque mission est menée à bien et les secrétaires travaillent en collaboration avec différents partenaires comme la Caf, la maison départementale de la solidarité, la mission locale, le PLIE (plan local insertion par l'emploi, la MDPH (maison départementale des personnes handicapées), la maison du bel Age, la caisse primaire d'assurance maladie, le service emploi en mairie, le conseil Départemental, le Fil rouge Alzheimer, les associations d'aide à domicile, le portage des repas, pôle infos seniors, la maison de la justice et du droit

Mesdames GRUSSENMEYER et NARDELLI reçoivent régulièrement les administrés en situation difficile.

PERMANENCES :

Une permanence de LA CAF est tenue au sein du CCAS où les usagers sont reçus uniquement sur rendez-vous 2 mardis après-midi par mois, des rendez-vous ponctuels peuvent être proposés en urgence selon la disponibilité de l'assistante sociale et selon la gravité de la situation.

Une permanence de la Maison Départementale de la Solidarité est tenue au sein du CCAS tous les mardis matin, les usagers sont reçus uniquement sur rendez-vous.

Permanence aussi de la PMI les jeudis des semaines paires.

Permanence de la Mission locale pour les jeunes de moins de 25 ans tous les mardis de 14h à 17h00.

Permanence du PLIE les mardis matin et les jeudis après-midi uniquement sur rendez-vous.

De manière ponctuelle permanence du CANA (pour les demandes de logement très urgentes ou pour les aides éducatives au budget)

Pour l'aide au domicile :

L'association « La Communauté » est présente au CCAS le jeudi matin de 8h30 à 10h00.

L'association home services le 2eme jeudi du mois entre 15h00 et 17h00.

Les partenaires présents sur le territoire pour favoriser l'accès aux droits des familles

Comment les familles sont-elles informées de leurs droits et comment y accèdent-elles ?

Comment les familles sont-elles accompagnées dans leurs difficultés ?

Les services du C.C.A.S. animent une action de prévention et de développement social dans la commune en liaison avec les institutions publiques et privées. Le C.C.A.S. a pour mission d'apporter son soutien technique et financier aux personnes en difficulté en constituant des demandes d'aides diverses (financières, recherche d'emploi, de logement, etc).

Il est régi par un Conseil d'Administration composé de la présidente Maire de Cassis, et d'élus. L'équipe du C.C.A.S. comprend une responsable et une adjointe du service, trois responsables de pôles, deux agents d'accueil et administratif, un cuisinier et un agent polyvalent de restauration, deux agents technique-chauffeur et agent technique entretien.

Le C.C.A.S développe et assure des missions légales obligatoires et facultatives suivant les pôles :

Restauration sénior et démarches informatiques :

- Le Foyer restaurant la « Récampado » : le midi en semaine. Il accueille les personnes de 60 ans et plus, des membres d'association, et le personnel de la Mairie.
- Le portage de repas : du lundi au samedi en liaison froide.
- L'espace numérique : appui administratif du pôle social, notamment concernant les démarches informatiques.

Services et animations séniors :

- Téléassistance
- « Adraïado », « Adraïa-livre » : transport à la demande pour les personnes de plus de 60 ans, notamment pour se rendre au marché ou à la bibliothèque.
- Animation : cours de gym animés par un prestataire, sorties culturelles, de loisirs, repas au bord de l'eau, gala de Noël et fête des mères.
- Plan canicule et risques majeurs : commission bien vieillir (appels de bénévoles et d'agents du C.C.A.S. aux personnes inscrites sur le fichier)

Emploi et relations partenaires :

- Conventions de partenariats pour une mise à disposition des locaux au sein du C.C.A.S. et des actions auprès du public du C.C.A.S. Forum intercommunal de l'emploi organisé annuellement.
- Permanences d'accueil et d'orientation des demandeurs Cassidens pour un soutien à l'insertion professionnelle et à l'accès à l'emploi.
- Actions collectives liée à l'emploi : petits déjeuner à thèmes.
- Relations entreprises

Résidence Sociale :

- Accompagnement social global et aide à la recherche d'un logement pérenne
- Aide aux démarches administratives : prise de rendez-vous, rédaction de courrier, constitution de dossier administratif, démarches informatiques.
- Actions collectives

Service social : un accompagnement social en faveur des personnes rencontrant des difficultés est assuré par le travailleur social C.E.S.F. L'accompagnement est basé sur l'accès aux droits, l'aide aux démarches administratives, l'aide éducative budgétaire et le soutien par des aides ou secours exceptionnels.

Il y a neuf partenaires réalisant des permanences au sein du C.C.A.S. grâce à la mise à disposition de bureaux.

Conseil juridique

L'Agence Départementale Information pour le Logement (A.D.I.L.) et le Conseil départemental d'accès aux droits (C.D.A.D.) sont des associations ouvrant pour l'accès aux droits, par des conseils de juristes, les permanences ont lieu une fois par mois.

Insertion professionnelle

Il y a des permanences hebdomadaires de deux organismes en faveur de l'insertion et l'accès à la formation professionnelle des cassidens, le Plan Local Insertion et Emploi (P.L.I.E.) et la MISSION LOCALE. Initiative Marseille Métropole (I.M.M.) intervient également lors de permanences une fois par semaine pour aider à la création d'entreprise sur le territoire.

Aide à domicile

La communauté et Cassis domicile service sont présents au C.C.A.S. une à deux fois par semaine pour accompagner les personnes dans leurs démarches d'accès à l'aide à domicile.

Accompagnement social des familles avec enfants

La Caisse allocations familiales (Caf) et la maison départementale de la solidarité (Mds) accompagnent socialement les familles avec enfants, les informent de leurs droits, les orientent, et sollicitent des dispositifs suivant les besoins.

Annexe - L'accès aux droits sur le territoire

Les partenaires présents sur le territoire pour favoriser l'accès aux droits des familles

Comment les familles sont-elles informées de leurs droits et comment y accèdent-elles ?

Roquefort-la-Bédoule			
Institutions/Collectivité/Asso Volet administratif uniquement	Lieu de permanence	Fréquence	Public
CCAS	POLE SOCIAL	Permanences et Rendez-vous	Tout public

Comment les familles sont-elles accompagnées dans leurs difficultés ?

Roquefort-la-Bédoule			
Institutions/Collectivité/Asso Volet social	Lieu de permanence	Fréquence	Public
CCAS	POLE SOCIAL	Permanence et Rendez- vous	Tout public
CD13 - Maison de la Solidarité	POLE SOCIAL	1 fois par semaine (sur Rendez-vous)	Famille
CAF	POLE SOCIAL	2 fois par mois (sur Rendez-vous)	famille
MISSION LOCALE	POLE SOCIAL	1 fois par semaine (sur Rendez-vous)	jusqu'à 25 ans
PLIE	POLE SOCIAL	2 fois par semaine (sur Rendez-vous)	A partir de 25 ans
LA COMMUNAUTE (Assoc Aide à la personne)	POLE SOCIAL	2 fois par semaine	Personnes âgées, malades ou handicapées
CONCILIATEUR	POLE SOCIAL	1 fois par mois (sur Rendez-vous)	Tout public
AVOCAT CONSEIL	POLE SOCIAL	1 fois par mois (sur Rendez-vous)	Tout public

Annexe - Les actions existantes pour favoriser l'inclusion numérique des publics

CARNOUX-EN-PROVENCE

Porteur de l'action (Association ou Commune, Institution ou autre)	Contenu de l'action (*) + détail si nécessaire	Lieu de l'action	Fréquence	Partenaires associés/label Point numérique
Commune	Mise à disposition d'un ordinateur accessible à tous et sans RDV – Action supprimée en 2018 car l'ordinateur était « squatté » toute la journée par une seule et même personne	Hall d'accueil de la mairie	Du lundi au vendredi	
Elu	Reçoit du public sur RDV pour aider à la déclaration des revenus	Mairie		Commune
Agents Municipaux	Reçoivent du public avec ou sans RDV pour apporter une aide dans la réglementation (CNI, passeport, permis de conduire)	Mairie	Du lundi au vendredi	Commune
La Maison du Bel Âge	Aide aux séniors avec mise à disposition de 2 ordinateurs pour les aider dans leurs démarches et/ou les former à l'utilisation de l'outil informatique	Local du département à Carnoux	Du lundi au vendredi	Le département
Le Centre Culturel	Des cours d'informatique sont donnés par un professionnel à des enfants, des adolescents, des adultes	Centre Culturel	2 jours par semaine	Professionnel de l'informatique
Commune	Création d'un portail famille permettant de faire des inscriptions en ligne pour le restaurant scolaire, le périscolaire et l'ACM	Domicile	Selon les dates d'inscriptions	ABELIUM
Commune	L'ensemble du Groupe Scolaire Frédéric Mistral est équipé de vidéos projecteurs, de PC portables et possède une salle informatique avec une douzaine de PC. Cette salle est utilisée aussi bien sur les temps scolaires et sur les temps extrascolaires	Ecole	Période scolaire	
Métropole et commune	Création d'une carte de bus avec paiement en ligne sur le site pilote.com	Domicile ou mairie		
CCAS	CJ PJ			

- Les projets en cours sur Carnoux-en-Provence

Projet 2022 :

- Le groupe scolaire va être équipé de chariots mobiles avec tablettes.
- Le logiciel GESCIME sera mis en ligne dès janvier et permettra aux administrés la consultation et l'achat de concession

- Les constats, problématiques, les besoins identifiés sur Carnoux-en-Provence / inclusion numérique :

Au CCAS de Carnoux ou à la Mairie de Carnoux il n'y a pas un espace avec ordinateurs mis à disposition des usagers.

Les administrés Carnussiens ont la possibilité d'aller à la médiathèque, mais bien souvent, le public en demande a besoin d'aide pour effectuer les démarches en ligne.

Personnellement en 2020 j'ai aidé dans cette démarche 61 personnes. En 2021 j'en ai aidé 34.

Annexe - Les actions existantes pour favoriser l'inclusion numérique des publics

Action A : mise à disposition d'un espace avec des ordinateurs = accès libre (préciser sur RV ou non)

Action B : mise à disposition d'un espace avec des ordinateurs et accompagnement des personnes (préciser sur RV ou non)

Action C : permanences individuelles par un professionnel ou bénévole (écrivain public ou autre)

Action D : action d'information/formation du public

Action E : action de formation des professionnels en situation d'accompagnement du public

Action F : autres actions

VILLE DE CASSIS

Porteur de l'action (Association ou Commune, Institution ou autre)	Contenu de l'action (*) + détail si nécessaire	Lieu de l'action	Fréquence	Partenaires associés/label Point numérique
Direction Enfance Petite Enfance Education	C	Guichet Enfance/Petite Enfance/Education	Temps d'ouverture du guichet 8h30 à 12h00 et 13h30 à 16h30	NON
Maison du Bel Age	Accompagnement des séniors dans leur démarches administratives	Maison du Bel Age	9h00 à 12h30 et 13h30 à 16h45	Département
COMMUNE	A	CCAS BUREAU ESPACE INFORMATIQUE	2 DEMI JOURNEE 2 JOURNEE	NON
COMMUNE	B	CCAS BUREAU ESPACE INFORMATIQUE	AVEC RDV 1 JOURNEE ET 2 DEMIN JOURNEE	NON
COMMUNE	B	ACCEUIL CCAS	A LA DEMANDE SANS RV	NON
COMMUNE	A	RESIDENCE SOCIALE	A LA DEMANDE SANS RV	NON
COMMUNE	B	RESIDENCE SOCIALE	A LA DEMANDE AVEC RV	NON
COMMUNE	C	CCAS BUREAU SERVICE EMPLOI	A LA DEMANDE AVEC RV	NON
Projet le numérique dans les écoles	Maitrise des outils numériques et formation du futur citoyen dans son environnement technologique Lutte contre l'inégalité et le décrochage scolaire	Ecoles Cap Canaille et Leriché Mistral	Ecoles maternelle et élémentaires publiques	Education Nationale

- Les projets en cours sur Cassis
- Demande d'agrément AIDANTCONNECT en cours de constitution

- Les constats, problématiques, les besoins identifiés sur Cassis / inclusion numérique :
 - Manque de Matériel
 - Demande de tablette numérique pour faciliter l'apprentissage

Annexe - Les actions existantes pour favoriser l'inclusion numérique des publics

Action A : mise à disposition d'un espace avec des ordinateurs = accès libre (préciser sur RV ou non)

Action B : mise à disposition d'un espace avec des ordinateurs et accompagnement des personnes (préciser sur RV ou non)

Action C : permanences individuelles par un professionnel ou bénévole (écrivain public ou autre)

Action D : action d'information/formation du public

Action E : action de formation des professionnels en situation d'accompagnement du public

Action F : autres actions

ROQUEFORT LA BEDOULE

Porteur de l'action (Association ou Commune, Institution ou autre)	Contenu de l'action (*) + détail si nécessaire	Lieu de l'action	Partenaires associés/label Point numérique
Commune	<p>Entrée dans le programme national = le socle numérique dans les écoles</p> <p>2 classes mobiles (2 flottes de 15 tablettes)</p> <p>Remplacement écran numérique interactif</p> <p>Remplacement du matériel informatique de l'équipe enseignante</p>	Ecole élémentaire	<p>Le socle numérique</p> <p>Département et ministère de l'éducation nationale</p>
Commune	Billetterie en ligne	Culture	Les petits billets
Commune	Informatisation de la bibliothèque	Bibliothèque	biblix
Commune	<p>Diffusion des informations via les réseaux sociaux illiwap - facebook</p> <p>Panneau lumineux en centre-ville</p>		illiwap
Commune	Logiciel – portail famille	Centre de loisirs	Agora +
Maison du bel âge	Accompagnement des personnes en difficultés sur les démarches numériques		Département

- Les projets en cours sur Roquefort la Bedoule

Poste en libre accès à la bibliothèque

Embauche service civique

- Les constats, problématiques, les besoins identifiés sur Roquefort la Bedoule inclusion numérique :

Annexe - L'offre d'accueil collective en Eaje (établissement d'accueil du jeune enfant)

Type équipement-1	Nom équipement	Nom du gestionnaire	Type de gestion-2	Tarifification-3	Nombre de places agréées	Horaires ouverture	Amplitude ouverture journalière	Période de fermeture	Taux occupation-4
Multi-accueil MAC		Mutualité Française	DSP	PSU	75	7h30-18h30	11h00	3 semaines en août et 1 semaine à Noël	

1 Type d'équipement : multi accueil Mac ou micro crèche Mic

2 Type de gestion : municipale, associative, privée, Dsp (quel que soit le statut du délégataire pour la Dsp)

3 Tarifification : Psu (tarification en fonction des revenus = barème Cnaf) ou Paje (tarification libre)

4 Taux d'occupation : à compléter par la Caf

Enfants handicapés : un projet a été déposé par Carnoux avenir pour 4 places soit 16 000 euros accordés par la Caf. Est-ce que les 4 places sont occupées actuellement ?
 Pouvez-vous donner plus de détails sur l'accueil des enfants porteurs de handicap au sein de la structure ?

L'inscription dans notre crèche peut s'effectuer à n'importe quel moment de l'année. Les parents peuvent la faire avant ou après la naissance de l'enfant à leur convenance.

Compte tenu de l'agrément (75), la liste d'attente n'est plus importante. Les parents n'ayant pas de place sont souvent ceux qui s'inscrivent à la dernière minute.

Horaires atypiques : Nous n'avons pas de demandes spécifiques concernant des horaires d'accueil très tôt ou très tard. Cependant lorsqu'un parent a des horaires atypiques, il fait appel en règle générale à une personne extérieure pour amener ou récupérer l'enfant. Nos horaires d'ouvertures 7h30 - 18h30 correspondent assez bien aux besoins des familles. En effet sur un agrément de 75 enfants, et même si le nombre d'inscrits est plus important pour ces horaires, nous avons en moyenne moins de 10 enfants de 7h30 à 8h00 le matin et 5 le soir de 18h00 à 18h30.

Nous accueillons les enfants des autres communes après avoir accueilli tous ceux de Carnoux en Provence en priorité.

Enfants porteurs de handicap : Nous avons déposé un dossier en 2021 concernant un Appel à Projet sur cette thématique. Les comptes rendus financier et administratif ont été envoyés aux deux entités (CAF et Conseil départemental) en décembre dernier. En 2021, un enfant avait un handicap lourd et 4 autres avec des difficultés d'adaptation graves de santé. En crèche, la détection d'enfants porteur de handicap se fait très tardivement. Le diagnostic est rarement posé durant la période de fréquentation de la crèche.

Annexe - L'offre d'accueil collective en Eaje (établissement d'accueil du jeune enfant)

CASSIS

● Mac La Respido agrément : 52 places (modulation de l'agrément la semaine, les petites vacances et le mois d'août). Données d'activités (taux d'occupation 2020 réel = 64,63% - financier = 75,20% / 2021 financier actualisé = 91,36%).

Le mac est ouvert le mois d'août pour répondre aux besoins des familles du fait qu'une partie de celles-ci travaille dans le tourisme. La seule semaine de fermeture est prévue à Noël.

La directrice du mac indique que l'absence de longue fermeture a un impact sur la fatigue du personnel

● Mac les Petits Canailous gestion associative par Crèches du Sud = 42 places

● Micro-crèche Paje gérée par Liveli (ouverture 2019) qui propose des berceaux d'entreprises (10 places). La Mic accueille des enfants sur demande de la mairie de Cassis sur des contrats « précaires ». Une fois la place commercialisée, le gestionnaire met fin à l'accueil de l'enfant avec un délai de préavis d'un mois. La commune a fait le choix de ne plus orienter vers la Mic les bébés mais seulement les grands avec un accord oral du gestionnaire d'accueillir ces enfants jusqu'à leur départ à l'école.

● Mac La Respido 52 berceaux, Mac Les Canailous 42 berceaux, MIC Brégadan 10 berceaux

● Total 145 berceaux

Une réflexion est en cours pour satisfaire les demandes d'accueil en EAJE.

Projet d'extension du multi accueil la Respido

La commission d'attribution se fait conjointement entre les 3 opérateurs.

La liste d'attente : 10 familles ont essayé un refus de place d'accueil pour une admission de l'enfant à compter du mois de janvier. Mme Beauvisage indique qu'il y a une augmentation des naissances, elle recense à ce jour 27 demandes de places pour les bébés dont les familles résident sur la commune de Cassis.

Actuellement 63 familles sont accueillies sur le Mac, certaines de ces familles résident sur des communes extérieures mais soit elles travaillent sur la commune soit l'ainé a été accueilli sur le mac soit il s'agit de l'accueil d'une fratrie. La demande des familles porte principalement sur de l'accueil régulier, peu de demandes d'accueil occasionnel. Les familles font état d'une forte demande sur les journées du mardi et du jeudi, la demande est moindre les autres jours.

Les assistants maternels (au nombre de 8 en activité) refusent a priori également des familles.

A noter que dans le cadre des travaux CTG, une étude de faisabilité sur la possible création d'un RPE sur le territoire (Cassis, Carnoux, Roquefort la Bédoule) est en cours. Sont recensés une quarantaine d'assistants maternels actifs.

Au vu de cette augmentation de la demande, la commune réfléchit à un projet d'extension du multi accueil. Une autre piste serait d'avoir recours au surbooking permis par le décret petite enfance (dépassement autorisé de 15%). Mme Dhers précise qu'actuellement ce dépassement n'est pas utilisé.

Pour réaliser cette extension, il ne serait pas nécessaire de réaliser une extension des locaux. A priori la superficie de ceux-ci serait suffisante, ce point sera toutefois à confirmer notamment par rapport au nouveau référentiel.

Mme Dhers indique que la crèche propose 4 sections avec 4 salles d'atelier. En revanche, les dortoirs ne pourront a priori pas accueillir plus de lits.

Annexe - L'offre d'accueil collective en Eaje (établissement d'accueil du jeune enfant)

Roguesfont-Hérédorville

Micro-crèche Petits à Petons. Cette structure est ouverte depuis 2017. L'agrément est de 10 places pour des enfants âgés de 2 mois et demi à 6 ans maximum.

L'amplitude est de 11 heures par jour de 7h30 à 18h30 du lundi au vendredi.

Les produits de soins et d'hygiène ainsi que les repas sont fournis.

Le projet pédagogique est axé principalement sur le respect du rythme et des besoins de l'enfant ainsi que sur l'apprentissage de l'autonomie.

L'équipe est composée de :

- 1 Educatrice de jeunes enfants (associée et directrice)
- 1 Auxiliaire de puériculture
- 2 CAP PE
- 1 associée, gestionnaire et agent polyvalent.

Modalités d'inscription et attribution des places : les familles remplissent une fiche d'inscription qu'elles peuvent trouver sur le site internet. La commission d'attribution des places à lieu au mois de mai et se fait en fonction de la date d'inscription. Une priorité est donnée aux berceaux d'entreprise.

La tarification appliquée est libre et les familles peuvent bénéficier du complément mode de garde versé par la Caf sous certaines conditions.

Multi Accueil Collectif Le Cabanon des Pitchouns. EAJE ouvert depuis 1992 avec un agrément de 38 places par jour pour des enfants âgés de 2 mois et demi à 4 ans.

L'amplitude est de 10.5 heures par jour de 7h30 à 18h du lundi au vendredi. Les produits de soins, d'hygiène et les couches sont fournis ainsi que les repas.

3 sections (bébés, moyens et grands) composées chacune d'une salle d'activités, d'une salle de change, de dortoirs et d'un espace extérieur.

Le projet pédagogique permet d'accompagner l'enfant vers l'autonomie tout en respectant son rythme et ses besoins et en assurant un accueil individualisé et de qualité.

L'équipe est composée de :

- 1 Infirmière Puéricultrice diplômée d'état = directrice
- 1 Educatrice de Jeunes Enfants
- 5 Auxiliaires de puériculture
- 4 CAP PE
- 2 agents techniques.

Modalités d'inscription et attribution des places : les inscriptions se font au multi accueil où les parents remplissent une fiche d'inscription. Lors de cet entretien, le mode de fonctionnement est expliqué ainsi que les modalités d'attribution des places. Une commission d'attribution à lieu en présence de l'élué déléguée à la petite enfance et les places sont attribuées en fonction de la date d'inscription et en fonction de l'âge de l'enfant. Les parents dont les enfants sont admis sont prévenus par courrier. La tarification appliquée est la PSU.

Annexe - Les structures d'accueils enfance et jeunesse (3/ 25 ans)

VILLE DE CARNOUX-EN-PROVENCE

Structures Agréées DDCS	Nombre d'équipements	Périodes d'accueils		Type de gestion				Méthodes tarifaires					
		Périscolaire*	Extrascolaire	Municipale	Associative	Privée	Dsp	Unique	Qf Caf	Qf Ville	Dégressif	Lea	
ALSH FREDERIC MISTRAL PSC	1	X		X					X				
ALSH FREDERIC MISTRAL ESC	1		X	X					X				
CLUB ADO	1		X	X					X				

*mercredi compris

**soit par fratrie / soit par nombre de jours d'inscription.

Organisation des accueils périscolaires	Nombre de sites concernés	Déclaré Ddcs Signature d'un Pedit		Organisation d'ateliers spécifiques		Gratuité		Type de gestion
		Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	
ALSH FREDERIC MISTRAL (Matin/Midi/Soir)	3 Ecole Mater Ecole Elémentaire Gymnase du Mont-Fleuri		X	X			X	Municipale

Séjours / vacances (+ de 2 jours)

Tranche d'âge	Période de l'année	Durée du séjour	Nombre de place	Type de gestion	Agréé Vacaf	
					Oui	Non

Autres modes d'accueils/ Operations spéciales

Type d'accueil	Public concerné	Nombre de place	Fréquence en jour/année	Amplitude horaire	Type de gestion			
					Municipale	Associative	Privée	DSP
ACM	3/11 ans	100	Vacances scolaires (hors Noël)	11h	X			
ACM Ado	12/15 ans	20	Vacances scolaires (hors mois d'août et Noël)	9.5h	X			

Tableau 1 : les colonnes « période d'accueils », « type de gestion » et « méthodes tarifaires » peuvent admettre plusieurs réponses.

Tableau 2 : uniquement les temps périphériques à la journée d'école (lundi, mardi, jeudi et vendredi).

Un site peut comporter plusieurs espaces d'accueils (ex : un établissement scolaire à proximité d'un gymnase ou d'une salle polyvalente).

L'organisation d'ateliers spécifiques est différente d'un temps de garderie dans lequel les activités sont libres et uniquement sous surveillance.

Type de gestion = voir tableau 1

Tableau 3 : une ligne par séjour organisé.

Type de gestion = voir tableau 1

Annexe - Les structures d'accueils enfance et jeunesse (3/ 25 ans)

Ville de Cassis

Structures Agréées Ddcs	Nombre d'équipements	Périodes d'accueils		Type de gestion				Méthodes tarifaires				
		Périscolaire*	Extrascolaire	Municipale	Associative	Privée	Dsp	Unique	Qf Caf	Qf Ville	Dégressif	Le a
ALSH	La Respelido		x	x						x		x
ALSH	La Respelido	x		x						x		

*mercredi compris

**soit par fratrie / soit par nombre de jours d'inscription.

Organisation des accueils périscolaires	Nombre de sites concernés	Déclaré Ddcs Signature d'un Pedt		Organisation d'ateliers spécifiques		Gratuité		Type de gestion
		Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	
ALSH La Respelido	1		x	x				municipale

Séjours / vacances (+ de 2 jours)						
Tranche d'âge	Période de l'année	Durée du séjour	Nombre de place	Type de gestion	Agréé Vacaf	
					Oui	Non
6/11 ans	Vacances Hiver	6 jours	15	Prestation de service		x
12/17 ans	Vacances Hiver	6 jours	15	Prestation de service		x
6/11 ans	Vacances été	14 jours	15	Prestation de service		x

Autres modes d'accueils/ Operations spéciales							
Type d'accueil	Public concerné	Nombre de place	Fréquence en jour/année	Amplitude horaire	Type de gestion		
					Municipale	Associative	Privée
Espace jeune	12/17 ans	30	225 Jours/an		x		

Tableau 1 : les colonnes « période d'accueils », « type de gestion » et « méthodes tarifaires » peuvent admettre plusieurs réponses.

Tableau 2 : uniquement les temps périphériques à la journée d'école (lundi, mardi, jeudi et vendredi).

Un site peut comporter plusieurs espaces d'accueils (ex : un établissement scolaire à proximité d'un gymnase ou d'une salle polyvalente).

L'organisation d'ateliers spécifiques est différente d'un temps de garderie dans lequel les activités sont libres et uniquement sous surveillance.

Type de gestion = voir tableau 1

Tableau 3 : une ligne par séjour organisé.

Type de gestion = voir tableau 1

Annexe - Les structures d'accueils enfance et jeunesse (3/ 25 ans)

Ville de Rouquelles-Becoules

Structures Agréées Ddcs	Nombre d'équipements	Périodes d'accueils		Type de gestion				Méthodes tarifaires				
		Périscolaire*	Extrascolaire	Municipale	Associative	Privée	Dsp	Unique	Qf Caf	Qf Ville	Dégressif	Lea
CENTRE MUNICIPAL DE LOISIRS		X	X	X					X			
CENTRE DE LOISIRS MATERNEL												
CARREFOUR JEUNES												

*mercredi compris

**soit par fratrie / soit par nombre de jours d'inscription.

Organisation des accueils périscolaires	Nombre de sites concernés	Déclaré Ddcs		Organisation d'ateliers spécifiques		Gratuité		Type de gestion
		Signature d'un Pedt	Non	Oui	Non	Oui	Non	
Ouvertures des garderies le matin de 7h 30 à 8h 30 et le soir de 16h30 à 18h pour les enfants de l'école maternelle et élémentaire	2	X		X			X	REGIE DE RECETTES

Séjours / vacances (+ de 2 jours)					
Tranche d'âge	Période de l'année	Durée du séjour	Nombre de place	Type de gestion	Agréé Vacaf
8 / 17 ans	été	5 jours du lundi au vendredi	48	Regie de recettes	Oui / Non X

Autres modes d'accueils/ Operations spéciales					
Type d'accueil	Public concerné	Nombre de place	Fréquence en jour/année	Amplitude horaire	Type de gestion
					Municipale / Associative / Privée / DSP
Autres					

Tableau 1 : les colonnes « période d'accueils », « type de gestion », « méthodes tarifaires » peuvent admettre plusieurs réponses.

Tableau 2 : uniquement les temps périphériques à la journée d'école (lundi, mardi, jeudi et vendredi).

Un site peut comporter plusieurs espaces d'accueils (ex : un établissement scolaire à proximité d'un gymnase ou d'une salle polyvalente).

L'organisation d'ateliers spécifiques est différente d'un temps de garderie dans lequel les activités sont libres et uniquement sous surveillance.

Type de gestion = voir tableau 1

Tableau 3 : une ligne par séjour organisé.

Type de gestion = voir tableau 1

Annexe - Dispositifs de soutien à la parentalité

Carnoux

1. Quelles sont les actions existantes sur la Commune permettant d'accompagner les parents dans les 1^{ères} années de la vie de leur enfant ?

Exemples : ateliers maternité, Lieu d'accueil enfants parents, préscolarisation, réseau de professionnels de la petite enfance, actions qualitatives en crèche

CCAS : Ecoute et accompagnement pour toutes démarches administratives (logement, liste des assistantes maternelles, aides financières)

PAS D'ATELIER MATERNITE

CRECHE : Enfants de 3 mois à 4 ans

Réunion informative parents/professionnels en début d'année. L'accueil est un moment privilégié ou se crée un premier lien entre l'enfant, sa famille et les personnels de la structure permettant de répondre au mieux aux besoins de l'enfant et des parents.

Présentation du projet pédagogique et du personnel de la section qui accueille l'enfant.

Visite médicale obligatoire par le médecin de la crèche pour l'admission de l'enfant.

En vue de la séparation période d'adaptation en douceur enfant/parents/professionnels pour établir un climat de sécurité affective et une continuité avec les habitudes de la vie à la maison. Pendant cette période les parents sont informés du vécu de la journée, de son fonctionnement et du comportement de l'enfant, le personnel répond à leurs questionnements. Accompagnement psychologique et psychomoteur.

Les accueils journaliers du matin et du soir sont des moments de transition entre la crèche et le foyer familial.

Durant la période à la crèche des ateliers parents/enfants sont organisés, les parents doivent s'inscrire :

Ateliers d'éveil sportif

Café débat organisé par la psychologue sur différents thèmes proposés, sommeil, alimentation...

Massages bébé

Partenariat avec la Médiathèque pour les plus grands : contes, éveil musical.

A la suite du COVID ils sont suspendus pour l'instant.

LAEP : Lieu d'Accueil Enfants Parents « LA BALANCINE » création en 2008

Partenariat mairie, Conseil Régional, convention de mise à disposition à titre gratuit et révoquant et avec le département pour la mise à disposition de locaux.

Personnels : éducatrice jeunes enfants en PMI, assistant socio-éducatif en cohésion sociale, psychologue en protection de l'enfance.

Accueil des enfants de moins de 6 ans, accompagnés d'un parent ou d'un adulte responsable

Tous les jeudis matin dans une salle aménagée située dans les locaux scolaires, sauf pendant les vacances.

Pas d'inscription préalable, respect de l'anonymat.

OBJECTIFS :

Soutien et accompagnement précoce à la fonction parentale

Socialisation de l'enfant

Accompagnement de la parole et des échanges entre adultes

Aide à la séparation et à l'autonomie de l'enfant

Partage de jeux et de plaisirs

Prise en compte dans ce lien des parents et de leurs spécificités

PROTECTION MATERNELLE INFANTILE « PMI » est un lieu d'écoute et de consultation pour les femmes enceintes, jeunes mamans et parents aussi bien pour un questionnement prénatal qu'un suivi médical de l'enfant de 0 à 6 ans.

Le siège est à AUBAGNE et des consultations sont faites dans les locaux de la commune tous les jeudis et sur rendez-vous. Les permanences sont assurées par un médecin et une assistante.

PRESCOLARISATION :

Accompagnement des parents pour les inscriptions des enfants de maternelle et pour les petits CP de l'élémentaire par le service scolaire de la commune et pour le périscolaire par le service enfance (dossiers, informations diverses concernant la scolarité, restaurant scolaire, tarifs, transport intramuros).

Explication et aide à la saisie pour les inscriptions cantine ou ALSH sur le portail famille.

Lien informatique par mail ou téléphonique pour l'ensemble des parents, échanges et réponses aux questions.

Invitation aux conseils des écoles et à la commission des menus du groupement des parents d'élèves « GLPE ».

Sur l'école réunion d'accueil par les directeurs en début d'année, visite des lieux, présentation des enseignants, du règlement intérieur, du fonctionnement, respect des horaires, périscolaire et ACM pour les mercredis et les vacances. Amplitude d'accueil 7h30 à 18h30, satisfaction des parents.

Site internet de la commune à disposition des familles avec tous les renseignements y compris le règlement intérieur de la cantine.

Livret d'accueil en cours d'élaboration entre les affaires scolaires et le service enfance.

Y'a-t-il des besoins répétés (où ? par qui ? qui ?) ? Y'a-t-il une demande exprimée ?

Faut-il créer des actions ? Faut-il développer des actions ? Lesquelles ? Faut-il réajuster des actions existantes ?

2. Quelles sont les actions existantes sur la Commune permettant de répondre aux préoccupations des parents (scolarité, santé, numérique, difficultés relationnelles...)?

Exemples : espaces de rencontres (Reaap), contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (Clas), Lire écrire grandir, médiation parents/ados

REAAP : pas de réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents

CLAS : pas de Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité

MAIRIE : Accueil des nouveaux arrivants sur la commune par l'élu en charge de la délégation, remise d'un dossier complet : écoles, transports, structures associatives, lieux culturels, médiathèque et toutes les informations liées au logement (EDF,EAU) et les services mairie mis à leur disposition.

Attribution d'un guide pratique actualisé tous les ans « le carnuisien » ou figure tous les numéros utiles, professions médicales, commerces et services, vie économique et emploi, existant sur la commune.

Ce support permet de découvrir tout l'éventail de l'offre de service déployé par l'ensemble de nos acteurs socio-économiques.

CCAS : Ecoute et soutien financier aux familles en difficulté (cantine, transports, autres)

ECOLE PUBLIQUE :

- Pour les parents volet ressources en lien avec les enseignants logiciel EDUMOOV : EDULIVRET et EDUCARTABLE très utile depuis la pandémie (COVID) et le confinement.

Cela a permis de correspondre avec les familles pour la continuité scolaire et transmettre les devoirs.

- Pour les enfants en difficulté mise en place par l'Education Nationale des équipes éducatives en lien avec la psychologue scolaire, les parents, la mairie pour les élèves en difficulté.
- Classe assurée par un enseignant spécialisé pour les enfants dyslexiques.
- Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire « ULLIS » en lien avec la MPDH, enseignante spécialisée et AESH collective. (12 élèves accueillis de carnoux et d'autres communes).
- Suivi des projets d'accueils individualisés « PAI » pour les allergies avec le médecin scolaire, la directrice et un représentant mairie.

ECOLE PRIVEE :

- Accueil et information des parents, réunions, visites des lieux, lien informatique et suivi médical comme pour l'école publique.
- Eveil et accompagnement à la foi et à la culture religieuse exposés aux familles.

AFFAIRES SCOLAIRES ET SERVICE ENFANCE POUR LE PERSCOLAIRE :

- Mise à disposition du portail famille pour les inscriptions, la facturation, les remboursements et les échanges pour mail pour toute difficulté : COVID, fermeture de classes, absence d'enseignant, grève mise en place du droit d'accueil, convocation aux commissions des menus et informations scolaires.
- Aide à la saisie dans le portail famille pour les parents en difficulté.
- Accompagnement des parents et suivi des demandes de dérogations
- Conseil si la famille a des problèmes pour régler les frais scolaires, orientée vers le CCAS pour les impayés.
- Règlements intérieurs et projets pédagogiques mis à disposition sur le site internet de la commune ainsi que les menus et informations du restaurant scolaire.

SERVICE ENFANCE EXTRASCOLAIRE :

- Possibilité pour les parents d'inscrire les enfants sur l'Accueil Collectif de Mineurs les mercredis ou pendant les vacances scolaires. Activités diverses, sorties, jeux, piscine, participation à des spectacles dirigés par les animateurs.
 - L'Accueil de 7h30 à 18h30 correspond aux souhaits des parents.
 - Projet pédagogique et règlement intérieur sur le site internet à disposition des parents.
- Pour toutes les actions ci-dessus, à la suite de réclamations, si des difficultés relationnelles se produisent, des réponses sont apportées par l'élu ayant en charge la délégation ou par la Directrice Générale des Services.
- Elles font l'objet de réponses par courriel ou courrier.
- Dans certains cas les parents sont convoqués pour échanger et apaiser le conflit éventuel.

Elles sont tracées dans les dysfonctionnements du suivi « qualité » de la collectivité avec les réponses et les solutions apportées.
DES RENCONTRES INTERGENERATIONNELLES sont effectuées chaque année, les élèves de l'école Publique se déplacent à l'EHPAD pour des chants de Noël (chorale scolaire) et les enfants de l'Accueil Collectif de Mineurs confectionnent sur les activités des petits cadeaux (dessins, poèmes et cartes avec des mots de soutien) qu'ils vont offrir aux personnes âgées.

3. Quelles sont les actions existantes sur la Commune permettant de soutenir les parents dans une situation de rupture ou de conflit familial afin de préserver l'intérêt de l'enfant ?

Exemples : service de médiation familiale, Réseau de professionnels

Pas de médiation. Le CCAS oriente les parents vers différents partenaires et réseaux de professionnels.

- Maison de la justice et du droit à AUBAGNE,
- AMFD pour l'aide à la personne : communauté, Home Service, Arcade, Horizon Bleu
- Pour le soutien aux familles et aux enfants vers les assistantes sociales CAF, de l'UDAF et de MDS qui reçoivent les intéressés ou vers la MPDH en cas d'handicap.
- Dix médiateurs de profession libérale sur Carnoux peuvent apporter leur soutien aux familles en cas de séparation ou de divorces, ainsi que des avocats.
- Huit psychothérapeutes- psychologues sont également installés sur la commune.

4. Quelles sont les actions existantes sur la Commune pour accompagner les familles concernées par le handicap ou confrontées au deuil ?

CRECHE : demande d'aide au Département pour un accompagnement financier consacré à l'embauche d'une d'éducatrice spécialisée et pour du matériel adapté au handicap des enfants concernés.

CCAS : accompagnement pour les démarches administratives (handicap ou deuil) en lien avec les assistantes sociales CAF et MDS ou avec la MPDH pour le handicap. L'Education Nationale en lien avec la MPDH pour l'accueil des enfants handicapés en milieu scolaire Recrutement d'AESH pour l'accompagnement, convention avec les parents pour l'attribution d'heures d'encadrement sur les temps scolaires, périscolaires ou éventuellement le temps méridien.
Participation communale pour le fonctionnement et pour l'investissement en mobilier et outil informatique adaptés.

Participation de la commune au lancement du RELAIS ADELIS dispositif régional d'accueil itinérant pour l'inclusion, la participation sociale et l'accès aux droits des personnes en situation de handicap et leur entourage.

Annexe - Dispositifs de soutien à la parentalité

Cassis

1. Quelles sont les actions existantes sur la Commune permettant d'accompagner les parents dans les 1^{ères} années de la vie de leur enfant ?

Exemples : ateliers maternité, Lieu d'accueil enfants parents, préscolarisation, réseau de professionnels de la petite enfance, actions qualitatives en crèche

Accompagnement à la scolarité : Association coup de pouce (aide aux devoirs)

Médiation familiale

Aide aux familles à domicile

LAEP - Lieux d'accueil pour l'exercice du droit parental.

Actions ponctuellement mises en place par la Respélido dans le cadre de son projet (Réunion parents thématique...)

En synthèse, le territoire propose des actions en direction des parents à différents niveaux :

accompagner les parents dans la première année de la vie de leurs enfants :

- 1 LAEP (Lieu d'Accueil Parents Enfants) municipal « Les Parpaillous » sur Cassis agréé par la CAF 13 sur la base de deux séances
- 1 LAPE (Lieu d'Accueil Parents Enfants) « LA BALANCINE » création en 2008

Mairie (services municipaux), CCAS, écoles, Multiaccueils, Département (Protection Maternelle et Infantile) sont présents pour écouter, informer et orienter les familles au travers de leurs missions et de différentes actions.

2. Quelles sont les actions existantes sur la Commune permettant de répondre aux préoccupations des parents (scolarité, santé, numérique, difficultés relationnelles...)?

Exemples : espaces de rencontres (Reaap), contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (Clas), Lire écrire grandir, médiation parents/ados

Mairie (services municipaux), CCAS, écoles, Multiaccueils, Département (Protection Maternelle et Infantile) sont présents pour écouter, informer et orienter les familles au travers de leurs missions et de différentes actions.

A noter, il n'y a pas de REAAP (Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents) sur ce territoire ni de dispositifs CLAS (Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité) développés.

Dans le cadre du soutien scolaire, des actions sont menées par le secteur associatif : exemple de l'association Coup de Pouce sur Cassis.

3. Quelles sont les actions existantes sur la Commune permettant de soutenir les parents dans une situation de rupture ou de conflit familial afin de préserver l'intérêt de l'enfant ?

Exemples : service de médiation familiale, Réseau de professionnels

Un réseau de professionnels dont médiateurs et associations d'aide à domicile (AMFD) sont présents sur le territoire.
Les travailleurs sociaux de la CAF 13 se mettent à disposition des familles allocataires dans le cadre d'une séparation ou d'un deuil.

4. Quelles sont les actions existantes sur la Commune pour accompagner les familles concernées par le handicap ou confrontées au deuil ?

Exemple : accompagnement social, réseau de professionnels

- **accompagner les familles concernées par le handicap ou confrontées au deuil :**

Chaque Commune, au travers de ses services équipements, développe une attention particulière pour accueillir les parents et enfants porteurs de handicap. Un partenariat est privilégié avec la MDPH.

A noter : Sur Carnoux, lancement du Relais Adelis, dispositif régional d'accueil itinérant pour l'inclusion, la participation sociale et l'accès aux droits des personnes en situation de handicap et leur entourage.

Annexe - Dispositifs de soutien à la parentalité

ROQUEFORT LA BÉDOULE

1. Quelles sont les actions existantes sur la Commune permettant d'accompagner les parents dans les 1^{ères} années de la vie de leur enfant ?

Exemples : ateliers maternité, Lieu d'accueil enfants parents, préscolarisation, réseau de professionnels de la petite enfance, actions qualitatives en crèche

Porteur de l'action (association ou commune, institution ou autre)	Contenu de l'action (réseau, Laep, Lape, réseau, etc)	Lieu de l'action	Fréquence	Partenaires associés
Multi accueil	Rencontres parents / pédiatre sur un thème (écran – sommeil- alimentation)	Mairie	1 / trimestre	Pédiatre Docteur ORDIONI

Y'a-t-il des besoins repérés (où ? par qui ? qui ?) ? Y-a-t-il une demande exprimée ?

Faut-il créer des actions ? Faut-il développer des actions ? Lesquelles ? Faut-il réajuster des actions existantes ?

2. Quelles sont les actions existantes sur la Commune permettant de répondre aux préoccupations des parents (scolarité, santé, numérique, difficultés relationnelles...)?

Exemples : espaces de rencontres (Reaap), contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (Clas), Lire écrire grandir, médiation parents/ados

Porteur de l'action (association ou commune, institution ou autre)	Contenu de l'action (espaces de rencontre, Clas, etc)	Lieu de l'action	Fréquence	Partenaires associés

Y'a-t-il des besoins repérés (où ? par qui ? qui ?) ? Y-a-t-il une demande exprimée ?

Faut-il créer des actions ? Faut-il développer des actions ? Lesquelles ? Faut-il réajuster des actions existantes ?

3. Quelles sont les actions existantes sur la Commune permettant de soutenir les parents dans une situation de rupture ou de conflit familial afin de préserver l'intérêt de l'enfant ?

Exemples : service de médiation familiale, Réseau de professionnels

Porteur de l'action (Association ou Commune, Institution ou autre)	Contenu de l'action (service de médiation familiale, réseau de professionnels, etc)	Lieu de l'action	Fréquence	Partenaires associés

Y'a-t-il des besoins repérés (où ? par qui ? qui ?) ? Y-a-t-il une demande exprimée ?

Faut-il créer des actions ? Faut-il développer des actions ? Lesquelles ? Faut-il réajuster des actions existantes ?

4. Quelles sont les actions existantes sur la Commune pour accompagner les familles concernées par le handicap ou confrontées au deuil ?

Exemple : accompagnement social, réseau de professionnels

Porteur de l'action (Association ou Commune, Institution ou autre)	Contenu de l'action (service de médiation familiale, réseau de professionnels, etc)	Lieu de l'action	Fréquence	Partenaires associés

Commentaires divers

--

Annexe – L'animation de la vie sociale

Les actions et les équipements participant au développement du lien social sur le territoire

Carnouët

Les associations de la commune accueillent les enfants, adolescents et adultes et proposent différentes activités.

- 21 associations sportives dont 3 clubs intercommunaux
- 3 culturelles

Elles organisent sur la commune des rencontres sportives : courses de vélo, jogging, championnats régionaux ou départementaux, opens avec présence de spectateurs.

Elles participent aussi aux manifestations municipales et exécutent des démonstrations : fête des associations, fête nationale du vélo.

Elles utilisent les structures communales gymnases, stade, salles avec du matériel communal ou appartenant à l'association.

- **Association Notre Dame d'Afrique, les bénévoles dispensent des cours de langue française pour les étrangers, enseignement pour les analphabètes, aide aux devoirs pour les enfants défavorisés dans la salle paroissiale.**
- CCAS et l'ENTRAIDE 13 pour les séniors : repas mensuels, ateliers sportifs ou récréatifs, sorties diverses. Utilisent leurs locaux ou des salles mises à disposition par la commune.
- Le CCAS organise le portage de repas à domicile
- Maison du Bel Age aide aux démarches administratives, initiation à l'informatique, sorties.
- Médiathèque communale Albert Camus 1500 abonnés : documentaires, romans, CD, DVD, livres CD et DVD concerne tous les publics.
- Nouveauté bandes dessinées et romans adultes de 500 pages.
- Création du portail numérique : informations pratiques, nouveautés, animations et services proposés.
- L'Application mobile BibenPoche a été développée.
- Lettre d'information trimestrielle.
- Partenariat avec les écoles pour des animations, prêts de livres et la crèche pour l'éveil musical et les contes.
- Centre Culturel en DSP propose des cours de musique, de peinture, de couture, de théâtre, de langues, d'informatique enfants et adultes dans les locaux municipaux assurés par des professeurs.
- Salle de spectacle de l'ARTEA en DSP propose des spectacles divers, du théâtre, du cinéma, des estivales l'été pour les enfants et les adultes.
- Présentation des chorales scolaires en présence des parents, deux représentations.
- En fin d'année pour NOEL spectacle réservé aux classes élémentaires de l'école Publique et Privée.
- D'autres manifestations et animations municipales favorisent le lien social : « rêve et veillée » de Noël, carnaval, grand déballage, fête de la bière, fête de la musique, bal public du 14 juillet et le forum de l'emploi Intercommunal qui s'effectue à tour de rôle chaque année sur les communes du Territoire (Carnoux, Cassis, Roquefort la Bédoule, Gémenos).
- La municipalité apporte l'aide logistique et attribue des subventions pour le fonctionnement de toutes les associations après étude de leurs dossiers.
- Equipements sportifs : piscine métropolitaine, centre équestre, tennis, stade (2 aires de jeux), 2 gymnases, Dojo et salle de danse.

Annexe – L'animation de la vie sociale

Les actions et les équipements participant au développement du lien social sur le territoire

Caselis

Fiche recensement équipements (gestion municipale et privée) /associations

TYPE EQUIPEMENTS	NOMBRE
GYMNASE (hand Ball, basket)	1
STADE DE FOOTBALL ET DE RUGBY	1
PLATEAUX SPORTIFS (terrains sportifs polyvalents)	3
Salle de danse	1
Salle des arts martiaux	1
Base de voile municipale (optimist, catamaran, stand up paddle)	1
Base nautique associative (kayak, planche à voile)	1
Salle de musculation	1
Base nautique associative aviron	1
Tennis	2
Skate parc	1
Piscine intercommunale (DSP)	1
EQUIPEMENTS LUDIQUE	
Accrobranche	
Jardins publics : Aire de jeux les Brayes, Jardin Belsunce, Parc Régis Vidal, Jardin Mairie, Place de la Graciane - Espace Jeune	
EQUIPEMENTS CULTURELS	
AUTRE(S) EQUIPEMENT(S)	
ASSOCIATIONS	
Biblio, musée, four banal, salles voutées, cinéma	
La Recampado, Salle de Bridge	
Centre culturel : Associations sportives et culturelles	

Les autres actions participant au développement du lien social sur le territoire

« Quelles sont les actions, quels sont les équipements qui participent au développement du lien social ?

Annexe – L'animation de la vie sociale

Les actions et les équipements participant au développement du lien social sur le territoire

PROQUEFORT LA REBOUE

Fiche recensement équipements (gestion municipale et privée) /associations

TYPE EQUIPEMENTS	NOMBRE
PUMP TRACK	1
PARCOURS SPORTIF	1
GYMINASE	1
DOJO	1
SALLE DE DANSE	1
TERRAINS DE TENNIS	4
HALL D'ACCUEIL SPORTIF	1
STADE / AIRE ATHLETISME	1
EQUIPEMENTS LUDIQUE	
AIRE DE JEUX	
EQUIPEMENTS CULTURELS	
BIBLIOTHEQUE	1
CENTRE CULTUREL ANDRE MALRAUX	
AUTRE(S) EQUIPEMENT(S)	
CENTRE DE LOISIRS	
ASSOCIATIONS	
MAISON DU BEL AGE	1

Les autres actions participant au développement du lien social sur le territoire

COMMUNE DE PROOUVEFORT-LA-BEDOUÏE

Quelles sont les actions, quels sont les équipements qui participent au développement du lien social ?

- Fête de la Saint Eloi
- Route des œufs pour les enfants de la crèche au collège
- Spectacles à prix attractifs en partenariat avec Provence en scène
- Forum des Associations
- Marches du jeudi et dimanche matin
- Après-midis séniors
- Fête de la nature
- Fête de la science
- Fête de la Musique
- Fête des sports en lien avec toutes les associations sportives du village
- Marchés de Noël
- La nuit des étoiles
- Passeport du civisme pour les enfants de l'école élémentaire
- Commune labélisée Terre de Jeux 2024
- Carnaval

Annexe 2

Liste des équipements et services
soutenus par la collectivité locale

CARNOUX-EN-PROVENCE

CASSIS

ROQUEFORT-LA-BEDOULE

Annexe 2

Liste des équipements et services soutenus
par la collectivité locale

Nom de la collectivité locale signataire CARNOUX-EN-PROVENCE	
TYPE DE STRUCTURE	ADRESSE DE LA STRUCTURE
ALSH F. MISTRAL PSC	Ecole F. MISTRAL Avenue du Mail
ALSH F. MISTRAL ESC	Ecole F. MISTRAL Avenue du Mail
CLUB ADO	2 Place de la Grande Armée
CRECHE MULTI-ACCUEIL de la Mutualité Française	20 Avenue Paul Cézanne

Annexe 2

Liste des équipements et services soutenus par la collectivité locale

Nom de la collectivité locale signataire	
CASSIS	
TYPE DE STRUCTURE	ADRESSE DE LA STRUCTURE
MAC LA RESPELIDO	AVENUE JULES FERRY 13 260 CASSIS
ACM LA RESPELIDO Extrascolaire et périscolaire	AVENUE JULES FERRY 13 260 CASSIS
LAEP LES PARPAILLOUS	AVENUE JULES FERRY 13 260 CASSIS
Crèches du Sud MAC LES CANAILLOUS	AVENUE DE VERDUN IMPASSE DES BRAYES 13 260 CASSIS

Annexe 2

Liste des équipements et services soutenus par la collectivité locale

Nom de la collectivité locale signataire	
ROQUEFORT LA BEDOULE	
TYPE DE STRUCTURE	ADRESSE DE LA STRUCTURE
ALSH Elementaire	Allée GONDREXON - 13830 Roquefort la Bédoule
Accueil ADO	Avenue Marius Ghirardelli - 13830 Roquefort la Bédoule
ALSH Maternel	Allée GONDREXON - 13830 Roquefort la Bédoule
Multi accueil	Allée GONDREXON - 13830 Roquefort la Bédoule

Le plan d'actions

Enjeux, orientations, objectifs et plan d'actions : Ctg Carnoux-en-Provence, Cassis, Roquefort-La-Bedoule

Enjeux	Orientations	Objectifs	Actions	
			Communes	Territoire
L'accueil, l'accompagnement et l'inclusion de tous les publics	S'adapter aux besoins émergents de la population	Permettre l'accueil des enfants en cours d'année dans les EAJE (Etablissement d'Accueil des Jeunes Enfants)	Cassis : -Augmenter l'agrément de l'EAJE municipal La Respélido -Travailler le lien entre les structures de la Maison de l'Enfance et les assistantes maternelles (y compris concernant les possibilités d'accueil) Carnoux-en-Provence : -Etudier les besoins des assistantes maternelles et prendre en compte les places libres chez les assistantes maternelles tout au long de l'année Roquefort-la-Bedoule -Augmenter l'agrément de l'EAJE municipal Le Cabanon des Pitchouns en 2023 - Etudier les besoins des assistantes maternelles et prendre en compte les places libres chez les assistantes maternelles tout au long de l'année	-Engager une étude de faisabilité d'un RPE (Relais Petite Enfance)
		Proposer une offre de service adaptée et cohérente aux familles	Carnoux-en-Provence et Roquefort-la-Bedoule : -Elargir l'offre d'accueil (ALSH et Multi accueil) en proposant aux familles une ouverture sur la période de Noël	Veiller à l'adéquation de l'offre de service et des besoins des familles tout au long de la CTG
		Faciliter le recrutement du personnel dans les secteurs petite enfance, enfance et jeunesse		Etudier plus précisément les difficultés de recrutement du territoire et les modalités de recrutement (conditions et organisation du recrutement)
		Faciliter l'accueil des enfants en situation de handicap	Cassis, Carnoux-en-Provence et Roquefort-la-Bedoule : Travailler l'accueil des enfants porteurs de handicap avec toutes les structures concernées, en lien étroit avec leurs projets d'intégration/inclusion (Ecoles, EAJE, ALSH, Espace jeune)	-Augmenter les moyens financiers en répondant aux appels à projet (CAF/CD) -Mettre en place des échanges concernant les évolutions réglementaires dans le domaine du handicap
		Améliorer le cadre d'accueil des enfants dans les équipements ALSH implantés dans les écoles	Carnoux-en-Provence : Attribuer un local spécifique à l'ALSH dans le cadre du projet de création de la nouvelle école Roquefort-la-Bedoule : Attribuer de nouveaux locaux à l'ALSH dans le cadre du projet de création d'une école Cassis et Carnoux-en-Provence : Poursuivre et renforcer le partenariat Ecoles/ALSH : travail sur l'indispensable cohérence dans la prise en charge des enfants, sur les différents temps collectifs (deux axes : matériel et pédagogique)	
		Soutenir la parentalité	Cassis : Poursuivre et renforcer le travail sur l'intégration du LAEP dans la Maison de l'Enfance.	
		Maintenir et renforcer des actions adaptées en direction des jeunes	Carnoux-en-Provence : étudier la faisabilité d'une ouverture du Club des Jeunes sur la période d'août	
		Faciliter l'accès aux droits et aux services pour tous	Carnoux-en-Provence et Roquefort-la-Bedoule : étudier les besoins des usagers en matière d'accès au numérique	-Poursuivre la coopération et la complémentarité avec la Maison du Bel Age -Maintenir la transversalité de l'action intercommunale « forum de l'emploi » et élargir le groupe de travail correspondant (agents/élus des CCAS) à tout autre sujet qui pourrait apparaître concernant le territoire - Formation et information de 1er niveau des agents concernant la réglementation de l'accès aux droits et des prestations familiales (évolution et actualisation) et autres sujets portés par d'autres partenaires
		Organiser la coopération entre les Communes		Réfléchir au schéma d'organisation et mettre en place les poste de chargés de coopération territoriale : -Réfléchir aux modalités de communication (outils) -Proposition d'actions : Organiser une réunion par trimestre entre les chargés de coopération

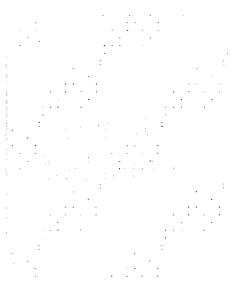
Annexe 4 - Modalités de fonctionnement des instances de gouvernance

Comité de pilotage



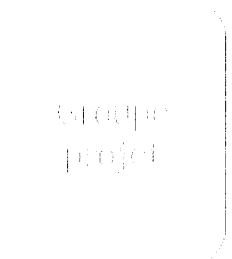
- Les Maires des communes associées et leurs représentants
- Le Directeur Général de la Caf et/ou son représentant
- Le responsable de territoire Caf et/ou son représentant
- La coordonnatrice départementale Ctg Caf
- La responsable-adjointe en charge de l'animation territoriale Caf

S'engager et communiquer Structurer la démarche,
Valider les différentes étapes jusqu'à l'évaluation
Faciliter la construction et la mise en œuvre du plan d'actions



- Les Directeurs Généraux des Services et /ou leurs représentants
- Les chargés de coopération Ctg ou référent Ctg par commune
- Le responsable de territoire Caf et/ou son représentant
- La responsable-adjointe en charge de l'animation territoriale Caf
- La coordonnatrice départementale Ctg Caf

Elaborer un diagnostic territorial, définir les enjeux et orientations stratégiques, construire le plan d'actions, mettre en œuvre, accompagner la réalisation des objectifs fixés, évaluer la démarche, Conseiller le comité de pilotage et les élus, mobiliser les acteurs locaux et les mettre en réseau



- Les chargés de coopération Ctg ou référent Ctg par commune
- La responsable-adjointe en charge de l'animation territoriale Caf

Organiser, animer la démarche
Conduire le diagnostic
Proposer des orientations stratégiques en lien avec les enjeux définis collectivement
Proposer un plan d'actions
Rédiger la Ctg
Etre relais auprès des Dgs et des services compétents de sa commune

Annexe 6

Le pilotage du projet

Projet de schéma de coopération

1 Etp	
0,5 Valérie Greco petite Enfance / Enfance / Jeunesse	
0,3 Nicole Sarkouh Accès aux droits / Inclusion numérique / Logement	
0,2 Amandine Traversot Handicap	
1,25 Etp	
0,55 Barbara Dhers Enfance/ Petite enfance/ Education - 0,45 Bruno Requena Jeunesse/ Sports - 0,25 Tiphanie Couissinier Handicap/ Inclusion adultes, Insertion/ Logement	
0,5 Etp	
0,3 Etp Audrey Quero courtecuise Petite enfance/ Enfance /Jeunesse	
0,2 Etp Maryvonne Raber Accès aux droits/ Inclusion numérique/ Logement	